



POLITIQUE BIOALIMENTAIRE

2018 | 2025

ALIMENTER
**NOTRE
MONDE**

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

Avec cette nouvelle politique bioalimentaire, notre objectif est double : mieux répondre aux attentes des consommateurs, tout en soutenant mieux les entrepreneurs et les organismes œuvrant dans ce secteur.

La Politique bioalimentaire marque un virage en plaçant au cœur de ses priorités les attentes des consommateurs et leur santé. Améliorer la qualité de vie de toutes les Québécoises et de tous les Québécois est une priorité pour notre gouvernement. C'est pourquoi nous accordons une attention particulière à la promotion de saines habitudes de vie, qui passent notamment par une bonne alimentation. Avec cette politique, nous souhaitons mieux informer et outiller les consommateurs en renforçant le dialogue avec le secteur bioalimentaire et les gouvernements. Nous nous assurons qu'ils connaissent ce qui est fait au Québec, qu'ils voient leur région dans leur assiette et qu'ils sachent qui a produit leurs aliments.

Le secteur bioalimentaire représente 8 % de notre PIB total. Un peu plus de 500 000 Québécoises et Québécois y travaillent quotidiennement pour offrir des produits originaux d'une grande qualité. Cette politique est donc également une pièce importante du Plan économique du Québec. À l'aube du 21^e siècle, les entrepreneurs de cette industrie rencontrent cependant de nouveaux défis, dont la montée du protectionnisme, une forte compétition provenant de partout dans le monde, l'omniprésence de la technologie et la pénurie de main-d'œuvre. Avec cette politique, nous proposons des solutions concrètes pour faire face à ces enjeux. Nous encourageons le secteur bioalimentaire à se tourner vers l'innovation, à emprunter le virage numérique et à suivre l'évolution constante des pratiques.

Le secteur bioalimentaire est important pour l'ensemble du Québec, et ce, tant en matière économique que sur le plan social. Cette politique, qui fait suite à une vaste consultation avec les acteurs du milieu, permettra de nous positionner comme un joueur important dans ce secteur. S'inspirant des meilleures pratiques dans le monde, elle permettra de faire rayonner la créativité, le savoir-faire et l'expertise des entreprises, des organismes et des institutions du secteur de l'agriculture, des pêches, de l'aquaculture, de la transformation alimentaire, de la distribution, de la commercialisation, de la restauration et des services alimentaires, bref de celles et de ceux qui s'emploient à « *alimenter notre monde* ».

Notre gouvernement voit grand pour le Québec et pour le secteur bioalimentaire. Avec cette politique, nous passons de la parole aux actes et nous nous donnons les moyens de nos ambitions. Nous proposons une transformation majeure, à l'image du nouveau Québec qui prend forme autour de nous. Et en travaillant en partenariat avec le milieu, autant dans son élaboration que dans son application, nous nous sommes assurés de son succès.



Le premier ministre,
Philippe Couillard



MESSAGE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

Le secteur bioalimentaire joue un rôle stratégique pour le Québec. Qu'il s'agisse d'alimentation, de santé, de développement économique et régional, de mise en valeur du territoire, d'innovation ou de respect de l'environnement, la Politique bioalimentaire 2018-2025 concerne la société québécoise tout entière.

Au cours des quatre mandats à la tête du ministère, j'ai eu le privilège de vous rencontrer, d'aller visiter vos entreprises, de m'engager et de vous témoigner tout mon soutien. Lors de ces rencontres, vous m'avez sensibilisé à vos enjeux afin que je saisisse bien l'importance de votre secteur. Depuis, je souhaitais mettre en place un cadre porteur pour notre industrie et, ainsi, déployer tous les moyens pour favoriser l'atteinte de vos ambitions. Je suis donc fier de présenter notre politique bioalimentaire gouvernementale, résultat d'une vision structurante, innovante et inclusive.

Elle représente ce sur quoi nous souhaitons tous travailler ensemble. Les échanges que nous avons eus dans le cadre des rencontres avec les filières et lors du Sommet ont confirmé les besoins précis que vous aviez. J'ai porté votre message à mes collègues pour que nous puissions mettre en place une politique bioalimentaire qui sera pérenne et implantera des changements porteurs pour le secteur. Cette coconstruction se veut aussi une réponse aux diverses consultations qui ont marqué le bioalimentaire au cours des dernières années et permettra de guider le devenir de ce grand pilier de notre économie. Je profite d'ailleurs de l'occasion qui m'est offerte pour remercier les partenaires qui se sont investis dans la construction collaborative de notre politique!

La Politique bioalimentaire propose une « vision 2025 » qui s'inspire de la démarche du Sommet sur l'alimentation : *alimenter notre monde* avec « un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécoises et des Québécois ».

Afin d'en assurer la réussite et le renouvellement, la Politique mobilisera les ressources gouvernementales en place, apportera de nouveaux investissements, suscitera une collaboration accrue avec les différents ministères et organismes concernés dans le secteur et mettra sur l'engagement des différents partenaires. D'ailleurs, le discours sur le budget du 27 mars dernier offre, pour les cinq prochaines années, un cadre financier stable et des moyens sans précédent afin d'atteindre des objectifs ambitieux.

La Politique bioalimentaire se distingue par sa portée, en s'adressant à tous les secteurs du bioalimentaire, aux consommateurs et à toutes les régions du Québec. Pour moi, cette politique est le reflet d'une grande ambition commune. Elle a pour but d'*alimenter notre monde*, qu'il s'agisse de s'alimenter, d'alimenter sa famille, son rang, son village, sa région, le Québec, le reste du Canada et le monde.



Laurent Lessard



AVANT-PROPOS

La Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* est rassembleuse et est porteuse de grandes orientations permettant de traiter des enjeux actuels associés au secteur bioalimentaire et à l'alimentation. Elle marque un virage en plaçant au cœur de ses priorités les attentes des consommateurs et leur santé.

Cette politique mobilise une diversité de partenaires autour d'engagements partagés qui découlent du Sommet sur l'alimentation de novembre 2017. Ce faisant, elle contribue à définir une vision qui rallie toutes les sphères de la société, y compris les consommateurs, l'ensemble de la chaîne bioalimentaire (agriculture, pêches, transformation, distribution de gros, vente de détail, services alimentaires et restauration) ainsi que les représentants des municipalités et des milieux de la santé, de l'environnement, de l'économie, de l'enseignement, de la recherche et autres. Résolument ancrée dans la volonté du gouvernement du Québec de faire preuve d'ouverture et de transparence, cette politique dépasse le cadre de l'État et interpelle ainsi une pléiade d'acteurs.

De portée gouvernementale, la Politique donne lieu à une coordination accrue entre plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec de même qu'avec le gouvernement fédéral. Par sa structure, elle invite ainsi l'ensemble des acteurs gouvernementaux à instaurer une réelle synergie misant sur la complémentarité de leurs interventions afin d'accompagner et d'appuyer les acteurs du milieu dans l'offre d'aliments et de produits bioalimentaires répondant aux attentes des consommateurs d'aujourd'hui et de demain.

LES CONSOMMATEURS AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE

Les consommateurs du Québec, comme ceux d'ailleurs, font des choix qui s'appuient sur une diversité de facteurs. Certains de ces choix sont individuels, alors que d'autres découlent d'un consensus social. Sur le plan de l'intérêt public, le gouvernement du Québec doit s'assurer que les retombées de ses interventions dans le secteur bioalimentaire répondent aux attentes de la population québécoise.

Le geste d'achat repose sur la confiance dans le produit ainsi que dans ses modes de production et de transformation. Une entreprise qui veut se développer doit

être bien ancrée dans sa communauté d'appartenance, bénéficier de l'acceptabilité sociale des citoyens et avoir la confiance des consommateurs.

Ainsi, des conditions économiques, sociales et environnementales doivent être réunies pour assurer la pleine participation du secteur bioalimentaire au développement du Québec et à l'amélioration de la santé de sa population. Le consommateur fait figure de dénominateur commun pour chacune de ces conditions, en raison de ses exigences à l'égard des différents maillons de la chaîne bioalimentaire et de ses choix.

TABLE DES MATIÈRES

**9 LE BIOALIMENTAIRE
STRATÉGIQUE POUR
LE QUÉBEC**

**11 LE SOMMET SUR
L'ALIMENTATION
2017**

**13 LES FONDEMENTS
DE LA POLITIQUE**

14 DESTINATION 2025

14 Les ambitions

15 Les défis

16 Les cibles

19 Les vecteurs
de croissance

**22 LES RESPONSABILITÉS
DES GOUVERNEMENTS DANS
LE SECTEUR
BIOALIMENTAIRE**

**LES ORIENTATIONS,
LES OBJECTIFS ET LES PISTES DE TRAVAIL**

**25 ORIENTATION 1
UNE OFFRE DE PRODUITS
RÉPONDANT AUX BESOINS
DES CONSOMMATEURS
POUR ALIMENTER NOTRE MONDE**

27 Objectif 1.1. Accroître les connaissances alimentaires et le dialogue avec les consommateurs

31 Objectif 1.2. Promouvoir et valoriser les produits bioalimentaires d'ici

34 Objectif 1.3. Favoriser la croissance sur les marchés extérieurs et le respect des normes relatives aux produits importés

38 Objectif 1.4. Soutenir l'accès et l'offre d'aliments de qualité favorables à la santé

**41 ORIENTATION 2
DES ENTREPRISES PROSPÈRES,
DURABLES ET INNOVANTES
POUR ALIMENTER NOTRE MONDE**

43 Objectif 2.1. Appuyer l'investissement dans les entreprises

47 Objectif 2.2. Soutenir la gestion des risques et les chaînes de valeur

51 Objectif 2.3. Investir dans l'innovation et renforcer les synergies

54 Objectif 2.4. Améliorer les compétences et l'offre de formation

57 ORIENTATION 3
DES ENTREPRISES ATTRACTIVES
ET RESPONSABLES
POUR ALIMENTER NOTRE MONDE

- 59 Objectif 3.1.** Attirer et retenir la main-d'œuvre et la relève
- 63 Objectif 3.2.** Renforcer l'implantation de pratiques d'affaires responsables
- 65 Objectif 3.3.** Promouvoir la santé et le bien-être des animaux
- 68 Objectif 3.4.** Encourager les approches concertées pour protéger la santé et l'environnement

75 ORIENTATION 4
DES TERRITOIRES DYNAMIQUES
CONTRIBUANT À LA PROSPÉRITÉ
DU BIOALIMENTAIRE
POUR ALIMENTER NOTRE MONDE

- 77 Objectif 4.1.** Mettre en valeur et pérenniser les terres agricoles pour les générations futures
- 80 Objectif 4.2.** Développer l'attractivité des territoires
- 82 Objectif 4.3.** Renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire
- 85 Objectif 4.4.** Miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités

89 LA MISE EN ŒUVRE

93 DÉFINITIONS

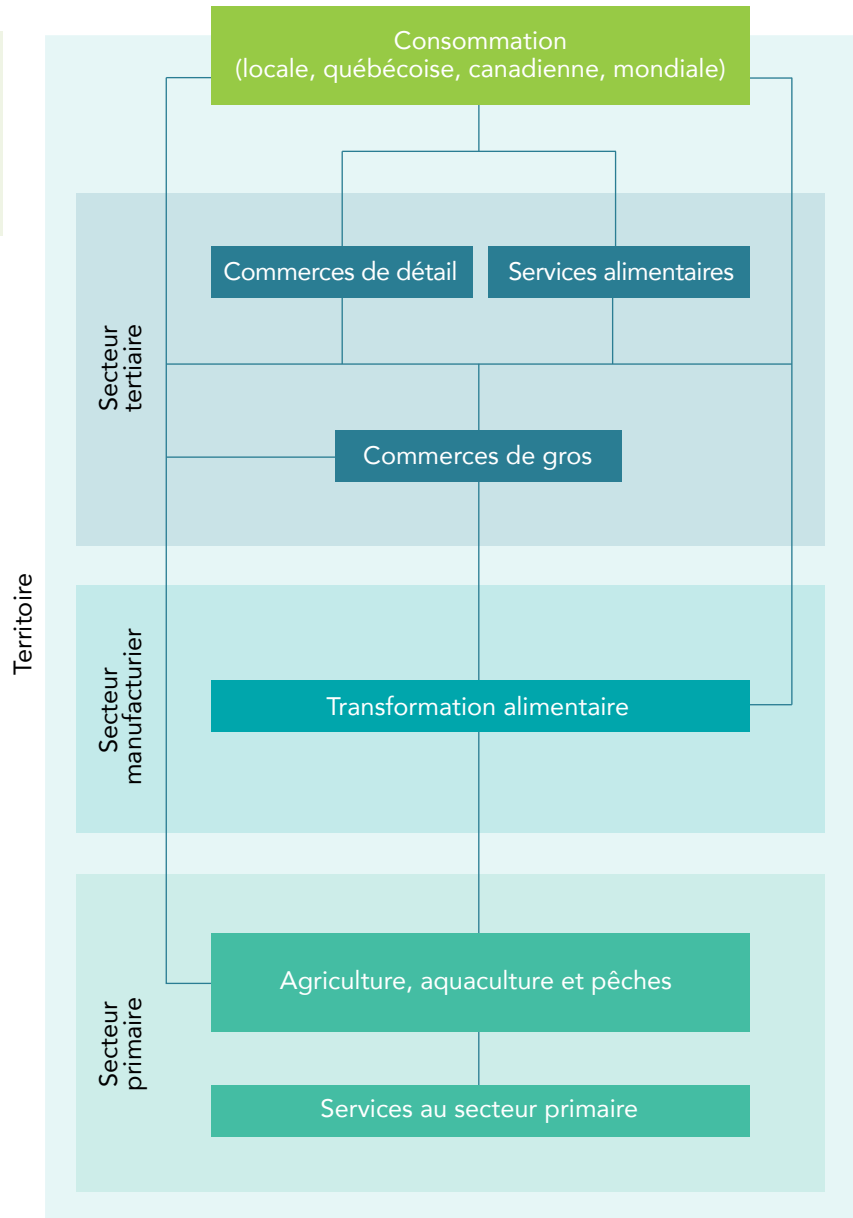
94 SIGLES
ET ACRONYMES

96 LA POLITIQUE
EN UN COUP D'ŒIL

99 SYNTHÈSE
DES PISTES
DE TRAVAIL

Le secteur bioalimentaire et son système

En complément de cette figure, le lecteur est invité à consulter les définitions qui se trouvent à la fin du document.



LE BIOALIMENTAIRE STRATÉGIQUE POUR LE QUÉBEC

Le secteur bioalimentaire est stratégique pour le Québec en raison de son rôle de premier plan au regard de l'alimentation, de son apport au développement économique et des régions ainsi que de sa contribution à la mise en valeur des territoires.

SE NOURRIR, UN GESTE FONDAMENTAL

Le geste alimentaire répond au besoin fondamental de se nourrir et est étroitement lié à la santé et à la qualité de vie. Il correspond aussi au plaisir, à la découverte, aux rencontres entre amis et en famille de même qu'à l'identité et à la culture québécoise. Le geste alimentaire est en constante évolution. Il reflète les valeurs et les besoins des consommateurs; il se renouvelle et se matérialise en de nouvelles tendances de consommation. L'alimentation est également une porte d'entrée qui permet de découvrir de nouvelles cultures et qui favorise le rapprochement interculturel.

Chaque ménage québécois consacre annuellement près de 9700 \$ à l'achat d'aliments et de boissons, ce qui représente 13,7 % de ses dépenses totales¹. Par ailleurs, un peu plus de la moitié (53 %) de la demande alimentaire des Québécois est comblée par des produits d'ici, le reste provenant d'ailleurs au Canada ou d'autres pays². En choisissant les produits bioalimentaires du Québec, le consommateur amène des retombées économiques et exprime ses préférences pour ce qui est produit et transformé ici.

Se nourrir n'est pas seulement un geste commercial, c'est un besoin fondamental. Se procurer des aliments peut également passer par des échanges non marchands. Pensons notamment aux banques alimentaires et aux réseaux de partage qui viennent en aide aux adultes et aux enfants qui ne mangent pas à leur faim au Québec sur le plan de la quantité et sur celui de la qualité.

1 Statistique Canada, compilation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), données de 2016.

2 MAPAQ, Modèle des flux économiques du secteur bioalimentaire, données de 2016.

AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE ET DES TERRITOIRES DU QUÉBEC

LE BIOALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS EN CHIFFRES (2017)

- Un PIB de 25,4 milliards de dollars (8 % du total québécois);
- Quelque 510 000 emplois : 12 % de l'emploi total au Québec et au moins 10 % de l'emploi dans 12 des 17 régions;
- Des investissements de 1,7 milliard de dollars (5 % du total au Québec);
- Des exportations de 8,8 milliards de dollars (10 % du total québécois) et des importations de 7,0 milliards de dollars (9 %);
- 57 000 emplois et 28 000 exploitations agricoles générant des recettes monétaires de 8,8 milliards de dollars (15 % du total canadien);
- 3 700 emplois dans les pêches et l'aquaculture commerciales, avec une valeur totale des captures de 352 millions de dollars;
- 70 000 emplois dans les 2 400 établissements de transformation alimentaire, avec des livraisons manufacturières de 29,0 milliards de dollars (25,2 % du total canadien);
- 379 000 emplois dans les commerces et les services alimentaires, avec des ventes de près de 45 milliards de dollars.

Source : Statistique Canada, compilation du MAPAQ.

Contribuant à la création de la richesse, le secteur bioalimentaire participe au rayonnement du savoir-faire québécois. Caractérisé par une forte présence de différentes formes d'entrepreneuriat collectif, ce secteur offre des produits originaux et d'une grande qualité sur les marchés d'ici et au-delà des frontières du Québec.

Le secteur bioalimentaire est étroitement lié au territoire. Dans l'ensemble des régions, les entreprises bioalimentaires créent des emplois et de la valeur ajoutée, diversifient l'économie, contribuent au maintien de services et valorisent les potentiels et les savoir-faire des populations locales. Le secteur bioalimentaire, en vertu de ses liens particuliers avec la terre et l'eau, contribue à la préservation et à la mise en valeur de ces ressources dont la qualité est essentielle à la pérennité des activités bioalimentaires. Ces activités façonnent également les paysages et la vitalité des communautés.

En raison du climat nordique et de son histoire, l'agriculture québécoise s'est développée autour de productions animales tout en se diversifiant par la production de céréales, d'oléagineux, de fruits, de légumes, de sirop d'érable, de poissons, etc. Les pêches commerciales, axées notamment sur le homard, la crevette, le crabe des neiges et des poissons de fond, sont, pour leur part, déterminantes pour les régions maritimes.

Principale industrie manufacturière au Québec, la transformation alimentaire offre une grande diversité d'aliments. Cette industrie est étroitement liée aux secteurs agricole, aquacole et des pêches, puisque 70 % des ventes de ces secteurs primaires lui sont destinées³. Caractérisée par une forte présence de petites et moyennes entreprises (PME) et une trentaine de grandes coopératives et entreprises, la transformation alimentaire est une industrie bien ancrée en région.

Le secteur tertiaire, soit les commerces et les services alimentaires québécois, constitue le premier marché pour les produits bioalimentaires produits et transformés ici. Employant un nombre important de personnes, les entreprises de ce secteur sont présentes sur une large partie du territoire du Québec.

³ MAPAQ, Modèle des flux économiques du secteur bioalimentaire, données de 2016.

LE SOMMET SUR L'ALIMENTATION 2017

Tournée vers l'avenir, la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* s'inscrit dans la continuité des différents jalons de l'histoire bioalimentaire du Québec et répond à la demande de doter le Québec d'une politique bioalimentaire moderne et surtout pérenne. Pour la définir, le gouvernement du Québec a tenu une démarche de consultation qui a culminé avec le Sommet sur l'alimentation en novembre 2017, lequel a été précédé de trois rencontres préparatoires, d'échanges sur une plateforme Web avec les consommateurs ainsi que de rencontres avec des représentants des différentes filières.

RENCONTRES PRÉPARATOIRES

Les quelque 110 organisations participant à ces rencontres représentaient les consommateurs, l'ensemble de la chaîne bioalimentaire (agriculture, pêches, transformation, distribution de gros, vente de détail, services alimentaires et restauration) ainsi que les représentants des municipalités et des milieux de la santé, de l'environnement, de l'économie, de l'enseignement, de la recherche et autres.

Rencontre préparatoire 1

À l'écoute des consommateurs d'aujourd'hui et de demain, 21 octobre 2016, Montréal

Rencontre préparatoire 2

Développement du potentiel de l'industrie alimentaire québécoise sur les marchés d'ici et d'ailleurs, 10 février 2017, Drummondville

Rencontre préparatoire 3

Perspectives d'avenir pour les entrepreneurs agricoles et les pêcheurs, 26 mai 2017, Lévis

Ces rencontres, d'une durée d'une journée, étaient constituées de conférences données par un conférencier d'honneur et des experts du milieu ainsi que d'ateliers de discussion. Chacune d'elles se terminait par une table ronde permettant de dégager des priorités.

4 Son nom officiel est *Commission d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs*.

5 Son nom officiel est *Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec*.

CHRONOLOGIE DES GRANDES ORIENTATIONS BIOALIMENTAIRES AU QUÉBEC

Les rapports des commissions d'enquête Héon⁴ (1956) et April⁵ (1967) sont orientés vers la modernisation de l'agriculture, la mise en marché ordonnée des produits et l'amélioration des revenus des familles agricoles.

La recherche de l'autonomie alimentaire prime dans la vision *Nourrir le Québec* de 1981, tandis que la conquête des marchés et la libéralisation des échanges sont mises en avant lors du sommet *À l'heure des choix* de 1992. Cette période est également marquée par le développement de l'approche filière et une concertation accrue entre les acteurs économiques des différents maillons des filières bioalimentaires.

Les conférences sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois (de 1998 à 2001) marquent le début de la recherche de la conciliation des objectifs économiques liés à la croissance des filières avec les demandes grandissantes de la société québécoise en matière d'environnement ainsi que de la participation élargie au consensus des acteurs économiques, municipaux, environnementaux et de la santé.

La définition des grandes orientations bioalimentaires s'inscrit ainsi dans une mouvance qui voit s'accroître la diversité des acteurs s'intéressant aux enjeux du secteur. Cette diversité atteint son apogée lors des consultations entourant la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et le dépôt de son rapport en 2008. Cette dernière souhaite un secteur pluriel et performant tant sur le plan économique que sur les plans environnemental et social.

Cette commission a influencé la nouvelle vision gouvernementale *La fierté d'en vivre, le plaisir de s'en nourrir* en 2008, la publication du Livre vert pour une politique bioalimentaire *Donnez le goût du Québec* en 2011 et l'adoption de la *Politique de souveraineté alimentaire* en 2013.

Issue d'une large consultation qui a été amorcée en 2016 et a abouti avec le Sommet sur l'alimentation en novembre 2017, la présente politique bioalimentaire *Alimenter notre monde* couvre la période 2018-2025.

PLATEFORME WEB D'ÉCHANGES

Le site Web consacré au Sommet sur l'alimentation a permis aux consommateurs de s'exprimer et d'en apprendre davantage sur le secteur bioalimentaire et les enjeux liés à l'alimentation. Ce site a été vu par plus de 48 000 visiteurs uniques et plus de 1 800 commentaires ont été reçus.

Durant la semaine du Sommet, les consommateurs ont ainsi pu se prononcer sur 15 propositions. Parmi les propositions préférées des répondants, « Offrir aux jeunes des cours sur l'alimentation », « Favoriser l'achat local et la mise en marché de proximité », « Améliorer l'accès et l'offre d'aliments bons pour la santé dans tous les milieux » ainsi que « Réduire le gaspillage alimentaire engendré par l'industrie comme par les consommateurs » figurent en tête de liste.

RENCONTRES AVEC DES REPRÉSENTANTS DES DIFFÉRENTES FILIÈRES

En août et en septembre 2017, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a tenu des rencontres pour échanger avec des représentants des différentes filières (producteurs, transformateurs, distributeurs, fournisseurs, recherche, etc.). Le but de ces rencontres était de les entendre s'exprimer sur leur réalité, leurs défis et leurs cibles de croissance.

SOMMET SUR L'ALIMENTATION

Le Sommet a réuni plus de 200 personnes et représentants de tous les milieux. Des propositions d'ambitions, de défis, de cibles et de vecteurs de croissance leur ont été présentées par le gouvernement et ont obtenu un haut degré d'adhésion. Ces propositions servent ainsi d'assises à la présente politique.

Le lecteur est invité à se rendre sur le site sommetailimqc.gouv.qc.ca pour prendre connaissance de la documentation relative au Sommet sur l'alimentation.

LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE

VISION 2025

Alimenter notre monde avec...

Un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécoises et des Québécois.

PRINCIPES

La Politique bioalimentaire 2018-2025 est...

Inclusive, puisqu'elle compte parmi ses partenaires les consommateurs, l'ensemble de la chaîne bioalimentaire (agriculture, pêches, transformation, distribution de gros, vente de détail, services alimentaires et restauration), les milieux de la santé, de l'environnement, de l'économie, de l'enseignement et de la recherche de même que les acteurs municipaux et gouvernementaux concernés.

Axée sur un **dialogue permanent**, en prévoyant des lieux d'échanges réguliers entre les partenaires, en valorisant la coconstruction des orientations et des actions ainsi qu'en misant sur leur **responsabilité partagée** dans la mise en œuvre de celles-ci.

Plurielle, en considérant la diversité des attentes des consommateurs, des modèles d'affaires, des secteurs et des territoires, et en laissant place à une flexibilité pour répondre à la diversité des besoins et développer les potentiels.

Innovante, en étant en phase avec les enjeux actuels et ceux à venir ainsi qu'en permettant de sortir des sentiers battus et d'oser.

Entrepreneuriale, en s'appuyant à la fois sur la force des entrepreneurs individuels et de l'entrepreneuriat collectif, comme les coopératives, la mise en marché collective, les associations et les filières.

Renouvelable, en perdurant tout en prévoyant des mécanismes d'ajustement périodique (annuel et quinquennal).

Mesurable, en s'appuyant sur le suivi d'indicateurs et de cibles pour l'évaluation des progrès.

DESTINATION 2025

La destination à atteindre en 2025 repose sur



LES AMBITIONS

Deux grandes ambitions sous-tendent la Politique bioalimentaire 2018-2025.



MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE CONFIANCE DES CONSOMMATEURS

La confiance des consommateurs est influencée par la réponse à leurs demandes et à leurs attentes ainsi que par l'information accessible sur l'alimentation et ses effets sur la santé. Leur confiance est également fonction de la façon dont ils filtrent l'information à travers leurs valeurs.

Le niveau de confiance des consommateurs du Québec à l'égard des aliments et de leurs modes de production et de transformation sera suivi périodiquement à l'aide d'un baromètre et de sondages.



DÉVELOPPER UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE PROSPÈRE ET DURABLE

La prospérité incarne la capacité de réussir et de se développer en tenant compte des besoins des générations actuelles et futures.

La prospérité et la durabilité du secteur bioalimentaire québécois seront suivies annuellement. Pour ce faire, des données économiques seront utilisées comme le PIB, le chiffre d'affaires, le nombre d'entreprises, le nombre d'emplois et les apports aux économies régionales. S'y ajouteront des informations permettant de qualifier les emplois du secteur et son capital humain de même que ses interactions avec le territoire, ses ressources et son capital naturel.

LES DÉFIS

Par la Politique bioalimentaire 2018-2025, trois défis seront relevés avec les partenaires :

**RÉPONDRE
AUX ATTENTES DES
CONSO MMATEURS
À L'ÉGARD DE
LA SANTÉ ET DE
L'ENVIRONNEMENT**



**ACCROÎTRE LES
ACTIVITÉS DES
SECTEURS DE
PRODUCTION,
DES PÊCHES ET DE
TRANSFORMATION
ALIMENTAIRE AU
QUÉBEC**



**ACCROÎTRE
LA PRÉSENCE
DES PRODUITS
BIOALIMENTAIRES
D'ICI SUR LES
MARCHÉS DU QUÉBEC,
DU CANADA ET DE
L'ÉTRANGER**



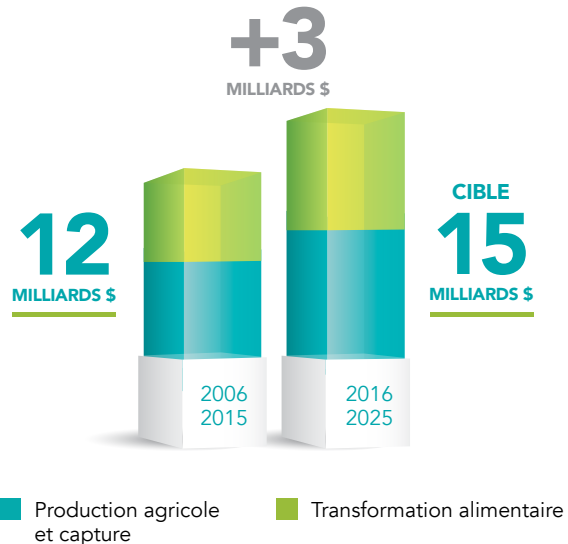
LES CIBLES

Pour suivre l'évolution du secteur bioalimentaire sous l'angle des défis poursuivis par les partenaires de la Politique bioalimentaire 2018-2025, sept cibles pour 2025 ont été retenues lors du Sommet sur l'alimentation. Bien que ces cibles ne permettent pas de déterminer toute la portée de ces défis, elles en donnent une appréciation mesurable à partir des données disponibles.

INVESTIR 15 MILLIARDS DE DOLLARS EN PRODUCTION AGRICOLE, EN PRODUCTION AQUACOLE, DANS LES PÊCHES ET EN TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Cette cible vise 15 milliards de dollars d'investissements par les entreprises agricoles, aquacoles, de pêches et de transformation alimentaire d'ici 2025, c'est-à-dire 3 milliards de plus par rapport à la période 2006-2015.

Cette cible implique, au cours de la prochaine décennie, une croissance des investissements dans le secteur primaire (agriculture, aquaculture et pêches) de l'ordre de 4,5 % par année en comparaison de 0,8 % par année entre 2006 et 2015⁶. Cette croissance suppose un rattrapage des investissements par rapport au reste du Canada. Quant aux investissements en transformation alimentaire, l'augmentation projetée est de 3,6 % par année, soit la poursuite de la croissance connue au Québec au cours de la période 2006-2015.

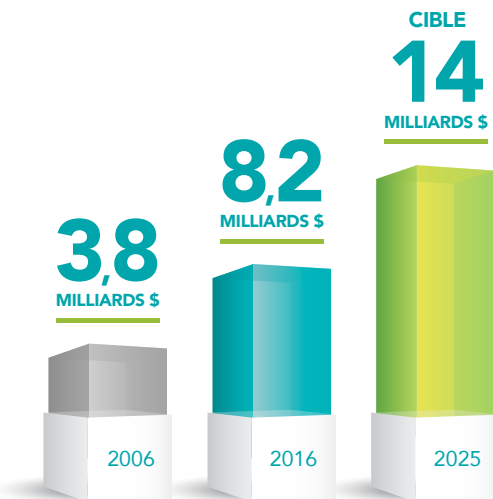


Sources : Statistique Canada et cible du Sommet sur l'alimentation

ACCROÎTRE DE 6 MILLIARDS DE DOLLARS LES EXPORTATIONS BIOALIMENTAIRES INTERNATIONALES DU QUÉBEC

Cette cible vise à accroître de 6 milliards de dollars les exportations bioalimentaires internationales du Québec pour les porter à 14 milliards de dollars d'ici 2025, ce qui représente une augmentation de 6,5 % par année.

Cette perspective de croissance est supérieure à celle projetée par le Canada (4,5 % par année⁷). Elle est cependant inférieure à la croissance des 10 dernières années au Québec (8,0 % par année⁸) compte tenu des perspectives mondiales et de l'incertitude de certains marchés. Les efforts seront également maintenus pour accroître la présence des produits québécois sur le marché canadien, où le quart d'entre eux sont vendus⁹.



Sources : Statistique Canada et cible du Sommet sur l'alimentation

⁶ Statistique Canada, compilation du MAPAQ.

⁷ Selon la cible de 75 milliards de dollars pour 2025 (budget fédéral de 2017).

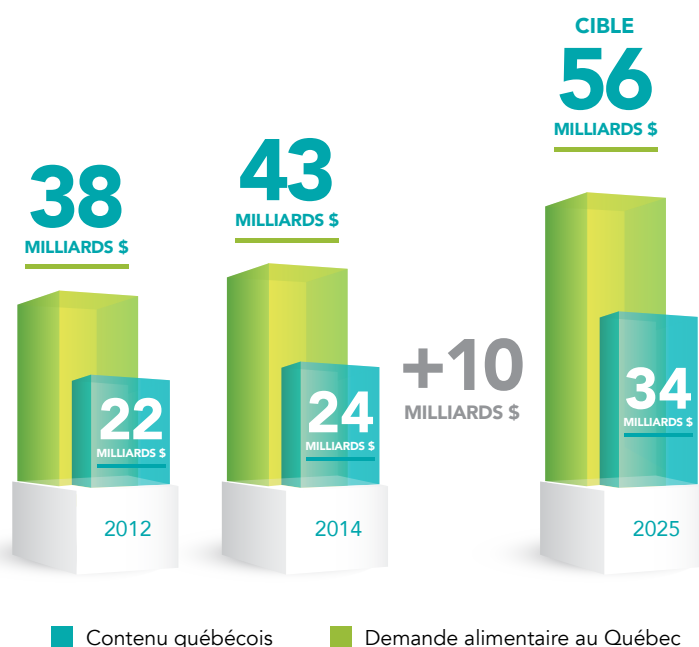
⁸ Global Trade Atlas, compilation du MAPAQ, 2017.

⁹ Statistique Canada et Modèle intersectoriel de l'ISQ; compilation du MAPAQ.

AJOUTER 10 MILLIARDS DE DOLLARS DE CONTENU QUÉBÉCOIS DANS LES PRODUITS BIOALIMENTAIRES ACHETÉS AU QUÉBEC

Cette cible vise à ajouter 10 milliards de dollars de contenu québécois dans les produits bioalimentaires achetés au Québec et, ainsi, à les faire passer de 24 milliards de dollars en 2016 à 34 milliards de dollars en 2025.

Le contenu québécois comprend à la fois les intrants domestiques et la valeur ajoutée par la chaîne bioalimentaire (agriculture, pêches, transformation, distribution de gros, vente de détail, services alimentaires et restauration). Un plus grand nombre de produits agricoles et aquatiques du Québec y seront transformés et, même pour les produits dont la matière première n'est pas disponible au Québec, les entreprises et les travailleurs d'ici y ajouteront une valeur québécoise. Il est à noter que la cible tient également compte de la croissance de la demande alimentaire.



Sources : Statistique Canada, Modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), compilation par le MAPAQ et cible du Sommet sur l'alimentation

AUGMENTER LA PART DES ENTREPRISES AGRICOLES ET DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE QUÉBÉCOISES AYANT IMPLANTÉ DES PRATIQUES D'AFFAIRES RESPONSABLES

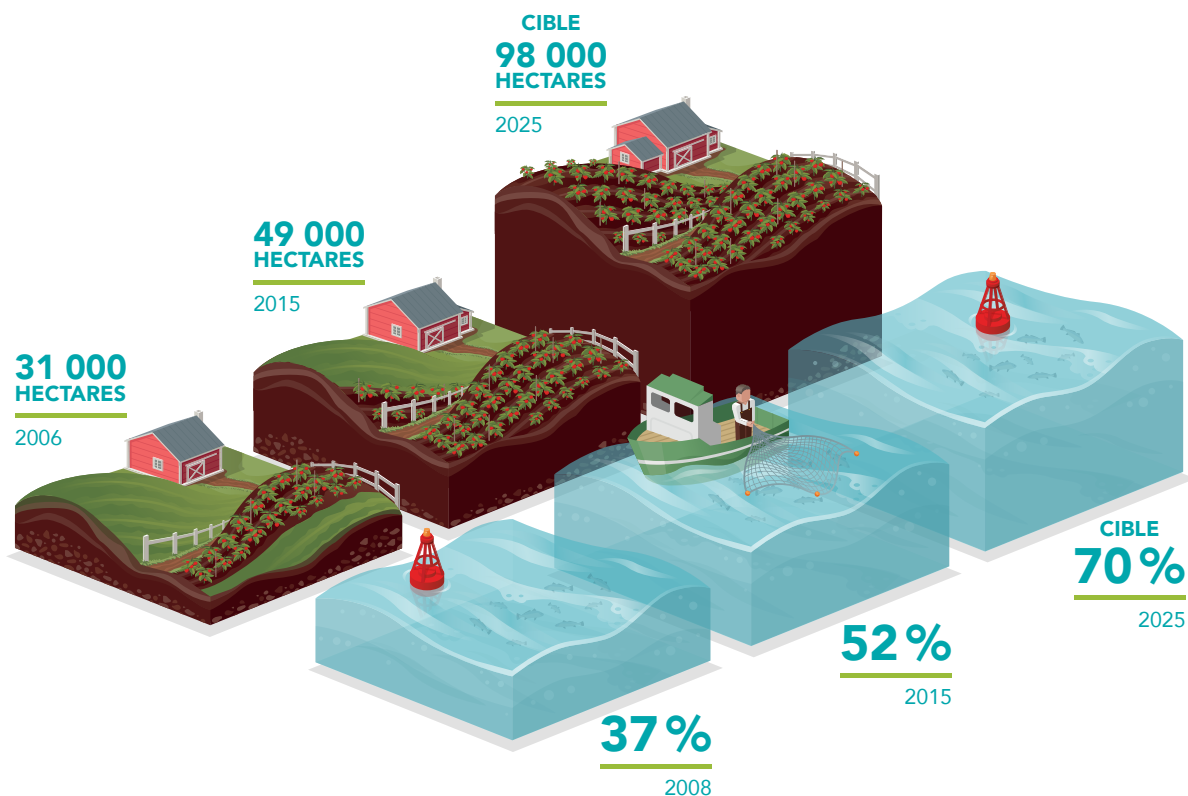
Puisque des mesures de plusieurs pratiques n'étaient pas disponibles au moment du Sommet sur l'alimentation de novembre 2017, des outils de suivi seront mis en place à partir de 2018 pour évaluer l'augmentation de l'implantation d'un ensemble de pratiques d'affaires responsables par les entreprises agricoles et de transformation alimentaire.

Les pratiques considérées seront notamment celles qui réduisent les risques pour la santé et l'environnement d'intrants comme les pesticides et les antibiotiques. D'autres pratiques touchant une diversité d'enjeux seront également suivies : eau, changements climatiques et gaz à effet de serre, sols, biodiversité, matières résiduelles et réduction des pertes alimentaires, cohabitation harmonieuse dans les communautés, santé, sécurité et qualité de vie des travailleurs et des entrepreneurs, santé et bien-être des animaux.

DOUBLER LA SUPERFICIE EN PRODUCTION BIOLOGIQUE

Cette cible vise à doubler le nombre d'hectares en régie biologique, ce qui signifie de passer de 49 000 hectares en 2015¹⁰ à quelque 98 000 hectares en 2025.

Cela implique d'accélérer la tendance des dix dernières années, période durant laquelle la superficie en production biologique a augmenté de 58 %. Ainsi, l'offre projetée de fruits, de légumes, de céréales, de fourrages et d'autres produits végétaux biologiques sera plus importante. L'offre de produits biologiques d'origine animale comme le lait, la viande et les œufs sera également stimulée par la disponibilité accrue de fourrages et de céréales biologiques requis pour l'alimentation des animaux visés. La croissance des aliments transformés et composés d'ingrédients biologiques québécois sera aussi favorisée.



Sources : Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV), MAPAQ et cibles du Sommet sur l'alimentation

AUGMENTER DE 52 % À 70 % LA PART DES VOLUMES DE PRODUITS AQUATIQUES QUÉBÉCOIS ÉCOCERTIFIÉS

Cette cible vise à faire passer de 52 % en 2015 à 70 % en 2025 la part des volumes de produits aquatiques québécois écocertifiés.

L'écocertification des produits aquatiques au Québec repose notamment sur la certification *Marine Stewardship Council* (MSC). Cette dernière constitue un standard de référence sur le plan international qui assure aux consommateurs des poissons et des fruits de mer provenant d'activités qui ne nuisent pas à l'écosystème. La crevette nordique du golfe du Saint-Laurent, le homard des Îles-de-la-Madeleine, celui de la Gaspésie et le crabe des neiges du sud du golfe du Saint-Laurent comptent parmi les espèces écocertifiées en 2015. Ces certifications seront maintenues et de nouvelles espèces seront écocertifiées, comme le crabe des neiges de la Côte-Nord et le flétan du Groenland.

¹⁰ En 2015, 2,4% des superficies sont en production biologique au Québec.

AMÉLIORER LA VALEUR NUTRITIVE DES ALIMENTS TRANSFORMÉS AU QUÉBEC

Puisque des mesures de ce type n'étaient pas disponibles au moment du Sommet sur l'alimentation de novembre 2017, des outils de suivi seront mis en place à partir de 2018 pour évaluer l'amélioration de la qualité nutritive des aliments transformés au Québec.

Les progrès concernant la diminution de la teneur en sel, en sucre et en gras saturés ainsi que le contenu en fibres alimentaires seront suivis pour certains groupes de produits. Ces ingrédients ont été ciblés puisque leurs effets sur la santé sont scientifiquement documentés.

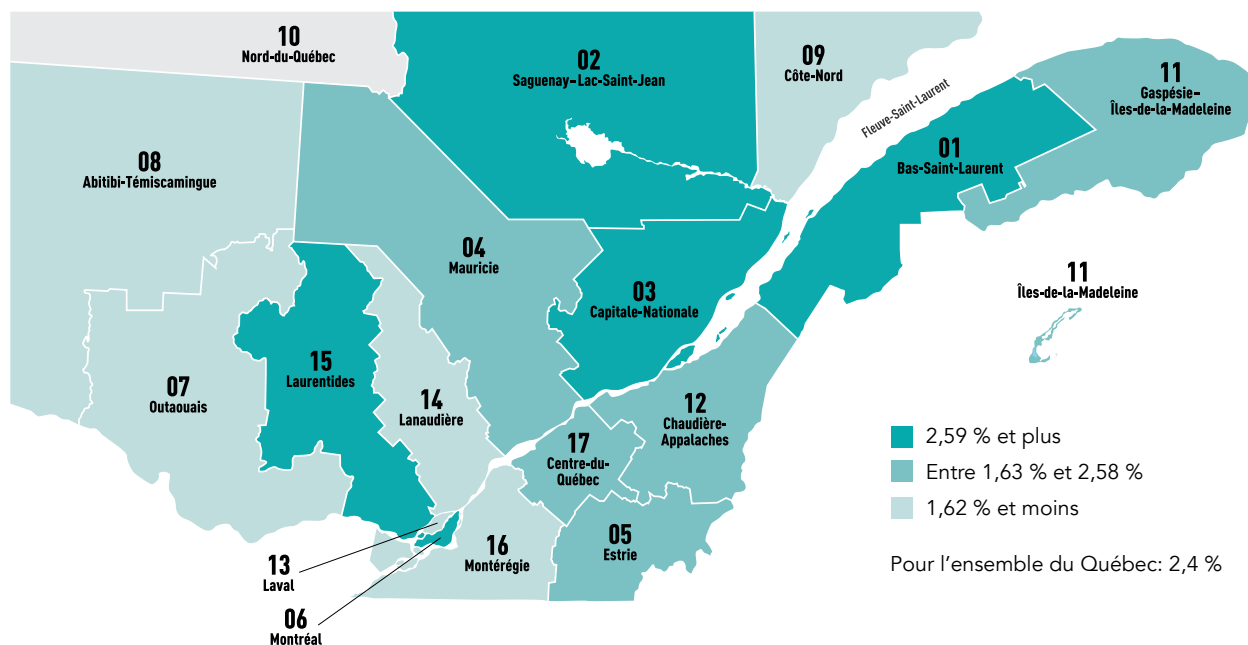
LES VECTEURS DE CROISSANCE

Les vecteurs de croissance représentent des occasions d'affaires et suggèrent de concentrer les efforts là où le secteur bioalimentaire québécois peut se distinguer. Un vecteur de croissance crée de la richesse, de la valeur ajoutée et des emplois. Il transforme les attentes des consommateurs en occasions pour le secteur bioalimentaire. Il met en valeur les potentiels des régions du Québec tout comme ceux des différentes filières. Huit vecteurs de croissance ont été retenus par les partenaires lors du Sommet sur l'alimentation de novembre 2017.

ALIMENTS BIOLOGIQUES

Au Québec, le marché des aliments biologiques connaît une croissance significative. À l'international, le secteur biologique québécois se démarque et enregistre des succès avec, par exemple, les percées des produits de l'érable et des canneberges biologiques sur les marchés européens et asiatiques. Le potentiel de développement du secteur biologique est diversifié. Il concerne plusieurs régions et un large éventail de produits tels que les légumes, les petits fruits, le sirop d'érable, la viande, le lait, les grains et oléagineux de même que les aliments transformés.

Pourcentage de superficies en production biologique selon les régions du Québec

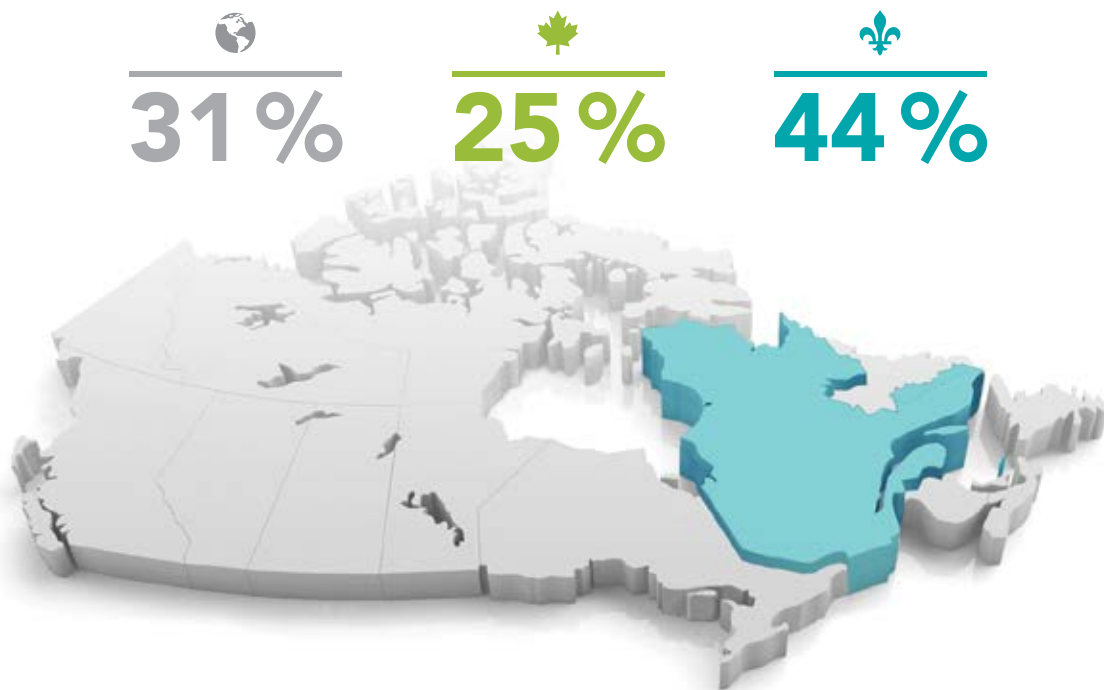


Sources : CARTV et fiches d'enregistrement du MAPAQ, données de 2015

MARCHÉS EXTÉRIEURS

Plus de la moitié de ce que produisent et transforment les entreprises bioalimentaires du Québec est vendu ailleurs au Canada ou dans le monde. Les marchés extérieurs, canadien et international, représentent des potentiels de croissance notamment pour des produits de viande, de grains et d'oléagineux, aquatiques, de l'érable, de fruits ou de légumes, des plantes fourragères ainsi que pour différents aliments transformés. Les exportations internationales sont en croissance et cette tendance se poursuit puisque la population mondiale et ses revenus disponibles augmentent, surtout dans les pays émergents.

Destination des ventes des produits bioalimentaires du Québec



Source : MAPAQ, Le bioalimentaire économique : bilan de l'année 2016

PRODUITS « AMBASSADEURS » DU QUÉBEC

Les produits « ambassadeurs » sont facilement associés au Québec, à ses traditions, à son histoire, à ses régions, à son climat et à ses particularités. Ils contribuent à façonner l'identité et l'image de marque du Québec bioalimentaire auprès des consommateurs d'ici et d'ailleurs. Pensons, par exemple, aux produits de l'érable, aux fromages de spécialité, à la canneberge, au cidre de glace, au bleuets, au porc ou au homard. La bonne réputation du Canada au regard de la salubrité profite également à l'image de ces produits.

RESTAURATION ET SERVICES ALIMENTAIRES

Le milieu de la restauration et celui des services alimentaires se distinguent par la proximité des relations d'affaires avec les producteurs et transformateurs locaux. Des chefs s'impliquent avec des entreprises pour développer des produits spécifiques. La restauration se présente comme une vitrine et un banc d'essai pour les produits québécois et sert de porte d'entrée vers d'autres réseaux de commercialisation. Pour se positionner sur ces marchés caractérisés par une forte concurrence, les entreprises d'ici se différencient et répondent aux tendances actuelles, comme les menus santé, le végétarisme, la recherche de produits frais et locaux, les aliments biologiques, le commerce en ligne, la gastronomie et les produits du terroir.

ALIMENTATION SANTÉ

En plus de contribuer à la santé publique, l'alimentation santé offre des occasions d'affaires aux divers maillons de la filière bioalimentaire : producteurs, aquaculteurs, pêcheurs, transformateurs, détaillants et restaurateurs. Plusieurs produits frais, comme les fruits, les légumes, les poissons, les fruits de mer, les volailles, les œufs, les légumineuses ou les viandes maigres, ont la cote du point de vue des nutritionnistes et des spécialistes de la santé. La reformulation des recettes des produits transformés et l'ajout de certains ingrédients peuvent également contribuer à l'amélioration de la valeur nutritive des aliments bénéfiques pour la santé de la population. Par ailleurs, des tendances alimentaires prennent de l'importance, par exemple la demande de produits « sans » (sucre ajouté, gras trans, sel, gluten, etc.) ou d'aliments exempts d'additifs alimentaires et présentant des listes d'ingrédients courtes et compréhensibles. De plus en plus de gens sont touchés par des allergies et des intolérances alimentaires ou doivent acheter des aliments ou préparer des repas pour des membres de leur entourage qui en souffrent. Au moment de l'achat, ces personnes recherchent un étiquetage clair et fiable leur permettant de reconnaître facilement les produits exempts des ingrédients auxquels elles ou un de leurs proches sont sensibles.

PRODUITS ÉMERGENTS

Les besoins des consommateurs sont changeants. Ils sont influencés notamment par l'immigration, l'arrivée sur le marché du travail des nouvelles générations et la recherche d'authenticité. De plus en plus de consommateurs aiment découvrir des produits originaux et spécifiques. De cette demande émergent des occasions d'affaires pour les entrepreneurs bioalimentaires d'ici qui les incitent à faire preuve d'innovation pour se démarquer de la concurrence.

PRATIQUES ÉCORESPONSABLES

Un plus grand nombre de consommateurs motivent leurs choix en s'appuyant sur les pratiques des entreprises bioalimentaires. Les transformateurs, les distributeurs, les détaillants et les fournisseurs deviennent plus sensibles et intègrent des critères d'écoresponsabilité dans leurs stratégies d'affaires. Plusieurs entreprises obtiennent des certifications pour répondre à ces nouvelles exigences. Par le dynamisme innovant de ses entrepreneurs et la qualité de ses ressources naturelles, le Québec possède des atouts lui permettant de tirer profit de ces nouvelles exigences de marché, tant locales qu'internationales.

ACHATS DE PROXIMITÉ

Des consommateurs désirent un lien de proximité avec les personnes qui produisent ou transforment les aliments. On remarque une popularité grandissante pour, par exemple, l'agrotourisme, les marchés publics, le tourisme gourmand et l'agriculture urbaine. Partout au Québec, un nombre croissant d'entreprises profitent de ces nouvelles demandes. Les achats de proximité stimulent la création de modèles d'affaires innovants. Ils sensibilisent aussi les consommateurs aux réalités de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches et de la transformation alimentaire, améliorent l'accès aux aliments frais dans certains quartiers et multiplient les occasions d'affaires et de rencontres avec les consommateurs.

LES RESPONSABILITÉS DES GOUVERNEMENTS DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Le gouvernement du Québec assume plusieurs responsabilités en lien avec le secteur bioalimentaire. Par exemple, il réglemente les activités de production, de transformation, de distribution, de vente au détail et de restauration sur son territoire. Il contribue au développement du secteur des pêches, de l'aquaculture et de la transformation des produits aquatiques et encadre ces activités, notamment par l'émission de permis. Il veille à la protection de l'environnement ainsi qu'à la conservation et à la gestion des ressources halieutiques en eau douce ainsi que des espèces anadromes et catadromes. Il procède aussi à l'inspection des produits bioalimentaires mis en marché pour le commerce québécois.

Le gouvernement du Québec est également responsable des activités de promotion et de sensibilisation liées à la saine alimentation sur son territoire. Plus particulièrement, le Québec agit par l'entremise de son réseau de la santé et des services sociaux et de son réseau scolaire et de services de garde éducatifs à l'enfance et en collaboration avec le secteur municipal, dans le contexte de son Programme national de santé publique.

Pour ce qui est du gouvernement fédéral, il réglemente le commerce international et interprovincial. Il assure l'inspection des aliments destinés au commerce entre les provinces et à l'exportation. Il homologue les pesticides en vente au Canada. Il veille à la conservation et à la gestion des ressources halieutiques présentes dans les zones économiques exclusives canadiennes.

Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral établissent les normes touchant la salubrité et la qualité nutritionnelle des aliments et ils définissent les règles en matière d'étiquetage. Ils assurent conjointement certains aspects de la gestion des risques agricoles, de la gestion de l'offre et de la mise en marché collective des produits agricoles, marins et alimentaires. Ils appuient l'innovation et le développement des exportations. Ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des accords relatifs au commerce international.

LES ORIENTATIONS, LES OBJECTIFS ET LES PISTES DE TRAVAIL

Cette section présente les quatre orientations de la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* qui découlent des quatre priorités d'action retenues au Sommet sur l'alimentation de novembre 2017 en relation avec l'offre de produits bioalimentaires, la prospérité des entreprises, les pratiques durables et responsables ainsi que le dynamisme des territoires.

Chacune de ces orientations s'articule autour de quatre objectifs établis d'après les six conditions de succès à mettre en place selon les participants au Sommet, à savoir un dialogue permanent entre les consommateurs et les acteurs du secteur bioalimentaire; des approches concertées; une culture d'innovation; des investissements; du capital humain (main-d'œuvre et relève) ainsi qu'un environnement réglementaire raisonné, prévisible, rigoureux, concurrentiel et transparent.

Pour chacun de ces objectifs, des pistes de travail engagent l'ensemble des partenaires de la Politique, qu'ils soient privés, coopératifs, syndicaux, communautaires ou gouvernementaux. Ces pistes sont énumérées après chacun des 16 objectifs de même qu'à la fin du document.

Par ailleurs, la Politique sera accompagnée d'une feuille de route qui précisera la façon de mettre en œuvre ces pistes de travail et qui identifiera les partenaires qui en seront responsables et qui y collaboreront.





ORIENTATION

01

01 UNE OFFRE
DE PRODUITS
RÉPONDANT
AUX BESOINS DES
CONSOMMATEURS
POUR ALIMENTER
NOTRE MONDE

Les besoins des consommateurs à l'égard de l'alimentation et du secteur bioalimentaire sont multiples. Elles évoluent au rythme des innovations de produits, des changements dans les habitudes de vie ainsi que des valeurs individuelles et de la société. Les principaux critères de choix des aliments chez les Québécois sont le prix, la qualité, le goût et l'aspect santé¹¹. De plus en plus de personnes souhaitent mieux connaître la provenance des aliments qu'elles consomment, ce qui les compose et les enjeux entourant leur production, leur capture, leur transformation ou leur commercialisation. Les connaissances et les habiletés culinaires des jeunes et des moins jeunes contribuent par ailleurs à leur donner le goût et les prédispositions pour cuisiner et bien s'alimenter. Un dialogue constant entre le secteur bioalimentaire et les consommateurs est nécessaire pour favoriser une compréhension mutuelle, maintenir la confiance, mettre en valeur les produits bioalimentaires d'ici et saisir les occasions de croissance sur les marchés. Parmi les attentes de la population, une saine alimentation et la salubrité des aliments sont incontournables en matière de santé publique.

OBJECTIF 1.1 ACCROÎTRE LES CONNAISSANCES ALIMENTAIRES ET LE DIALOGUE AVEC LES CONSOMMATEURS

Les Québécois souhaitent obtenir de l'information crédible et actualisée sur les aliments, leur origine, leur valeur nutritive, leur salubrité ainsi que leurs modes de production et de transformation¹². Des outils et des plateformes d'information offrent une multitude de renseignements, mais sont parfois peu connus et utilisés des consommateurs¹³. Une vue d'ensemble des outils existants, d'une part, et des besoins exprimés en matière d'information par les consommateurs, d'autre part, permettra une meilleure adéquation de l'offre et de la demande d'information et renforcera le dialogue entre les consommateurs, le secteur bioalimentaire et le gouvernement.

11 MAPAQ, *Évaluation de la notoriété des logos d'Aliments du Québec*, sondage de 2016.

12 Voir notamment les sondages et autres résultats des consultations menées en amont du Sommet sur l'alimentation de novembre 2017.

13 Par exemple, selon un sondage effectué par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) auprès de 1 032 Québécois en janvier 2018, l'outil interactif développé par l'ACIA et intitulé *Comprendre l'étiquette d'un aliment* est connu par 10 % des répondants.

EXEMPLES DE PLATEFORMES PORTANT SUR L'ALIMENTATION ET LES ALIMENTS

[Santé et mieux-être](#) du ministère de la Santé et des Services sociaux

[Consommation des aliments](#) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

[Aliments et nutrition](#) de Santé Canada

[Agence canadienne d'inspection des aliments](#)

[Extenso](#) de l'Université de Montréal

[Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels](#) de l'Université Laval

[Alimentation et épicerie](#) de l'Office de la protection du consommateur

ENCADREMENT EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE, DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ NUTRITIONNELLE DES ALIMENTS

Les gouvernements du Québec et du Canada sont responsables de veiller à la qualité et à la salubrité des aliments. Un programme de surveillance de l'étiquetage des aliments dans les établissements est coordonné par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) effectue, quant à lui, des activités spécifiques de surveillance. Le MAPAQ et l'ACIA interviennent aussi auprès des exploitations qui relèvent de la compétence législative de leur ordre de gouvernement pour répondre à des plaintes concernant des pratiques de substitution ou de fraude ou encore corriger des situations observées lors des inspections.

Les services d'inspection du MAPAQ et leur mandataire, la Ville de Montréal, effectuent des activités de contrôle et de surveillance dans les secteurs de la production, de la transformation, de la distribution intraprovinciale, de la vente au détail et de la restauration. Toutes les plaintes, anonymes ou non, sont traitées par le MAPAQ.

Au sein du gouvernement fédéral, Santé Canada et l'ACIA se partagent la responsabilité de la salubrité des aliments, tandis que l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a mis en place un système pancanadien de surveillance des éclosions de maladies d'origine alimentaire, auquel participe le Québec. Par ailleurs, l'ACIA est notamment en charge de l'inspection des abattoirs et des usines de transformation des aliments qui relèvent de la compétence législative de l'ordre fédéral. Elle assure également le contrôle des aliments importés et exerce une surveillance des exploitations qui font le commerce interprovincial et international d'aliments.

Sur le plan de la qualité nutritionnelle, l'ACIA applique les exigences établies par Santé Canada pour tous les aliments vendus au Canada. Il est à noter que des initiatives en cours visent notamment à modifier la réglementation en matière d'étiquetage nutritionnel, à améliorer les normes concernant la qualité nutritionnelle (ex. : réduire la quantité de sodium, éliminer les gras trans de source industrielle dans les aliments transformés)¹⁴ et à réviser le *Guide alimentaire canadien*.

ÉTIQUETAGE

La présence d'informations sur l'étiquette d'un aliment est réglementée et touche la composition du produit (ex. : liste des ingrédients), son apport à la santé (ex. : tableau de la valeur nutritive, formulation de certaines allégations) et d'autres aspects (ex. : nom et adresse principale de l'entreprise responsable du produit, date limite de conservation)¹⁵. D'autres informations sont à la discrétion de l'entreprise (ex. : marque de commerce, image, slogan, allégations comme « naturel », « végétalien » ou « animaux en liberté »).

Dans son ensemble, l'étiquetage des aliments met en jeu les responsabilités des consommateurs (s'informer), de l'industrie (informer) et des gouvernements (réglementer). Rappelons que, selon les législations québécoise et fédérale, il est interdit d'étiqueter, d'emballer, de préparer ou de vendre un aliment de manière fautive, trompeuse ou mensongère. Cette interdiction s'applique même en l'absence d'intentions malveillantes.

En cas de doute sur un produit ou un établissement, il est possible d'adresser une plainte en remplissant un [formulaire](#) en ligne, en composant le 1 800 463-5023 ou en écrivant au smsaia@mapaq.gouv.qc.ca.

¹⁴ Santé Canada, *Modifications définitives au Règlement sur les aliments et drogues – Étiquetage nutritionnel, autres dispositions d'étiquetage et colorants alimentaires*, 18 août 2017. En cas de divergence, les textes officiels s'appliquent.

¹⁵ Sur le sujet, voir notamment : Règlement sur les aliments (RLRQ, chapitre P-29, r. 1); Agence canadienne d'inspection des aliments, *Outil d'étiquetage pour l'industrie*. En cas de divergence, les textes officiels s'appliquent.

CERTIFICATIONS

Les certifications relèvent de la volonté des entreprises de se différencier et de montrer aux consommateurs que leurs produits et leurs processus de fabrication répondent à des normes élevées ou à des cahiers des charges qui vont au-delà des exigences réglementaires s'appliquant à leurs produits.

Dans le domaine alimentaire, plusieurs certifications portent sur une diversité de considérations en lien, par exemple, avec l'origine et les particularités du produit ou encore ses modes de production, de fabrication ou de commercialisation. Certaines certifications exigent que les entreprises fassent l'objet d'un contrôle régulier d'une tierce partie, elle-même pouvant être encadrée par un organisme gouvernemental. C'est le cas pour le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV), qui accrédite les organismes qui inspectent et certifient les produits bénéficiant d'une appellation réservée ou d'un terme valorisant. Pour sa part, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est mandaté par le gouvernement pour, entre autres, certifier des produits dont il a élaboré les normes, et ce, dans différents secteurs d'activité dont le bioalimentaire (ex. : Miel 100 % Québec, Bien-être des poules pondeuses).

Une bonne compréhension des enjeux entourant les certifications alimentaires de même que leur valeur pour les consommateurs et les entreprises est nécessaire pour déterminer les voies à suivre dans la poursuite de leur développement.

FRAUDE ALIMENTAIRE

Malgré la surveillance à laquelle sont assujetties les entreprises bioalimentaires, il arrive que l'étiquetage et l'information qui figure sur les aliments soient inexacts. Si certaines situations découlent d'erreurs de bonne foi, d'autres s'apparentent à de la fraude alimentaire, c'est-à-dire à des agissements visant délibérément à ce qu'un aliment soit vendu ou fabriqué avec l'intention de tromper (ex. : substitution d'espèces ou d'ingrédients, date d'emballage erronée).

De tels agissements ébranlent la confiance des consommateurs. La lutte contre la fraude alimentaire constitue ainsi un défi qui interpelle toute la chaîne alimentaire puisque la négligence de quelques entreprises peut nuire à la réputation de l'ensemble des entreprises. Elle concerne aussi les gouvernements à travers leurs activités de surveillance ainsi que les consommateurs par la vigilance dont ils font preuve lors du choix des aliments.

LOI SUR LES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET LES TERMES VALORISANTS

Le 6 novembre 2006, le Parlement du Québec a adopté la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*, qui découle d'une modification de la Loi sur les appellations réservées, mise en place en 1995. La loi de 2006 vise à protéger l'authenticité des produits et des désignations qui les mettent en valeur au moyen d'une certification acquise au regard de leur origine ou de leurs caractéristiques particulières liées à une méthode de production ou à une spécificité.

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) a été créé en vertu de cette loi. Il a pour mission de développer et de maintenir des systèmes de reconnaissance, de certification, de surveillance et d'information permettant, d'une part, à des regroupements d'entreprises agroalimentaires d'utiliser une appellation pour des produits se distinguant par leur origine ou leur qualité et, d'autre part, d'assurer l'intégrité desdits produits en vue de gagner la confiance de ceux et celles qui les consomment.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, le CARTV agit comme autorité compétente au nom du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en vue :

- d'accorder le statut d'organismes de certification à des organismes qui satisfont au référentiel les concernant;
- de conseiller le ministre sur la reconnaissance d'appellations réservées;
- de surveiller l'utilisation des appellations réservées reconnues.

Depuis l'adoption de la Loi, six appellations réservées ou termes valorisants ont été reconnus :

- Appellation de mode de production – Biologique (1^{er} février 2000)
- Indication géographique protégée – Agneau de Charlevoix (21 mars 2009)
- Indication géographique protégée – Vin de glace du Québec (30 décembre 2014)
- Indication géographique protégée – Cidre de glace du Québec (30 décembre 2014)
- Appellation de spécificité – Fromage de vache de race canadienne (9 mars 2016)
- Indication géographique protégée – Maïs sucré de Neuville (14 juin 2017)

Source : CARTV

L'ÉCOLE ET LA SAINTE ALIMENTATION

La Politique de la réussite éducative (2017) reconnaît, sur le plan des habitudes de vie, qu'une saine alimentation et la pratique régulière d'activités physiques favorisent la réussite éducative. De même, la Stratégie 0-8 ans *Tout pour nos enfants* vise à instaurer des programmes de petits déjeuners sains et nutritifs pour les élèves du préscolaire et du primaire qui fréquentent des écoles de milieux défavorisés. Cette mesure déployée dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 sera mise en œuvre en partenariat, notamment, avec le Club des enfants déjeuners. De plus, des projets pilotes permettant d'offrir des petits déjeuners aux enfants dans les services de garde éducatifs à l'enfance seront mis en œuvre.

En outre, le Lab-École vise à mobiliser et à rassembler une expertise multidisciplinaire pour concevoir l'environnement des écoles de demain, dont un des trois chantiers porte sur l'alimentation. Son mandat est de faire des repas pris à l'école des moments de convivialité, d'éducation et d'expérimentation ainsi que de développer l'environnement et les partenariats locaux pour offrir de nouveaux territoires de découvertes et d'apprentissages. Responsables de services de garde, enseignants, nutritionnistes, chercheurs universitaires des domaines de la nutrition et de l'agriculture urbaine, parents et représentants d'organismes communautaires déjà implantés dans les écoles participent notamment à ce chantier.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES).

CONNAISSANCES ALIMENTAIRES

Les consommateurs souhaitent connaître la provenance des aliments qu'ils achètent ainsi que leurs modes de production, de capture, de transformation et de commercialisation. Ils s'intéressent aussi aux effets de l'alimentation sur leur santé et leur environnement. Plusieurs déplorent leur manque de compétences pour ce qui est de cuisiner des repas maison à partir d'aliments de base.

Lors du Sommet sur l'alimentation de novembre 2017, un consensus a émergé en ce qui a trait à l'importance d'informer et de sensibiliser le plus tôt possible les Québécois, soit dès le milieu scolaire, à propos de l'alimentation. Des efforts en ce sens s'avèrent particulièrement importants du fait que les deux tiers des adultes au Québec affichent un faible niveau de littératie en matière de santé¹⁶, c'est-à-dire qu'ils ont de la difficulté à comprendre et à utiliser l'information couramment disponible à ce sujet. Les intervenants du secteur bioalimentaire doivent ainsi s'associer et agir dans la complémentarité de ceux des milieux de l'éducation, de la santé et de la lutte contre la pauvreté pour améliorer les connaissances et les compétences alimentaires et culinaires des Québécois.

PISTES DE TRAVAIL OBJECTIF 1.1

Pour accroître les connaissances alimentaires et le dialogue avec les consommateurs, et à la lumière des enjeux précédemment soulevés, la Politique bioalimentaire 2018-2025 engagera les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes :

- 1.1.1** Améliorer l'information sur l'alimentation, la santé et le secteur bioalimentaire ainsi que les outils de dialogue avec les consommateurs (ex. : plateformes d'information, étiquetage, certification);
- 1.1.2** Développer, avec les partenaires de la chaîne bioalimentaire, les meilleures pratiques permettant de contrer la fraude alimentaire (responsabilité partagée entre l'industrie, les consommateurs et les gouvernements);
- 1.1.3** Soutenir le développement des connaissances et des compétences alimentaires et culinaires des Québécois, notamment en milieu scolaire.

¹⁶ Bernèche, Traoré et Perron, 2012, cités par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans la *Politique gouvernementale de prévention en santé* (2016).

OBJECTIF 1.2

PROMOUVOIR ET VALORISER LES PRODUITS BIOALIMENTAIRES D'ICI

Les Québécois sont favorables aux produits d'ici et veulent en consommer davantage. La valorisation des produits bioalimentaires québécois vise un changement positif dans la perception des consommateurs, outre qu'elle engendre des retombées positives sur les plans économique, touristique, culturel et de la santé.

COMMERCE DE DÉTAIL ET RESTAURATION

L'identification de l'origine québécoise et locale des produits bioalimentaires facilite leur positionnement dans les commerces de détail et les restaurants et auprès des services alimentaires. Par exemple, plus de 1 200 entreprises adhèrent à l'organisme Aliments du Québec pour promouvoir la provenance québécoise de leurs produits (au-delà de 20 000). Ailleurs dans le monde, certains États, comme la France et l'Irlande, mettent en valeur leurs produits sur les marchés internationaux par des stratégies d'image de marque distinctive.

Au Québec, les grandes chaînes comptent 2 000 magasins et captent les deux tiers des ventes des commerces de détail alimentaires. Ces chaînes sont constamment à l'affût des nouvelles tendances afin de répondre aux besoins de leurs clients. En raison de la demande d'aliments québécois, plusieurs d'entre elles se sont dotées de stratégies d'achat local. Néanmoins, accéder aux grandes chaînes reste un défi pour de nombreuses entreprises québécoises. La connaissance des attentes des consommateurs et la maîtrise des exigences des acheteurs professionnels sont nécessaires pour réussir sur ces marchés.

STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT DES ALIMENTS DU QUÉBEC SUR LE MARCHÉ INSTITUTIONNEL

Cette stratégie lancée en 2013, sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), vise à soutenir les entreprises dans leur démarche d'accès aux approvisionnements publics et à faire en sorte que les aliments québécois occupent une place plus grande dans les établissements publics et privés.

Au cours des cinq dernières années, plus de 50 projets ont été réalisés et soutenus dans toutes les régions du Québec. Par exemple, un projet pilote vise à positionner le bleuets et le turbot dans les menus de trois institutions (santé, éducation et services de garde) de la Côte-Nord, tandis que le projet Croqu'Plaisir vise à introduire des produits locaux et biologiques dans les services de garde en Montérégie.

INSTITUTIONS PUBLIQUES

L'alimentation au sein des institutions publiques (ex. : santé, éducation, services de garde, services municipaux, transport de passagers, services correctionnels) doit répondre aux diverses attentes de la société québécoise. Par exemple, les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des services de garde se sont dotés, ces dernières années, de politiques alimentaires qui guident leurs décisions en matière d'approvisionnement. Ces politiques doivent tenir compte de leur réalité et de leurs contraintes, tout en intégrant les aspects du développement durable et de l'alimentation à haute valeur nutritive. L'approche danoise¹⁷ représente une source d'inspiration comme façon de favoriser une alimentation biologique, locale et saisonnière dans les institutions publiques.

Des efforts demeurent nécessaires pour que les produits québécois, locaux, frais, nutritifs et durables occupent une position centrale au sein des objectifs d'approvisionnement des institutions publiques, et cela, dans le respect des accords commerciaux et des lois régissant les marchés publics gouvernementaux. De plus, les efforts doivent se poursuivre auprès des entreprises pour que l'offre québécoise d'aliments s'adapte en vue de mieux correspondre aux produits valorisés par ces politiques alimentaires.

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Le commerce électronique gagne en popularité auprès des consommateurs, comme en témoignent, par exemple, l'utilisation grandissante de plateformes de vente d'aliments en ligne ainsi que le virage amorcé par les grandes chaînes dans ce domaine. Les ventes en ligne d'aliments et de boissons ont progressé à un rythme annuel de 11,7 % au cours des cinq dernières années à l'échelle canadienne¹⁸.

Bouleversant les habitudes d'achat des consommateurs et les modes de livraison, le commerce en ligne de produits alimentaires représente à la fois une occasion et un défi pour les fournisseurs et les détaillants. Il offre un accès direct à de nouveaux marchés et consommateurs, y compris hors des frontières. Pour les consommateurs, surtout les milléniaux plus familiarisés avec les nouvelles technologies, le commerce électronique représente une façon de gagner du temps, d'accéder à une large variété de produits, d'entrer en relation avec de petits fournisseurs ou artisans dont les produits répondent mieux à leurs besoins ou encore de bénéficier d'un accès facile à de l'information sur les produits, leurs provenances et leurs modes de production.

Le commerce en ligne expose aussi les entreprises à une concurrence accrue des fournisseurs et des distributeurs de l'étranger, intensifiant la pression exercée sur leurs marges. Les détaillants en alimentation auront notamment à composer avec les grands du commerce en ligne. Face à cette concurrence, les entreprises devront investir dans les technologies numériques et adapter leurs stratégies de commercialisation à l'évolution des canaux d'accès aux consommateurs et des systèmes de logistique, et cela, dans le respect des exigences réglementaires en vigueur.

¹⁷ Émile Jacob et Denis Gagné, « Alimentation bio dans toutes les institutions publiques de Copenhague », 1^{er} novembre 2017, Ici Radio-Canada.

¹⁸ Euromonitor International, *Internet Retailing In Canada*, janvier 2018.

PISTES DE TRAVAIL

OBJECTIF 1.2

Pour promouvoir et valoriser les produits bioalimentaires d'ici et à la lumière des enjeux précédemment soulevés, la Politique bioalimentaire 2018-2025 engagera les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes :

- 1.2.1** Renforcer l'identification, la différenciation et la promotion des aliments d'ici (ex. : Aliments du Québec, appellations réservées, termes valorisants, marques territoriales, images de marque);
- 1.2.2** Renforcer l'accès aux données stratégiques et l'accompagnement des entreprises pour augmenter la présence des produits québécois dans les marchés de détail et les services alimentaires;
- 1.2.3** Accroître la présence et favoriser l'achat d'aliments sains, locaux et écoresponsables dans les institutions publiques;
- 1.2.4** Accompagner les entreprises dans l'utilisation des technologies de l'information pour la commercialisation de leurs produits (ex. : commerce électronique).

OBJECTIF 1.3

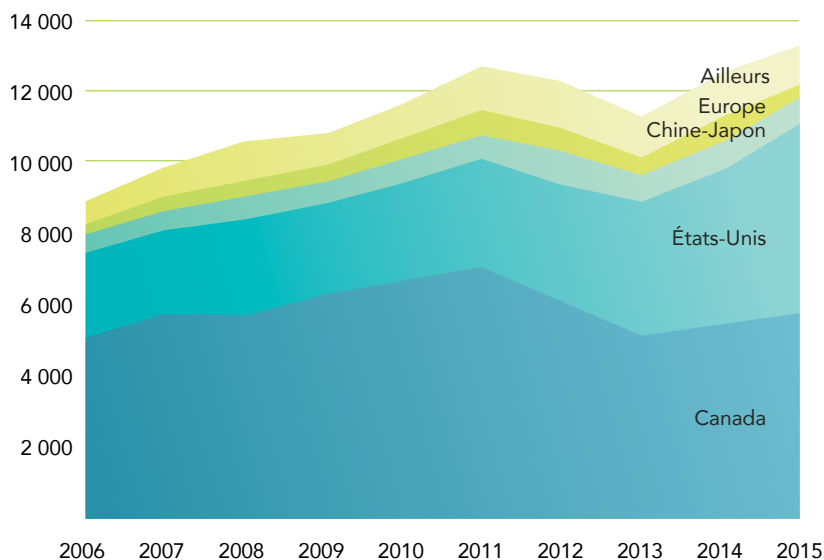
FAVORISER LA CROISSANCE SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEURS ET LE RESPECT DES NORMES RELATIVES AUX PRODUITS IMPORTÉS

Vendre sur les marchés à l'extérieur du Québec, dans le reste du Canada et à l'international constitue une étape essentielle à la croissance de plusieurs entreprises bioalimentaires et contribue à équilibrer la balance commerciale du Québec. Il s'agit d'une voie incontournable pour plusieurs secteurs, comme ceux du sirop d'érable, du porc, du lait et de la canneberge, dont l'offre dépasse largement la demande québécoise. Le développement à long terme de l'industrie alimentaire du Québec passe par une plus grande intégration à des chaînes de valeur canadiennes et mondiales ainsi que par la diversification des marchés extérieurs.

MARCHÉS CANADIENS, AMÉRICAINS, EUROPÉENS, ASIATIQUES ET AUTRES

Les marchés américain et canadien sont incontournables pour les entreprises québécoises en raison de leur proximité géographique et de leurs environnements d'affaires similaires. Ils représentent d'ailleurs plus de 84 % des ventes bioalimentaires québécoises sur les marchés extérieurs¹⁹. Des marchés comme ceux de l'Europe ou du Japon offrent, pour leur part, des possibilités pour les produits qui se démarquent de la concurrence. Quant aux marchés de l'Asie, du Moyen-Orient et de l'Afrique, ils représentent des occasions d'affaires appréciables à long terme étant donné que la demande alimentaire y connaît une forte croissance.

Destinations des ventes bioalimentaires à l'extérieur du Québec de 2006 à 2015 (en millions de dollars)



Sources : Statistique Canada et Modèle des flux économiques du secteur bioalimentaire, compilation du MAPAQ.

Exporter est un processus complexe qui exige l'allocation d'importantes ressources permettant de repérer les acheteurs intéressants et de se familiariser avec les exigences spécifiques du territoire visé. Pour favoriser l'exportation des produits bioalimentaires du Québec, des défis restent à relever sur le plan de la connaissance des marchés, de la gestion des risques liés à ces marchés, de la préparation des entreprises, de leur positionnement sur les marchés internationaux et de l'accès à des zones industrialo-portuaires.

¹⁹ Statistique Canada et Modèle des flux économiques du secteur bioalimentaire (données de 2015), compilation du MAPAQ.

SOUTIEN AUX EXPORTATIONS BIOALIMENTAIRES

La Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020, coordonnée par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), vise à aider les entreprises, principalement les PME, y compris celles du secteur bioalimentaire, à croître par l'internationalisation et à étendre leur présence hors Québec en visant notamment les objectifs suivants :

- Accompagner les entreprises sur les marchés;
- Soutenir leur fonction de commercialisation;
- Générer des occasions d'affaires auprès d'acheteurs étrangers;
- Positionner l'offre bioalimentaire québécoise sur les marchés internationaux;
- Rendre accessible l'information sur l'offre bioalimentaire québécoise auprès des acheteurs étrangers.

Pour réaliser ces objectifs, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) déploie une gamme de services aux entreprises bioalimentaires qui allie les activités de maillage et les rencontres d'acheteurs internationaux à la diffusion d'information stratégique et à un soutien financier visant à faciliter les démarches de commercialisation à l'étranger. Pour ce faire, le MAPAQ travaille de concert avec les attachés commerciaux des délégations du Québec, dont la présence à l'étranger facilite les relations d'affaires et permet une connaissance fine des marchés porteurs. Pour compléter l'offre de service, le MAPAQ mandate son partenaire, le Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada, afin d'assurer la présence des entreprises bioalimentaires québécoises dans les salons et les foires commerciales des marchés extérieurs.

Par ailleurs, la Stratégie maritime du Québec prévoit le développement de zones industrialo-portuaires (zones IP) pour rendre les entreprises québécoises plus compétitives. Ces zones, au nombre de seize, permettront de dégager une plus grande synergie entre les entreprises qui en feront partie tout en offrant un avantage comparatif à celles qui nécessitent des services portuaires. Globalement, elles permettront d'accroître les exportations du Québec, particulièrement pour les entreprises manufacturières, dont les entreprises bioalimentaires.

D'autre part, divers ministères et organismes fédéraux offrent des services de soutien à l'exportation et d'accompagnement aux entreprises exportatrices. Ils visent principalement à informer, à préparer et à soutenir ces dernières dans leurs démarches d'exportation.

DE NOUVEAUX ACCORDS COMMERCIAUX DONNANT UN ACCÈS ÉLARGI AUX EXPORTATIONS QUÉBÉCOISES BIOALIMENTAIRES

Accord économique et commercial global (AECG) avec l'Union européenne

- Cet accord, entré en vigueur en 2017, couvre un marché de plus de 500 millions de consommateurs.
- Il apportera de nouvelles occasions pour les entreprises québécoises, notamment dans les secteurs de l'érable et des pêches ainsi que dans ceux des petits fruits et de certains produits du porc.

Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (APTGP)

- Le Partenariat transpacifique global et progressiste, signé en 2018, couvre un marché de 495 millions de personnes. Il inclut des partenaires commerciaux importants du Québec, comme le Japon, et d'autres en devenir, tels que le Vietnam et la Malaisie.
- Cet accord représenterait de nouveaux débouchés pour plusieurs secteurs : porc, fruits et légumes, érable, pêches.

En contrepartie, ces accords de libre-échange accordent un accès au marché canadien, notamment par l'augmentation des contingents tarifaires pour les produits sous gestion de l'offre.

ALIMENTS IMPORTÉS ET ÉQUIVALENCE DES NORMES COMMERCIALES

Les différences de normes entre les États ainsi que le contrôle à la frontière canadienne peuvent préoccuper des consommateurs et des entreprises qui doivent faire face à la concurrence au regard des produits importés.

Ces préoccupations trouvent écho chez plusieurs détaillants, distributeurs, fournisseurs et importateurs alimentaires qui font preuve de responsabilité sociale et s'assurent de s'approvisionner de produits respectant des exigences élevées.

Le gouvernement fédéral assure, à la frontière, une surveillance de la salubrité des aliments importés à travers l'ACIA. Cette dernière est également responsable de traiter les plaintes en la matière. En complément de l'action du gouvernement fédéral et dans un souci d'information accrue de la population du Québec, le MAPAQ effectue une surveillance des contaminants chimiques dans les aliments vendus au Québec, quelle que soit leur provenance, en plus d'assurer une veille scientifique pour les problématiques émergentes et de diffuser de l'information.

Par ailleurs, sur le plan des enjeux éthiques et environnementaux, un dialogue s'installe entre les pays. L'introduction de dispositions portant sur ces enjeux dans des ententes de commerce témoigne de l'intention d'aborder ces questions. Par exemple, des dispositions de l'Accord économique et commercial global (AECG) prévoient que les « Parties reconnaissent qu'il ne convient pas de stimuler le commerce ou l'investissement par l'affaiblissement ou la réduction des niveaux de protection prévus par leur droit de l'environnement » et « leurs normes en matière de travail ». Le gouvernement fédéral joue un rôle clé dans ce dialogue entre les pays. Ses positions sont alimentées notamment par celles des provinces, dont le Québec.

Une documentation des enjeux entourant les différences de normes entre les pays et les provinces est nécessaire pour bien évaluer leurs effets, tant sur la compétitivité des entreprises bioalimentaires québécoises que sur la protection des consommateurs, notamment dans le contexte de la montée du commerce en ligne, qui peut favoriser l'importation d'aliments.

PISTES DE TRAVAIL

OBJECTIF 1.3

Pour favoriser la croissance sur les marchés extérieurs et le respect des normes relatives aux produits importés, et à la lumière des enjeux précédemment soulevés, la Politique bioalimentaire 2018-2025 engagera les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes :

- 1.3.1** Soutenir le développement des marchés extérieurs et renforcer la synergie des services d'accompagnement aux entreprises bioalimentaires exportatrices;
- 1.3.2** Aider les entreprises bioalimentaires à bénéficier des zones industrialo-portuaires pour développer leurs exportations;
- 1.3.3** Documenter les plaintes au regard du non-respect des normes relatives aux produits bioalimentaires importés et réaffirmer, en continu, auprès du gouvernement fédéral l'importance de maintenir un contrôle des aliments importés et de s'assurer du respect des normes en vigueur au Canada;
- 1.3.4** Promouvoir les intérêts du Québec et du secteur bioalimentaire lors de la négociation de tout accord national ou international relatif au commerce.

OBJECTIF 1.4

SOUTENIR L'ACCÈS ET L'OFFRE D'ALIMENTS DE QUALITÉ FAVORABLES À LA SANTÉ

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE PRÉVENTION EN SANTÉ

Sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), cette politique s'appuie sur une vaste mobilisation intersectorielle. Elle agit sur un ensemble de facteurs en vue d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population du Québec ainsi que de réduire les inégalités sociales. Certaines mesures prévues interpellent tout particulièrement le secteur bioalimentaire :

- Améliorer la qualité nutritive des aliments au Québec;
- Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement;
- Améliorer les conditions de vie des populations autochtones (sécurité alimentaire);
- Soutenir la réalisation d'actions favorisant la santé et le bien-être des jeunes en contexte scolaire (occasions de manger sainement);
- Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés (accès à une alimentation de qualité);
- Effectuer une gestion intégrée des antibiotiques afin d'en assurer l'utilisation judicieuse dans les secteurs de la santé humaine et de la santé animale.

Pour améliorer l'accès et l'offre d'aliments de qualité favorables à la santé, il faut, d'une part, s'assurer de leur salubrité²⁰ et, d'autre part, améliorer leur valeur nutritive pour contribuer à réduire l'obésité et la prévalence des maladies en découlant. La salubrité des aliments et la saine alimentation sont des enjeux de santé publique qui interpellent non seulement les consommateurs, dans leurs choix d'achat et leurs pratiques de préparation des aliments, mais aussi le milieu de la santé, les entreprises bioalimentaires et les gouvernements, qui s'associent pour agir de façon complémentaire en vue de créer des environnements propices à des choix alimentaires favorables à la santé.

SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Chaque maillon de la chaîne alimentaire applique les règles d'hygiène et de salubrité et assure une préparation sécuritaire des aliments. Les entreprises sont appelées à mettre en place des systèmes de contrôle et de gestion de la qualité de plus en plus rigoureux. Un grand nombre d'entre elles se dotent de systèmes basés sur la méthode d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP), reconnus par l'Initiative mondiale de la sécurité alimentaire (*Global Food Safety Initiative* ou GFSI). Ces systèmes leur permettent de mieux contrôler leurs processus et leurs risques, et de réduire les pertes.

Les gouvernements québécois et fédéral sont des références de premier ordre pour ce qui est d'informer les consommateurs et les entreprises. Ils collaborent pour assurer le contrôle de la salubrité des aliments et réagir lors d'éclousions de toxi-infections alimentaires. Ce contrôle permet notamment de vérifier que les aliments ne contiennent pas de substances pouvant nuire à la santé.

L'intervention gouvernementale passe également par l'élaboration et l'actualisation des lois et des règlements qui portent sur la protection de la santé publique. Cette actualisation est nécessaire pour tenir compte des enjeux actuels en matière de transparence et d'allègement réglementaire, tout en priorisant la diminution des risques alimentaires et la responsabilisation des exploitants d'établissements alimentaires.

²⁰ La salubrité fait référence au caractère non nuisible des aliments, qui ne sont alors pas susceptibles de rendre malade la personne qui les consommera.

ACCÈS ET OFFRE D'ALIMENTS NUTRITIFS

La volonté de se nourrir sainement se reflète dans les achats d'aliments des Québécois. Parallèlement à l'augmentation de l'engouement pour la cuisine maison, le temps disponible pour la préparation des repas continue de diminuer. L'achat de produits transformés et de plats préparés demeure une solution pratique pour plusieurs consommateurs. Dans ce contexte, la valeur nutritive des aliments transformés, le marketing et l'information fournie aux consommateurs à ce propos sont des enjeux sur lesquels il faut agir.

Par ailleurs, une saine alimentation passe par un accès facile aux fruits et légumes frais de même qu'aux aliments nutritifs en général. Cet accès demeure un défi, particulièrement pour les ménages qui souffrent d'insécurité alimentaire et qui habitent dans les secteurs qualifiés de déserts alimentaires et les communautés éloignées, ce qui est le cas de plusieurs communautés autochtones. Ici encore, les intervenants du secteur bioalimentaire doivent s'associer et agir dans la complémentarité de ceux des milieux de la santé et de la lutte contre la pauvreté, pour améliorer l'accès et l'identification des aliments favorables à la santé partout sur le territoire, dans les commerces et les services alimentaires ainsi que dans le commerce en ligne.

PISTES DE TRAVAIL OBJECTIF 1.4

Pour soutenir l'accès et l'offre d'aliments de qualité favorables à la santé, et à la lumière des enjeux précédemment soulevés, la Politique bioalimentaire 2018-2025 engagera les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes :

- 1.4.1** Appuyer le développement de systèmes de contrôle et de gestion de la qualité dans les entreprises de transformation alimentaire;
- 1.4.2** Actualiser la réglementation québécoise sur les aliments en matière de salubrité;
- 1.4.3** Accompagner et soutenir les entreprises pour améliorer la valeur nutritive des aliments transformés;
- 1.4.4** Développer avec les partenaires concernés des moyens innovants pour améliorer l'offre d'aliments québécois de bonne qualité nutritive;
- 1.4.5** Améliorer l'accès et l'identification des aliments favorables à la santé (ex. : dans les déserts alimentaires, les commerces et les services alimentaires, le commerce en ligne).

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE 2017-2023

Sous la responsabilité du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), ce plan vise notamment à améliorer l'accès à une alimentation saine, nutritive et abordable pour les personnes à faible revenu par des actions touchant :

- la sécurité alimentaire de cette clientèle;
- la quantité de fruits et de légumes frais leur étant distribuée;
- le soutien aux femmes enceintes et aux familles à faible revenu;
- les connaissances et les pratiques au sein des organismes communautaires d'aide alimentaire;
- la valorisation des surplus alimentaires et les compétences culinaires des jeunes (ex. : Tablee des Chefs).

GRUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

Le gouvernement du Québec a mis en place, en février 2018, le Groupe de travail sur l'économie collaborative afin de déterminer les meilleures pratiques à adopter pour que le Québec puisse figurer parmi les chefs de file sur la scène internationale dans ce domaine. L'économie collaborative touche plusieurs secteurs, dont celui de l'alimentation. On constate à cet égard, au Québec, l'émergence d'initiatives permettant notamment de se procurer des plats cuisinés ou encore des fruits et légumes chez des particuliers ou des producteurs locaux²¹.

21 Voir sur ce sujet Agnès DELAVALT, « Plus de 180 façons d'échanger des biens ou des services », *Protégez-vous*, 12 juillet 2016.





ORIENTATION

02

02 DES
ENTREPRISES
PROSPÈRES,
DURABLES ET
INNOVANTES
POUR ALIMENTER
NOTRE MONDE

Le Québec doit compter sur des entreprises bioalimentaires prospères qui prennent des décisions d'affaires tenant compte des risques auxquels elles doivent faire face à court terme, des attentes des consommateurs ainsi que des besoins des générations futures. Pour ce faire, le développement du secteur bioalimentaire doit être tourné vers l'innovation, l'évolution constante des pratiques, des comportements et des technologies ainsi que la prise en considération de la pluralité des marchés, des modèles d'affaires, des secteurs et des territoires.

OBJECTIF 2.1

APPUYER L'INVESTISSEMENT DANS LES ENTREPRISES

La cible d'investissement de 15 milliards de dollars pour la période 2016-2025 implique, pour la production agricole, les pêches et l'aquaculture ainsi que pour la transformation alimentaire, des investissements supplémentaires de 3 milliards de dollars par rapport à la période 2006-2015.

Les entreprises québécoises doivent investir pour se moderniser, créer les infrastructures nécessaires au déploiement de chaînes de valeur et être en mesure de saisir les occasions d'affaires qui se présentent à elles, notamment dans les secteurs émergents et à forte croissance. Par des investissements, le secteur bioalimentaire du Québec accroîtra sa compétitivité et améliorera ses conditions de travail de même que sa réponse aux attentes des consommateurs.

INVESTISSEMENTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERRES

Le Plan économique du Québec 2017-2018 a permis de mettre en place un nouveau programme de rabais d'électricité pour les serres afin d'accélérer les investissements de ce secteur. Les serres représentent une avenue de développement pour l'agriculture au Québec, puisqu'elles offrent des conditions adaptées à la culture dans des régions moins propices à la production traditionnelle en champ. De plus, la serriculture permet aux Québécois de se procurer et de consommer des produits locaux de qualité pendant toute l'année.

Avec ce programme, les entreprises peuvent bénéficier :

- d'un rabais d'électricité maximal de 20 % pendant 4 ans, lequel correspond à un remboursement équivalent à 40 % des investissements admissibles effectués;
- d'un rabais additionnel permettant d'obtenir un remboursement équivalent à 10 % pour les projets d'investissement dans la conversion de systèmes de chauffage à combustible fossile vers des systèmes de chauffage électrique. Ce rabais additionnel est également offert pour les nouveaux projets de serre pour lesquels un système de chauffage électrique est choisi d'emblée.

Source : Ministère des Finances du Québec (MFO), Le Plan économique du Québec, mars 2017.

INVESTISSEMENT AGRICOLE

APPUI À L'INVESTISSEMENT EN AGRICULTURE

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) déploie le Plan de soutien aux investissements en agriculture contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique (2017-2022). Ce plan de soutien quinquennal comportant trois programmes d'aide a été annoncé en novembre 2017. Il prévoit des services-conseils, une aide à l'investissement et un soutien au financement des investissements. Le processus menant à la réalisation des investissements ciblés est encadré et soutenu par des experts-conseils qui analysent les besoins de l'entreprise et recommandent des façons de faire et des options technologiques permettant d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés et d'optimiser les retombées de l'aide gouvernementale offerte.

Par ailleurs, La Financière agricole du Québec (FADQ) joue un rôle de premier plan dans l'accessibilité du crédit pour les entreprises agricoles et d'agrotransformation, notamment avec la garantie de prêt et la réduction du taux d'intérêt. Capital Financière agricole inc. et le Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) apportent également un soutien financier à l'investissement en agriculture. D'autres organismes gouvernementaux financent certains projets bioalimentaires, dont Investissement Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ).

L'accroissement de l'investissement agricole s'avère important compte tenu du ralentissement des montants investis depuis les années 2010. Cet investissement passe par une mise à niveau d'actifs productifs qui permet d'assurer la rentabilité et la compétitivité des entreprises agricoles.

Investir est aussi un passage incontournable dans la mise aux normes des équipements et des infrastructures ainsi que dans l'adaptation aux attentes des consommateurs, notamment à l'égard de la santé et du bien-être des animaux d'élevage, de la salubrité et de la protection de l'environnement. L'impact des changements climatiques nécessite également l'implantation de technologies modernes et efficaces sur le plan énergétique et favorisant une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

INVESTISSEMENT DANS LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE

Le secteur des pêches et de l'aquaculture connaît, depuis les dernières années, d'excellentes performances et un accroissement de l'investissement. Des potentiels de croissance intéressants devraient permettre de maintenir ces bonnes performances et s'inscrire dans les objectifs du Plan d'action pour les pêches et l'aquaculture 2018-2025. Parmi ces potentiels, notons l'aquaculture en eau douce, la relance de la pêche au sébaste, le développement de l'industrie du loup marin, la valorisation des coproduits issus de la transformation, la croissance de l'ostréiculture ainsi que le développement de la filière des algues et des biotechnologies marines.

PLAN D'ACTION POUR LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE COMMERCIALES 2018-2025

Les représentants de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales ont participé à la démarche du Sommet sur l'alimentation et souscrivent à la vision qui a découlé des discussions. Ainsi, le Plan d'action fait partie intégrante de la Politique bioalimentaire 2018-2025 et permet de mettre à contribution cette industrie dans l'atteinte des cibles retenues.

Ce plan d'action contient des actions porteuses déterminées par l'industrie et le Ministère. Les investissements, tant publics que privés, qui sont réalisés dans le cadre de sa mise en œuvre permettent notamment aux entreprises de saisir de nouvelles occasions liées à des conditions de marché favorables, à la croissance de la demande et au développement de secteurs à valeur ajoutée.

L'appui financier offert par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) vise principalement le financement et le développement de la pêche commerciale ainsi que l'appui au développement des activités de transformation et de commercialisation des produits aquatiques, de l'aquaculture et de l'innovation dans ce secteur.

INVESTISSEMENT EN TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

La compétitivité des entreprises de transformation alimentaire repose sur leur capacité d'investissement, l'accroissement de leur production, le développement de nouveaux produits et l'implantation de procédés innovants permettant de se démarquer de la concurrence.

La pénurie de main-d'œuvre que connaissent plusieurs régions du Québec exige des entreprises de transformation qu'elles recourent à l'automatisation et à la robotisation de leurs procédés. De plus, l'investissement dans ces nouvelles technologies leur permet d'améliorer leur productivité et d'offrir de meilleures conditions de travail nécessaires à l'attraction et à la rétention de la main-d'œuvre. Par ailleurs, pour répondre aux exigences des grandes chaînes et des distributeurs alimentaires en matière de normes de qualité, elles doivent utiliser des systèmes de gestion de la qualité et de traçabilité reconnus.

L'investissement dans les technologies numériques favorise également l'automatisation des opérations, la gestion des données et l'accès à une nouvelle gamme d'outils d'aide à la gestion (industrie 4.0). L'industrie alimentaire est particulièrement sollicitée pour l'utilisation des technologies numériques, ce qui lui permet d'optimiser la production et la chaîne logistique tout en assurant une traçabilité des aliments de plus en plus pointue.

Les projets des entreprises de transformation alimentaire doivent profiter des leviers financiers que le gouvernement rend accessibles à l'ensemble du secteur manufacturier. De façon à stimuler encore davantage les investissements, notamment chez les PME et dans les secteurs innovants, des outils financiers prenant en compte les besoins du secteur de la transformation alimentaire s'avèrent déterminants pour la réalisation des projets de développement.

Le gouvernement du Québec simplifie l'accès aux services gouvernementaux pour les entrepreneurs par la mise en place d'**Entreprises Québec**, un service offert au téléphone et sur le Web qui vise à faciliter les démarches au regard de différents volets, tels que le démarrage d'entreprises, l'innovation et l'exportation.

Une démarche gouvernementale unifiée et coordonnée sur le plan de l'appui aux projets d'investissement en transformation alimentaire, impliquant le MAPAQ, le MESI, Investissement Québec et La FADQ, s'avère nécessaire à l'offre de programmes gouvernementaux.

APPUI AU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) appuie les projets d'investissement dans l'industrie de transformation alimentaire pour pallier le manque de main-d'œuvre et améliorer la compétitivité des entreprises. Il offre une aide financière adaptée aux besoins spécifiques des entreprises de transformation alimentaire en ce qui a trait à la planification de leurs projets, à l'implantation de systèmes de contrôle et de gestion de la qualité, au développement de produits ainsi qu'à l'automatisation et à la robotisation des procédés.

En collaboration avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et Investissement Québec, le MAPAQ et Capital Financière agricole inc. conjuguent leurs forces pour permettre aux entreprises d'assurer leur transition vers le manufacturier innovant et l'industrie 4.0

APPUI AU SECTEUR DES BOISSONS ALCOOLIQUES

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) est responsable du développement de la production et de la transformation des boissons alcooliques. À ce titre, il appuie, au moyen de ses programmes d'aide financière, les activités de production, de transformation et d'innovation de même que les initiatives individuelles de commercialisation dans ce secteur.

Par ailleurs, le ministère des Finances est responsable de l'encadrement législatif et réglementaire ainsi que du développement de la commercialisation des boissons alcooliques. À ce titre, il administre des programmes spécifiques de ce secteur, notamment pour positionner les alcools québécois dans le réseau de la Société des alcools du Québec. La Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec est, pour sa part, responsable de l'application des lois et règlements dans ce domaine, de l'innocuité des produits et de l'émission des permis de fabrication et de vente de boissons alcooliques.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

En ce qui a trait aux investissements des entreprises d'ici, l'apport de capitaux étrangers peut compléter des chaînes de valeur, notamment en matière d'équipements, de transport, de technologies de l'information et de réseaux de commercialisation à l'international. Le Québec, qui occupe, par exemple, une position stratégique entre les États-Unis et l'Europe, possède des atouts lui permettant d'attirer de tels investissements étrangers et, ainsi, de consolider la compétitivité de son secteur bioalimentaire et sa place sur les marchés.

PISTES DE TRAVAIL OBJECTIF 2.1

Pour appuyer l'investissement dans les entreprises et à la lumière des enjeux précédemment soulevés, la Politique bioalimentaire 2018-2025 engagera les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes :

- 2.1.1** Appuyer l'investissement agricole et l'offre de financement;
- 2.1.2** Appuyer l'investissement dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales;
- 2.1.3** Accompagner les entreprises de transformation alimentaire dans leurs projets d'investissement et de manufacturier innovant par une démarche gouvernementale unifiée;
- 2.1.4** Explorer le potentiel des investissements étrangers complémentaires aux entreprises d'ici, lesquels peuvent procurer des gains pour le Québec en matière de croissance des activités bioalimentaires et de présence accrue sur les marchés.

OBJECTIF 2.2

SOUTENIR LA GESTION DES RISQUES ET LES CHÂÎNES DE VALEUR

Les entreprises agricoles font face à des risques particuliers par la nature de leurs activités. Pour réduire ces risques, les entrepreneurs doivent d'abord faire appel à une planification et à une gestion serrée et rigoureuse de leurs entreprises ainsi qu'à l'utilisation de stratégies individuelles, comme la diversification des sources de revenus ou les marchés à terme.

Dans le cas d'une baisse de revenu impondérable (prix ou volume), l'intervention combinée des gouvernements québécois et fédéral offre aux entreprises agricoles du Québec des outils de gestion des risques compétitifs tenant compte des risques climatiques, sanitaires et commerciaux auxquels elles font face. De plus, la mise en marché collective et la gestion de l'offre contribuent à stabiliser les conditions de commercialisation des produits.

OUTILS FINANCIERS DE GESTION DES RISQUES AGRICOLES

Le Partenariat canadien pour l'agriculture 2018-2023 prévoit une gamme d'outils pour compenser une baisse de revenu, contrer les aléas climatiques et contribuer à une autogestion des risques d'entreprise. Les coûts des programmes Agri-stabilité, Agri-protection (assurance récolte) et Agri-investissement sont partagés entre les gouvernements du Canada et du Québec selon un ratio de 60 : 40. À ces outils s'ajoute, en situation de catastrophe naturelle, le cadre Agri-relance, offert par les gouvernements pour compenser certaines dépenses exceptionnelles engagées par les entreprises affectées et assurer une reprise de leurs activités de production. Enfin, avec les initiatives Agri-risques, les gouvernements contribuent à l'adaptation ou à l'élaboration de nouveaux outils de gestion des risques qui seront par la suite pris en charge par les intervenants du secteur agricole.

D'autres programmes, élaborés au Québec, offrent aux agriculteurs québécois une couverture complémentaire de celle prévue par les programmes de gestion des risques pancanadiens énumérés ci-dessus : Agri-Québec, Agri-Québec Plus et Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). L'ASRA opère sur une base « collective » (la compensation est établie à partir d'un coût de production moyen des entreprises spécialisées), tandis que les programmes « Agri » fonctionnent sur une base individuelle (la compensation est établie à partir des données financières de chaque entreprise).

Le contexte d'affaires des entreprises, notamment à l'égard des signaux du marché, des attentes des consommateurs, des changements climatiques et de la diversité des modèles d'affaires, nécessite des ajustements périodiques des outils de gestion des risques. Ces ajustements doivent se faire dans le respect des capacités budgétaires des gouvernements. Par exemple, l'accroissement de la demande de produits biologiques et la mise en valeur de nouvelles cultures doivent être pris en compte dans l'offre d'une couverture d'assurance adaptée, et ce, selon une approche axée sur les pratiques durables. À cela s'ajoute, par exemple, la prise en compte des besoins spécifiques de la relève agricole ou celle des marchés de proximité.

Exemples d'outils de gestion des risques par produit agricole

PRODUITS AGRICOLES	Québec-Canada				Québec		
	Gestion de l'offre	Agri-stabilité*	Agri-investissement*	Assurance récolte*	ASRA*	Agri-Québec Plus*	Agri-Québec*
Lait, poulet, dindon, œufs de consommation et d'incubation	●	●					
Porc, porcelet, bouvillon d'abattage, veau d'embouche, veau de grain, agneau		●	●		●		
Pomme, blé humain, blé animal, orge, avoine, canola		●	●	●	●		
Légumes de serre, horticulture ornementale, veau de lait, grands gibiers, chèvre, lapin, autres animaux		●	●			●	●
Maïs-grain, soya, pomme de terre, sirop d'érable, miel, petits fruits, légumes, autres végétaux		●	●	●		●	●
Produits aquacoles							●

* Administré par La Financière agricole du Québec.

Note : Le Partenariat canadien pour l'agriculture 2018-2023 prévoit également deux autres outils financiers de gestion des risques agricoles, soit les initiatives Agri-risques pour le développement de nouveaux outils de gestion privée des risques ainsi que le cadre Agri-relance pour l'intervention en situation de catastrophe naturelle.

MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

La mise en marché collective permet aux producteurs agricoles et aux pêcheurs de fixer collectivement des règles pour écouler leur production et assurer aux acheteurs un approvisionnement de qualité en fonction des caractéristiques des différents marchés. Il existe actuellement 34 plans conjoints au Québec, dont 16 pour les produits agricoles et 4 pour les produits de la pêche. Environ 86 % des entreprises agricoles sont visées par au moins un plan conjoint²²; les secteurs concernés génèrent des recettes représentant le même pourcentage de toute la production agricole commercialisée²³. Dans les pêches, les secteurs visés génèrent 43 % de la valeur totale des débarquements du Québec²⁴. À intervalles de cinq ans, chaque plan conjoint est soumis à une évaluation qui est déterminante pour ce qui est d'améliorer les possibilités de développement du secteur de production visé, de mieux répondre à la demande des consommateurs et de maintenir des relations harmonieuses entre les différents acteurs engagés.

GESTION DE L'OFFRE

La gestion de l'offre assure un environnement d'affaires prévisible pour les producteurs agricoles, un approvisionnement stable aux transformateurs ainsi que des produits de haute qualité aux consommateurs. Elle a un impact direct et important sur les performances économiques des entreprises des secteurs laitier et avicole, et cela, peu importe leur taille, tant en production qu'en transformation. Ces secteurs génèrent 40 % des recettes agricoles au Québec et constituent un levier de développement économique dans les régions. Depuis plusieurs années, les gouvernements québécois et fédéral défendent le système de gestion de l'offre dans le cadre de la négociation d'accords commerciaux sur la scène internationale.

Par ailleurs, le système de gestion de l'offre a évolué depuis sa mise en place au début des années 1970 et est appelé à poursuivre son évolution compte tenu des nouveaux enjeux. Des améliorations sont notamment souhaitées à la réglementation pour diminuer les contraintes qui limitent la capacité d'entreprendre et l'accès pour la relève.

MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE ET GESTION DE L'OFFRE

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche permet aux producteurs et aux pêcheurs d'organiser collectivement leur production et la commercialisation de leurs produits. En particulier, elle leur offre la possibilité de se doter d'un plan conjoint, lequel peut différer d'un produit à l'autre selon la portée qu'ils choisissent de lui donner.

Un tel plan permet, entre autres, d'établir les conditions de mise en vente en commun du produit visé, de négocier des conditions de vente avec des acheteurs désignés, de percevoir les sommes nécessaires à l'administration du plan et à l'établissement de programmes de recherche ou de campagnes de publicité, et de déterminer les conditions de contingentement de la production.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec agit comme instance de surveillance et d'arbitrage dans l'application de la Loi et de ses règlements afférents.

SYSTÈME NATIONAL DE GESTION DE L'OFFRE

Au Canada et, par conséquent, au Québec, les productions de lait, d'œufs de consommation et d'incubation, de poulet et de dindon sont régies par un système de gestion de l'offre. L'objectif de ce mécanisme de régulation est d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande sur le marché intérieur en encadrant la production agricole visée.

Afin d'y parvenir, le système s'appuie sur trois composantes principales : la régulation de l'offre au moyen de quotas de production, qui permet de répondre aux besoins du marché canadien, la détermination des prix à payer aux producteurs, qui permet de couvrir leurs coûts de production, ainsi que le contrôle des importations. Pour commercialiser ses produits, le producteur agricole doit détenir un contingent ou « quota » qui autorise un volume de production.

22 MAPAQ, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2016.

23 Statistique Canada, compilation du MAPAQ.

24 Pêches et Océans Canada, Régions du Québec, compilation du MAPAQ.

APPROCHE FILIÈRE, CHAMBRES DE COORDINATION ET DE DÉVELOPPEMENT, PLANS CONJOINTS

L'approche filière favorise la collaboration entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les autres maillons d'une filière. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) appuie le travail en filière, notamment par un accompagnement et le financement d'études, de la recherche et du développement, de planifications stratégiques et de projets visant à accroître l'innovation de produits et la compétitivité.

La *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* encadre la création de chambres de coordination et de développement ainsi que de plans conjoints. Une chambre de coordination et de développement est un forum formel favorisant la collaboration des acteurs d'une filière déterminée. Pour leur part, les fonctions d'un plan conjoint, qui varient selon les choix collectifs des producteurs et des pêcheurs concernés, peuvent faciliter la coordination avec le reste de la filière. Ces fonctions peuvent être, par exemple, les suivantes :

- la diffusion d'information sur les marchés;
- le financement collectif de projets de recherche ou d'innovation ou encore de publicités;
- l'organisation d'une offre de produits différenciés.

MARCHÉS DE PRODUITS SANS OGM

Des consommateurs souhaitent des aliments sans organismes génétiquement modifiés (OGM)²⁵. Des entreprises et des filières s'organisent donc pour répondre à cette demande. Par exemple, dans la filière biologique, les entreprises ne peuvent utiliser d'OGM dans les aliments qu'elles produisent ou transforment. De plus, elles doivent mettre en place les mesures nécessaires pour prévenir toute contamination par les OGM. Pour sa part, la filière du soya à identité préservée (IP) mise sur un soya qui n'est pas modifié génétiquement. D'autres initiatives collectives envisagent de distinguer des produits issus de cultures sans OGM par le développement de chaînes de valeur et de cahiers des charges. Ainsi, des acteurs québécois montrent une volonté de répondre à la demande de produits sans OGM tout en composant avec le contexte commercial et les mesures d'encadrement de l'étiquetage nord-américain.

APPROCHE FILIÈRE ET CHAÎNES DE VALEUR

Il est de plus en plus courant que des entreprises de l'ensemble de la chaîne bioalimentaire, de la terre et de la mer à la table, collaborent pour développer un produit répondant aux exigences particulières d'un marché local, national ou international. Plusieurs chaînes de valeur font leur marque au Québec, par exemple une alliance entre des producteurs de grains et des transformateurs pour les produits de boulangerie spécialisés ou une collaboration au sein de la filière des légumes de transformation qui permet de développer un procédé innovant.

Mieux répondre aux attentes et aux besoins des consommateurs constitue le point de départ d'une telle collaboration. Ainsi, la création de chaînes de valeur peut permettre de répondre à des demandes spécifiques des marchés, par exemple celles d'aliments sans OGM. Au sein d'une chaîne de valeur, les entreprises sont amenées à partager de l'information stratégique et à innover, à optimiser leurs procédés, à réduire leurs coûts de transaction, à offrir plus de valeur ainsi qu'à partager les risques et les profits d'une démarche structurée leur permettant de se distinguer de la concurrence.

PISTES DE TRAVAIL OBJECTIF 2.2

Pour soutenir la gestion des risques et les chaînes de valeur, et à la lumière des enjeux précédemment soulevés, la Politique bioalimentaire 2018-2025 engagera les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes :

- 2.2.1** Accompagner les entreprises en matière de gestion, de planification stratégique, d'information sur les coûts de production, de formation entrepreneuriale et d'outils privés de gestion des risques;
- 2.2.2** Maintenir et adapter les outils financiers de gestion des risques agricoles pour faire face aux aléas climatiques et à la conjoncture des marchés ainsi que pour répondre aux attentes des consommateurs et de la société;
- 2.2.3** Continuer, avec les partenaires concernés, à faire évoluer la mise en marché collective et la gestion de l'offre pour en assurer la pérennité et pour mieux répondre aux attentes des consommateurs et de la société;
- 2.2.4** Soutenir l'approche filière et favoriser la création de chaînes de valeur afin de répondre aux besoins variés des marchés et des consommateurs d'ici et d'ailleurs;
- 2.2.5** Évaluer la faisabilité de la mise en place d'un terme valorisant « sans OGM » pour favoriser la distinction des produits du Québec.

²⁵ Par exemple, selon un sondage Léger mené en amont du Sommet sur l'alimentation, en septembre 2016, 60 % des Québécois indiquent un niveau de préoccupation élevé concernant la présence d'OGM dans les aliments et 22 % déclarent acheter des aliments étiquetés sans OGM au moins toutes les deux semaines.

OBJECTIF 2.3

INVESTIR DANS L'INNOVATION ET RENFORCER LES SYNERGIES

Un large consensus porte sur la nécessité de renforcer la recherche et l'innovation dans le secteur bioalimentaire québécois, tant sur le plan des pratiques que sur celui des technologies, par la création de nouveaux produits, l'amélioration des procédés, des services ou des processus ou encore l'intégration des possibilités du numérique.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE, D'INNOVATION ET DE TRANSFERT

La recherche peut faire l'objet d'un cofinancement avec des partenaires privés (ex. : des entreprises ou des regroupements d'entreprises), gouvernementaux (de nombreux ministères et organismes sont concernés) ou institutionnels (ex. : universités). Cette façon de faire accentue l'effet de levier de l'aide gouvernementale et améliore le transfert des innovations dans les entreprises. Elle permet de former du personnel hautement qualifié et une relève scientifique pour les entreprises et les centres de recherche. La stabilité des ententes de financement conclues avec les centres favorise le maintien de leur personnel qualifié et facilite les partenariats avec l'industrie pour la réalisation de projets structurants. De même, les fonds gouvernementaux consacrés à la recherche doivent être attribués avec l'objectif de générer des retombées pour la société dans un souci de développement durable.

L'accès à un financement adapté et aux crédits d'impôt en recherche et développement (R-D) est également une source de financement structurante pour l'industrie qui permet d'absorber les risques financiers générés par les activités d'innovation. Ce type de financement est particulièrement important lorsque l'innovation s'effectue directement dans l'entreprise, ce qui est souvent le cas en transformation alimentaire.

Soutien du gouvernement du Québec au secteur bioalimentaire en recherche et en innovation, 2016-2017*

SOUTIEN À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE

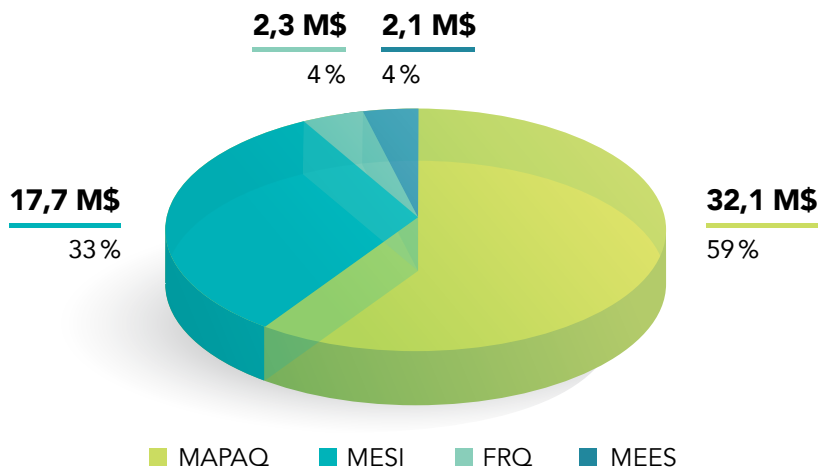
Lancée en 2017 et sous la responsabilité du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022 vise à faire du Québec l'une des sociétés les plus innovantes et créatives au monde. La vision de cette stratégie s'appuie sur trois piliers déterminés par le gouvernement : le manufacturier innovant, l'exportation et l'entrepreneuriat. Elle vise les trois grands objectifs suivants :

- Développer les talents, les compétences et la relève;
- Accroître la capacité de recherche et d'innovation du Québec sous toutes leurs formes;
- Accélérer et amplifier le transfert et la commercialisation des innovations.

Cette stratégie rejoint les besoins du secteur bioalimentaire, notamment sur le plan de la formation de personnel hautement qualifié, du soutien aux centres de recherche et d'expertise ainsi que de l'adoption de pratiques innovantes par les entreprises.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) soutient l'innovation dans le secteur bioalimentaire en investissant dans la recherche, l'adaptation technologique et le transfert des connaissances. Cette aide se traduit par un appui aux centres de recherche et d'expertise qui se consacrent au secteur bioalimentaire, des programmes d'appui financier et le soutien à des initiatives de partenariat, telles que des chaires de recherche.

Par ailleurs, divers ministères et organismes fédéraux offrent des services de soutien aux initiatives de recherche et d'innovation dans le secteur bioalimentaire.



*Le soutien du MAPAQ inclut les contributions fédérales gérées par le Québec dans le cadre de *Cultivons l'avenir 2*.

Sources : Les Fonds de recherche du Québec (FRQ) et compilation du MAPAQ.

INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE

Les travaux de recherche et de transfert requièrent des techniques et de l'équipement sophistiqués en constante évolution. Ainsi, les centres doivent acquérir, exploiter et entretenir des infrastructures à la fine pointe de la technologie pour répondre efficacement aux besoins des entreprises et aux attentes des consommateurs ou de la société québécoise. Des centres bien équipés et reconnus attirent des chercheurs de haut niveau et des collaborations internationales.

SYNERGIE ENTRE LES ACTEURS

Le secteur bioalimentaire, ses intervenants et les gouvernements comptent sur l'expertise diversifiée de nombreux centres de recherche et de transfert. Répartis sur le territoire québécois, ils ont l'avantage d'offrir un service de proximité dans les régions. En contrepartie, ils sont souvent éloignés les uns des autres. Des approches concertées dans ces centres favorisent le développement d'une expertise multidisciplinaire et la réalisation de projets communs structurants. Par ailleurs, l'accomplissement d'activités de transfert permet de traduire leurs recherches en pratiques, en technologies ou en produits nouveaux ou améliorés et de bien en informer les entreprises et les conseillers.

PISTES DE TRAVAIL OBJECTIF 2.3

Pour investir dans l'innovation et renforcer les synergies, et à la lumière des enjeux précédemment soulevés, la Politique bioalimentaire 2018-2025 engagera les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes :

- 2.3.1** Accroître les efforts de recherche et d'innovation dans le secteur bioalimentaire avec un effet de levier des partenaires;
- 2.3.2** Améliorer les infrastructures des centres de recherche et de transfert dédiés au secteur bioalimentaire dans le but de les rendre à la fine pointe de la technologie et de répondre aux nouveaux standards du secteur;
- 2.3.3** Accompagner et soutenir l'innovation au sein des entreprises bioalimentaires comme catalyseur de l'implantation de technologies innovantes et du développement de produits;
- 2.3.4** Renforcer les approches concertées entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et de la formation pour la réalisation de projets structurants.

STRATÉGIE NUMÉRIQUE DU QUÉBEC 2017-2022

Cette stratégie sous la responsabilité du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) vise l'atteinte de 7 cibles, dont les suivantes :

- Que 100 % des citoyens aient accès à des services Internet à haut débit et que plus de 90 % d'entre eux aient accès à des services Internet fixes à très haut débit;
- Que l'ensemble des entreprises québécoises rehaussent leur intensité numérique de 50 % d'ici 5 ans.

Ainsi, cette stratégie supporte une vision gouvernementale cohérente pour que le Québec mette en œuvre un véritable projet qui met le numérique au service de la personne et du bien commun. L'orientation 1 de la Stratégie vise à offrir des infrastructures numériques performantes et fiables qui répondent aux besoins actuels et futurs des collectivités et des régions du Québec, alors que l'orientation 5 vise, entre autres choses, à ce que les entreprises, de tous les secteurs, tirent profit des possibilités du virage numérique.

Les PME bioalimentaires québécoises sont interpellées par le virage numérique au regard des procédés de production et de la commercialisation des aliments. La numérisation des processus d'affaires entraîne l'accroissement des interconnexions des systèmes d'information internes ainsi que la multiplication des échanges et de l'analyse des données avec l'extérieur. De plus en plus d'entreprises bioalimentaires automatisent leurs activités et se lancent dans le commerce électronique pour accroître leur productivité et leur présence sur les marchés québécois et mondiaux.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) entend appuyer les entreprises dans l'adoption des technologies de l'information et de la communication en s'inspirant, entre autres, du Plan d'action en économie numérique qui s'adresse aux secteurs manufacturier et du commerce de détail.

FORMATION DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE AU QUÉBEC

Les établissements scolaires québécois offrent des programmes de formation initiale, que ce soit en formation professionnelle, au collégial ou à l'université, pour une diversité de métiers et de professions du domaine bioalimentaire.

La formation professionnelle vise à former des personnes destinées à exercer un métier qualifié. Il y a 21 programmes menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) associés au secteur bioalimentaire et offerts dans divers centres de formation professionnelle et commissions scolaires.

La formation technique (collégiale) vise à former des personnes appelées à travailler comme exploitants agricoles ou à occuper des emplois de techniciens et de technologues. Onze programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) et seize programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC) sont offerts au sein de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) et dans une dizaine de cégeps.

En ce qui a trait à la formation universitaire, deux universités, soit l'Université Laval et l'Université McGill, offrent des programmes liés aux secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat. L'Université de Montréal, de son côté, offre des programmes de formation en médecine vétérinaire et en nutrition. Par ailleurs, d'autres universités peuvent aborder des enjeux bioalimentaires à travers différentes disciplines comme le droit, la sociologie, les politiques publiques ou l'environnement et le développement durable.

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), spécialisé en tourisme, en hôtellerie, en restauration et en sommellerie, offre, pour sa part, des programmes de formation professionnelle, technique, supérieure ou universitaire de même que de la formation continue.

Enfin, adjacents à l'offre de formation, les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) jouent un rôle important, dans le secteur bioalimentaire, sur le plan des connaissances et du transfert d'expertise. Sous la responsabilité de cégeps, les CCTT exercent, dans un domaine particulier, des activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information. Ces centres offrent ainsi aux entreprises et aux organismes une assistance utile à diverses étapes d'un processus de changement sur les plans technologique et social. Sept CCTT sont associés de manière directe au secteur bioalimentaire.

OBJECTIF 2.4 AMÉLIORER LES COMPÉTENCES ET L'OFFRE DE FORMATION

Les compétences requises et les besoins de main-d'œuvre qualifiée augmentent dans le secteur bioalimentaire, tous métiers et professions confondus. L'environnement d'affaires plus complexe, l'accélération des progrès technologiques, la quête continue d'innovation et de gains de compétitivité de même que les exigences grandissantes des consommateurs et de la société induisent, dans leur sillage, de nouvelles compétences à acquérir au sein des entreprises, à la fois pour les travailleurs et les entrepreneurs. L'offre de formation doit ainsi s'adapter tant du point de vue de la formation initiale que de celui de la formation continue.

FORMATION INITIALE

En matière de formation initiale, des progrès ont été réalisés dans le secteur bioalimentaire au cours des dernières années; notamment que la relève agricole est davantage formée. Par ailleurs, les employeurs du secteur recherchent des diplômés dont la formation est en phase avec les besoins et les enjeux du jour et capables d'assimiler rapidement de nouvelles connaissances.

Pour continuer à progresser dans l'offre de formation initiale, une attention particulière devra être accordée, notamment, à l'actualisation et à la promotion des programmes, au renforcement des liens entre les établissements d'enseignement, les entreprises et les acteurs du secteur ainsi qu'à l'adaptation des stratégies et des approches pédagogiques pour maximiser l'apprentissage des étudiants. Par ailleurs, les centres de formation bioalimentaire, quel que soit l'ordre d'enseignement, requièrent des techniques et de l'équipement sophistiqués et ceux-ci doivent évoluer rapidement. Ces centres doivent acquérir, exploiter et entretenir des infrastructures à la fine pointe de la technologie. Ainsi, au MAPAQ, les infrastructures que possèdent les deux campus de l'ITA devront être mises à niveau.

FORMATION CONTINUE

La formation continue est un élément clé de l'accroissement de la capacité d'innovation des entreprises. Bien qu'elle ait gagné de la popularité au cours des dernières années, certaines barrières continuent d'empêcher la participation des entrepreneurs et des travailleurs à des activités de perfectionnement, notamment l'éloignement des sites de formation, la dispersion sur le territoire, qui ne permet pas d'obtenir le nombre minimal de personnes pour l'offre d'une formation, et les coûts de participation.

La difficulté des entreprises à recruter de la main-d'œuvre les amène à investir dans des équipements permettant de réduire le besoin de personnel. Très souvent, les employés sont ainsi affectés à d'autres tâches au sein de l'entreprise qui peuvent requérir des compétences différentes nécessitant une formation d'appoint. L'employé doit aussi relever un défi de formation sur les lieux de travail puisqu'il ne peut quitter son poste pour de longues périodes.

Si le développement des contenus et l'accès à la formation continue ont progressé au cours des dernières années, la croissance des besoins à cet égard progresse encore plus rapidement au sein des entreprises du secteur. C'est notamment le cas en matière de gestion des ressources humaines, où la gestion plus complexe des entreprises entraîne d'importants besoins d'adaptation et de nouvelles connaissances pour les entrepreneurs et les gestionnaires.

PISTES DE TRAVAIL OBJECTIF 2.4

Pour améliorer les compétences et l'offre de formation, et à la lumière des enjeux précédemment soulevés, la Politique bioalimentaire 2018-2025 engagera les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes :

- 2.4.1** Améliorer l'adéquation entre la formation bioalimentaire et le marché du travail;
- 2.4.2** Soutenir, bonifier et promouvoir l'offre de formation dans le secteur bioalimentaire;
- 2.4.3** Développer des approches de formation continue permettant de rejoindre les clientèles partout au Québec;
- 2.4.4** Créer des occasions d'échange entre les établissements de formation bioalimentaire, dont l'ITA et l'ITHQ, en plus des établissements de recherche et de transfert;
- 2.4.5** Affirmer le leadership de l'ITA en matière de formation bioalimentaire technique par la qualité de son enseignement et des infrastructures de ses deux campus (plan de développement).



A green-tinted photograph of a forest with a barn in the background. The text 'ORIENTATION' is centered in the upper half of the image.

ORIENTATION

03

03 DES
**ENTREPRISES
ATTRACTIVES
ET RESPONSABLES**
POUR ALIMENTER
NOTRE MONDE

La prise en compte des besoins des personnes, la préservation des ressources naturelles et les considérations éthiques sont des facteurs de compétitivité et de longévité des entreprises. Pour prospérer et pour maintenir la confiance des consommateurs, le secteur et les entreprises bioalimentaires doivent attirer et retenir la main-d'œuvre et la relève, renforcer l'implantation de pratiques d'affaires responsables, assurer la santé et le bien-être des animaux et protéger la santé et l'environnement.

OBJECTIF 3.1

ATTIRER ET RETENIR LA MAIN-D'ŒUVRE ET LA RELÈVE

Un secteur bioalimentaire prospère et durable repose sur la disponibilité (attractivité, recrutement, renouvellement et rétention) ainsi que sur les compétences et la qualification de sa main-d'œuvre et de sa relève entrepreneuriale.

RARETÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le secteur bioalimentaire est aux prises avec un enjeu de rareté de main-d'œuvre, tant pour les emplois spécialisés que pour les emplois non spécialisés²⁶. Le problème touche notamment les productions agricole et aquacole, les pêches, la transformation alimentaire, la restauration, la distribution et la vente de détail. Ce phénomène devrait s'intensifier au cours des prochaines années compte tenu des changements démographiques en cours. Le défi d'attraction et de recrutement à relever est particulièrement grand lorsque les conditions de travail sont perçues comme difficiles, que les emplois sont éloignés des grands centres ou qu'ils sont saisonniers. Cette situation empêche la matérialisation des possibilités d'expansion qui s'offrent aux entreprises, faute des travailleurs nécessaires.

26 Différents rapports et études traitent de cette question, notamment de comités sectoriels de main-d'œuvre, du MAPAQ, du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture et du Conference Board du Canada.

APPUI AU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN MATIÈRE DE MAIN-D'ŒUVRE

Rendez-vous national sur la main-d'œuvre

Dans le cadre du suivi du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre de 2017, le premier ministre du Québec a annoncé l'élaboration d'une stratégie nationale portant sur la main-d'œuvre. De portée gouvernementale et sous la responsabilité du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), cette stratégie présenterait les gestes que le gouvernement et ses partenaires entendent poser afin de répondre adéquatement aux enjeux actuels et futurs du marché du travail. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) est associé à la démarche d'élaboration de cette stratégie qui prendra en compte les besoins du secteur bioalimentaire, notamment une meilleure adéquation avec les besoins de main-d'œuvre, de relève et de formation des entreprises bioalimentaires.

Comités sectoriels de main-d'œuvre

Les enjeux liés à l'attraction et à la rétention de la relève et de la main-d'œuvre font l'objet de réflexions dans l'ensemble du secteur bioalimentaire, notamment à travers les travaux des cinq comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) associés à ce secteur : commerce de l'alimentation, horticulture ornementale (commercialisation et services), pêches maritimes, production agricole et transformation alimentaire. Ces enjeux soulèvent également des défis particuliers pour ce qui est d'intéresser les jeunes et les personnes immigrantes. Les CSMO, où siègent des représentants d'employeurs, d'associations d'employeurs ou de syndicats, d'autres représentants de travailleurs du secteur ainsi que d'autres partenaires directement concernés, ont comme rôle de définir les besoins en matière de développement de main-d'œuvre de leur secteur d'activité et de soutenir le développement de leurs compétences. Ils sont reconnus par la Commission des partenaires du marché du travail en vertu de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*.

Programmes

Au Québec, le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) permet de développer et de reconnaître des compétences liées à l'exercice quotidien du métier d'ouvrier dans une entreprise. Dans le cadre de ce programme se déroulant entièrement en entreprise, l'employeur ou un employé expérimenté, désigné comme compagnon, transmet son savoir-faire à un employé salarié nommé « apprenti ». Cet outil permet à l'entreprise de bénéficier d'une main-d'œuvre qualifiée et productive tout en réduisant le taux de roulement de celle-ci. Un crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail est offert aux entreprises qui adhèrent au PAMT.

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), dont la responsabilité est partagée entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, permet au Québec d'embaucher des travailleurs étrangers pour combler des besoins ponctuels dans des secteurs d'activité économique où les employeurs sont aux prises avec des difficultés de recrutement. Le PTET comprend plusieurs volets, dont un associé aux travailleurs agricoles.

L'automatisation, la robotisation et l'adaptation technologique font partie des solutions permettant de faire face au défi de la rareté de la main-d'œuvre et d'améliorer la qualité des emplois. La réussite de ce défi passe également en grande partie par les jeunes. Changer les perceptions, valoriser le secteur et promouvoir les possibilités de carrières et les métiers du secteur auprès d'eux demeure un enjeu. Les efforts investis au cours des dernières années doivent se poursuivre pour mieux faire connaître la capacité du secteur à offrir des emplois intéressants.

Dans une autre perspective, le travail saisonnier contribue de manière significative au développement du secteur bioalimentaire et des régions du Québec. Or, les entreprises, notamment en production végétale, en horticulture ornementale, en aquaculture, dans les pêches et en transformation, éprouvent des difficultés à recruter des travailleurs. Leurs efforts de recrutement ainsi que ceux déployés par les différents partenaires et les deux ordres de gouvernement pour appuyer le travail saisonnier doivent se poursuivre.

La contribution des travailleurs étrangers temporaires est devenue essentielle, notamment dans le milieu agricole. Un intérêt accru des entreprises de transformation alimentaire pour la main-d'œuvre étrangère est également constaté et leur permet de soutenir le développement de leurs activités. Le besoin d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires est en croissance et cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années. Par ailleurs, il est possible pour certains d'entre eux d'obtenir une résidence permanente. Ainsi, les travailleurs venus d'ailleurs contribuent à la recherche de solutions face à la pénurie de main-d'œuvre au Québec, ce qui soulève le défi de leur intégration harmonieuse au sein du secteur bioalimentaire.

RELÈVE ENTREPRENEURIALE

Comme bon nombre de PME, celles du secteur bioalimentaire doivent relever le défi de leur transmission intergénérationnelle. Même si le démarrage de nouvelles entreprises continue de gagner de la popularité dans le secteur bioalimentaire, la relève entrepreneuriale est appelée à demeurer un défi important. Cela s'explique, d'une part, par les changements démographiques et, d'autre part, par les coûts élevés du démarrage et de l'acquisition d'actifs caractérisant le secteur. En ce sens, assurer la disponibilité de jeunes entrepreneurs bien formés et en nombre suffisant continuera de représenter un enjeu stratégique pour celui-ci.

La relève féminine et la présence d'immigrants entrepreneurs, notamment, constituent des réservoirs d'entrepreneuriat à mettre davantage en valeur et qui apportent une diversité d'idées et de modèles d'affaires. D'ailleurs, la présence de jeunes agricultrices s'accroît. Si elles représentent actuellement le quart de la relève établie, elles ont effectué près du tiers des établissements agricoles depuis 2008²⁷. Un fait intéressant est que la relève féminine se distingue par son niveau de formation : 90 % de celle-ci détient un diplôme d'études postsecondaires (79 % pour la relève masculine) et plus du quart est titulaire d'un diplôme universitaire (9 %). Par ailleurs, la contribution des immigrants entrepreneurs au dynamisme du secteur bioalimentaire québécois ne date pas d'hier. Ceux-ci continuent à prendre leur place dans tous les domaines du bioalimentaire et sur l'ensemble du territoire.

STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE 2016-2021

Sous la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse du Québec, cette stratégie donne suite aux objectifs de la Politique québécoise de la jeunesse 2030. Elle repose sur cinq axes :

- Santé : de saines habitudes de vie dans un environnement sécuritaire;
- Éducation : un environnement scolaire favorisant la persévérance et la réussite éducative;
- Citoyenneté : une jeunesse engagée en faveur de la culture, de la communauté et de la société;
- Emploi : des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir;
- Entrepreneuriat : un soutien à l'entrepreneuriat jeunesse et à la relève.

La Stratégie est associée aux enjeux du secteur bioalimentaire, principalement à travers l'axe 5. Elle comprend à cet égard un objectif spécifique intitulé « Soutenir les jeunes entrepreneurs et entrepreneuses agricoles ». Parmi les réalisations qui y sont associées, mentionnons la mise en place de L'Arterre, une plateforme Web permettant de coordonner les services de jumelage offerts par des municipalités régionales de comté (MRC).

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN ENTREPRENEURIAT 2017-2022

Sous la responsabilité du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), ce plan présente les actions supplémentaires que le gouvernement et ses partenaires entendent faire notamment pour faciliter la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprise et favoriser l'entrepreneuriat chez les jeunes, les femmes et les immigrants.

27 Recensement de la relève agricole du MAPAQ.

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ATTRACTIF

La prospérité du secteur bioalimentaire dépend des femmes et des hommes qui, au quotidien, y travaillent, y produisent, y innovent et y génèrent l'activité économique. La capacité d'attirer la main-d'œuvre et la relève est liée aux questions de la santé des personnes et de la possibilité de concilier travail et famille. Pour agir sur ces questions, des intervenants du secteur bioalimentaire se mobilisent; ils adaptent et développent des ressources pour améliorer les conditions des travailleurs et des entrepreneurs, notamment en agriculture. Pensons, par exemple, aux mutuelles de prévention, qui sont des groupes d'employeurs qui s'engagent dans une démarche de prévention pour rendre leur milieu de travail plus sécuritaire; aux services d'écoute et de répit, qui préviennent la détresse psychologique; aux sentinelles, qui agissent pour prévenir le suicide dans les milieux agricoles ainsi qu'aux coopératives d'utilisation de main-d'œuvre, qui assurent aux entreprises membres une main-d'œuvre qualifiée et stable et contribuent ainsi à la conciliation travail-famille.

PISTES DE TRAVAIL OBJECTIF 3.1

Pour attirer et retenir la main-d'œuvre et la relève, et à la lumière des enjeux précédemment soulevés, la Politique bioalimentaire 2018-2025 engagera les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes :

- 3.1.1** Mieux connaître les besoins actuels et futurs du secteur bioalimentaire en main-d'œuvre et en relève;
- 3.1.2** Appuyer l'embauche et le recrutement dans les entreprises bioalimentaires;
- 3.1.3** Appuyer les transferts et les démarrages d'entreprises par la formation, le soutien et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs (Stratégie pour la relève entrepreneuriale bioalimentaire);
- 3.1.4** Promouvoir les carrières du secteur bioalimentaire;
- 3.1.5** Appuyer les initiatives en matière de santé et d'attractivité des milieux de travail au sein des entreprises bioalimentaires.

OBJECTIF 3.2

RENFORCER L'IMPLANTATION DE PRATIQUES D'AFFAIRES RESPONSABLES

Les entreprises bioalimentaires innovent et font évoluer leurs pratiques de manière continue pour améliorer leurs performances économiques, environnementales et sociales.

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES ENTREPRISES

La formation, l'information ainsi que l'accès à des services-conseils et à des activités de comparaison et d'échange entre entreprises accélèrent l'implantation de pratiques d'affaires responsables visant cette triple performance.

Cet accompagnement des entrepreneurs contribue à assurer la compétitivité, à distinguer les entreprises qui doivent faire face à une concurrence accrue sur les marchés d'ici et d'ailleurs et à répondre aux attentes des consommateurs et de la société. De meilleures pratiques d'affaires sont au cœur du principe d'amélioration continue et engagent les employés et les parties prenantes de l'entreprise. L'accompagnement des entreprises en amont de leurs projets favorise également le choix des bons investissements et leur rentabilisation.

EXPERTISE DES CONSEILLERS

Dans un contexte où les projets et l'environnement d'affaires des entreprises se complexifient, la mise en commun d'expertises variées permet une vision globale des projets d'entreprise, ce qui augmente leurs chances de réussite à court et à moyen terme. La formation, l'offre d'accompagnement et les compétences des experts-conseils doivent être constamment renouvelées et adaptées en fonction des nouvelles tendances, comme les nouvelles technologies, ainsi que des besoins de la nouvelle génération d'entrepreneurs, des modèles d'affaires émergents, des modes de production novateurs ou des nouveaux enjeux sociétaux.

PRATIQUES D'AFFAIRES RESPONSABLES DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Les pratiques d'affaires responsables visent notamment :

- la planification stratégique et globale de l'entreprise;
- l'amélioration de la rentabilité et de la compétitivité;
- le développement des marchés (local, québécois, canadien, international);
- la gestion des ressources humaines;
- la conservation et la santé des sols;
- la gestion et la qualité de l'eau;
- la conservation de la biodiversité;
- la production biologique;
- l'adaptation aux changements climatiques;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- l'efficacité énergétique;
- la gestion des matières résiduelles et la réduction des pertes alimentaires;
- la cohabitation au sein de la communauté;
- la santé, la sécurité et la qualité de vie des personnes;
- la santé et le bien-être des animaux;
- la valeur nutritive des aliments;
- le transfert des entreprises et la relève.

Adapté à partir de : Bureau de normalisation du Québec, BNQ 21000; MESI, Le développement durable en entreprise; FAO, Évaluation de la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN ÉCONOMIE SOCIALE 2015-2020

Par ce plan d'action sous la responsabilité du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), le gouvernement du Québec veut favoriser le développement de l'économie sociale. Il s'articule autour des objectifs suivants :

- Outiller les entreprises d'économie sociale à toutes les étapes de leur développement;
- Améliorer l'accès aux marchés et innover en économie sociale;
- Valoriser la réponse des entreprises d'économie sociale aux défis du vieillissement démographique;
- Encourager l'insertion socioprofessionnelle au sein des entreprises d'économie sociale;
- Soutenir l'entrepreneuriat collectif comme solution à la relève des entreprises traditionnelles;
- Contribuer au développement des entreprises d'économie sociale sur tout le territoire.

Ces objectifs concernent le secteur bioalimentaire, caractérisé par une forte présence d'entreprises d'économie sociale de formes et de tailles variées, notamment des coopératives (agricoles, d'alimentation, d'utilisation de machinerie ou de main-d'œuvre, etc.), des mutuelles et des organismes à but non lucratif qui ont des activités marchandes. Ces entreprises contribuent à la vitalité socioéconomique du Québec et de ses régions. Leur modèle d'affaires se distingue par la poursuite d'une finalité sociale, c'est-à-dire qu'elles produisent et vendent des biens et des services de différentes natures afin de répondre aux besoins de leurs membres ou de la communauté.

PISTES DE TRAVAIL OBJECTIF 3.2

Pour renforcer l'implantation de pratiques d'affaires responsables, et à la lumière des enjeux précédemment soulevés, la Politique bioalimentaire 2018-2025 engagera les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes :

- 3.2.1** Renforcer l'offre d'accompagnement, de formation et de services-conseils de même que le transfert d'expertise aux entreprises bioalimentaires;
- 3.2.2** Appuyer le développement de l'expertise et la collaboration interprofessionnelle entre les conseillers aux entreprises bioalimentaires;
- 3.2.3** Soutenir les initiatives en matière de développement durable et stratégique de l'industrie bioalimentaire.

OBJECTIF 3.3

PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

En raison du climat et de son histoire, l'agriculture du Québec repose largement sur des productions animales. La santé des animaux est ainsi un enjeu majeur à la fois pour les consommateurs, les citoyens, les entreprises bioalimentaires et les gouvernements. La biosécurité²⁸, l'antibiogouvernance²⁹ et le bien-être des animaux interpellent l'ensemble de ces acteurs.

PRÉVENTION, BIOSÉCURITÉ ET TRAÇABILITÉ

L'intensification des échanges commerciaux, notamment parce qu'ils contribuent à accroître les mouvements des animaux et de leurs produits, de même que les changements climatiques, accentuent les risques d'éclosion rapide de nouvelles maladies. Pour faire face à ces risques, les acteurs concernés doivent travailler de façon concertée et les services vétérinaires doivent être axés davantage sur la surveillance active des maladies et leur prévention. Ainsi, la prévention et le contrôle des maladies déjà présentes sur le territoire ainsi que la réduction des risques d'introduction et de propagation de maladies animales exotiques et émergentes contribuent à protéger la santé publique et animale, et à favoriser la prospérité et la durabilité des élevages.

Les coûts des mesures de prévention dans ce domaine sont grandement inférieurs à ceux d'une crise engendrée par ces maladies pour le secteur bioalimentaire et pour les gouvernements. De plus, une maladie peut mettre en péril la rentabilité des élevages et amener des partenaires commerciaux à fermer leurs frontières pour les produits canadiens. L'établissement et la mise en application rigoureuse de règles en matière de biosécurité et de traçabilité de même que de plans d'intervention en cas d'urgence sont ainsi nécessaires et interpellent le secteur bioalimentaire.

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Cette stratégie sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) porte à la fois sur les animaux d'élevage, de compagnie et de loisir. Adoptée en 2010, elle repose sur les actions de 90 organisations partenaires pour l'atteinte des objectifs suivants :

- Mieux comprendre l'importance de la santé et du bien-être des animaux;
- Optimiser la prise de décision à la suite de la détection des maladies;
- Améliorer la santé et le bien-être du cheptel par la prévention et la gestion des maladies;
- Adopter des modes d'élevage qui améliorent de façon durable la santé et le bien-être des animaux.

28 La biosécurité est l'ensemble des outils, des mesures et des procédures permettant de prévenir et de contrer les dangers liés à la transmission d'agents pathogènes par diverses voies de contamination.

29 L'antibiogouvernance regroupe les multiples actions nécessaires pour maintenir l'efficacité des antibiotiques chez les animaux et les humains, et minimiser l'apparition de l'antibiorésistance.

PLAN D'ACTION SUR L'ANTIBIOGOUVERNANCE 2017-2022

Ce plan d'action est une des initiatives de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux. Il a été précédé de plusieurs initiatives, comme une campagne visant à sensibiliser les propriétaires d'animaux à l'importance d'une utilisation judicieuse des antibiotiques et le Programme québécois d'antibiosurveillance vétérinaire. Par ailleurs, un projet de règlement a été publié le 30 août 2017 pour prohiber, à l'égard de certaines catégories d'animaux, l'administration à des fins préventives de médicaments appartenant à l'une des classes d'antimicrobiens de catégorie I, c'est-à-dire jugés de très haute importance en médecine humaine.

STRATÉGIE SUR LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX ET DES ANIMAUX POUR LE CANADA

Cette stratégie vise à prévenir et à gérer de manière proactive les risques pour la santé des végétaux et des animaux qui touchent directement ou indirectement les ressources canadiennes, l'économie ou la santé humaine et animale. Sa mise en œuvre doit être orchestrée par deux mécanismes de coordination (pour les volets animal et végétal) prévus pour 2018.

LOI VISANT L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION JURIDIQUE DE L'ANIMAL

Au Québec, la *Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal* a été adoptée en décembre 2015. Depuis, les animaux ne sont plus considérés comme des biens meubles, mais comme des êtres doués de sensibilité et ayant des impératifs biologiques.

ANTIBIOGOUVERNANCE

Le développement de la résistance des antibiotiques aux agents pathogènes est une préoccupation de santé publique et animale. Diverses actions sont menées pour maintenir l'efficacité des antibiotiques chez les animaux et les humains, assurer une utilisation judicieuse des antibiotiques et prévenir l'apparition de l'antibiorésistance. Le MAPAQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) agissent de façon complémentaire au regard de cet enjeu. Ils collaborent également avec le gouvernement fédéral à la mise en œuvre du Cadre pancanadien de lutte contre la résistance aux antimicrobiens et aux suivis en lien avec les changements réglementaires fédéraux relatifs aux médicaments et aux antimicrobiens³⁰.

BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Les attentes des consommateurs et des citoyens, qui se traduisent par de nouvelles exigences et normes sur les marchés d'ici et d'ailleurs, augmentent au regard de la santé et du bien-être des animaux. Les efforts du secteur bioalimentaire doivent se poursuivre pour faire évoluer les pratiques d'élevage, de transport et d'abattage des animaux. L'industrie a désormais accès à des codes de pratiques recommandées, notamment pour les porcs, les volailles, les bovins, les ovins et les lapins. Certaines pratiques deviennent obligatoires par l'entremise de règlements de mise en marché. Le défi est maintenant de démontrer que ces normes sont respectées et de se doter d'outils de suivi et de mesures correctives si cela s'avère nécessaire. Certaines productions ont ainsi commencé à établir des programmes de certification et d'audits, et cette tendance devrait s'étendre à d'autres secteurs.

Toute personne peut porter plainte si elle est témoin de soins inadéquats ou d'une situation inacceptable concernant un animal d'élevage, de compagnie ou de loisir, en communiquant au 1 844 ANIMAUX (264-6289) ou en remplissant un [formulaire en ligne](#).

³⁰ Les antimicrobiens sont des substances naturelles ou synthétiques capables de tuer des microorganismes ou d'empêcher leur croissance. Les antibiotiques sont un type d'antimicrobiens utilisés pour traiter les infections causées par des bactéries.

PISTES DE TRAVAIL

OBJECTIF 3.3

Pour promouvoir la santé et le bien-être des animaux, et à la lumière des enjeux précédemment soulevés, la Politique bioalimentaire 2018-2025 engagera les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes :

- 3.3.1** Poursuivre les approches concertées en matière de prévention des maladies animales et de celles transmissibles aux humains par les animaux;
- 3.3.2** Renforcer les initiatives visant la prévention de l'antibiorésistance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques;
- 3.3.3** Assurer l'accès et soutenir le développement de la profession vétérinaire;
- 3.3.4** Soutenir la mise en œuvre des pratiques recommandées pour la santé et le bien-être des animaux;
- 3.3.5** Augmenter la responsabilisation de toutes les personnes (citoyens, acteurs du secteur bioalimentaire) envers les animaux.

PLAN D'ACTION 2013-2020 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ce plan d'action contient deux priorités spécifiques de l'agriculture, l'une visant à mieux gérer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des cultures et des élevages, et l'autre visant à favoriser la résilience et à réduire la vulnérabilité aux changements climatiques. D'autres priorités, aussi accessibles au secteur bioalimentaire, ciblent la sensibilisation, l'innovation, la recherche, le développement, la démonstration et la commercialisation de technologies.

SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Le gouvernement du Québec a mis sur pied ce système afin de s'intégrer au marché du carbone de la *Western Climate Initiative*. Par conséquent, les entreprises qui émettent 25 000 tonnes métriques d'équivalent CO₂ ou plus par année doivent couvrir les émissions de GES attribuables à leurs activités; certaines entreprises du secteur bioalimentaire dépassent ce seuil. Par ailleurs, l'établissement de protocoles de crédits compensatoires adaptés au secteur agricole facilitera l'accès au marché du carbone.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030

Sous la responsabilité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), cette politique vise à bâtir une économie à faible empreinte carbone, contribuant ainsi à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES de 37,5 % d'ici 2030 que le Québec s'est fixée. Parmi les engagements qui touchent le secteur bioalimentaire, le gouvernement entend agir sur les choix et l'efficacité énergétiques des entreprises, offrir davantage d'électricité verte et exploiter la valeur énergétique de la biomasse. Des travaux sont en cours, notamment les suivants :

- Revoir la grille tarifaire de l'électricité offerte aux exploitants agricoles, y compris les besoins particuliers des entreprises serricoles;
- Adapter les programmes d'efficacité énergétique aux besoins du secteur bioalimentaire;
- Élargir le déploiement du réseau électrique triphasé et améliorer l'accès au réseau de gaz naturel dans les régions rurales.

OBJECTIF 3.4 ENCOURAGER LES APPROCHES CONCERTÉES POUR PROTÉGER LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

La maîtrise de procédés de fabrication à grande échelle et l'intensification des modes de production et de transformation ont révolutionné le secteur bioalimentaire. Ces nouvelles méthodes, malgré les effets positifs qu'elles génèrent, peuvent toutefois avoir des répercussions sur la santé et l'environnement. Les acteurs bioalimentaires doivent ainsi innover et se concerter pour agir sur une multiplicité d'enjeux : changements climatiques et énergie, qualité de l'eau, santé des sols et biodiversité, pesticides, produits biologiques, réduction du gaspillage et des pertes alimentaires, valorisation des coproduits et économie circulaire.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ÉNERGIE

La lutte contre les changements climatiques représente un double défi pour les entreprises du secteur, car elles doivent non seulement viser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), mais aussi l'adaptation aux changements climatiques. Les entreprises bioalimentaires contribuent aux efforts de réduction des émissions de GES en modifiant leurs pratiques. À cela s'ajoutent des initiatives sectorielles et de filières comme les analyses de cycles de vie, qui incluent l'empreinte carbone, et la diffusion d'information.

Les variations du climat auront des répercussions sur la productivité des secteurs agricoles et la gestion de leurs risques. Bien que certains de ces effets puissent offrir de nouvelles possibilités (ex. : allongement des saisons de culture), d'autres s'avèrent plus préoccupants. L'apparition de nouveaux ennemis des cultures (ex. : insectes ravageurs) et la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes exigeront l'adaptation des systèmes et des bâtiments agricoles ainsi que des aménagements fonciers.

QUALITÉ DE L'EAU, SANTÉ DES SOLS ET BIODIVERSITÉ

L'évolution des pratiques, des technologies et des connaissances de même que l'innovation ont ainsi permis des percées significatives en agroenvironnement. Les efforts se poursuivent pour réduire les risques de pollution de l'eau par des nutriments, les pesticides et l'érosion des champs. L'agriculture étant présente sur presque tout le territoire habité, la préservation des lacs, des rivières et des cours d'eau ainsi que de l'eau souterraine demeure un enjeu important pour la population, qui doit s'approvisionner en eau potable et souhaite bénéficier des multiples attraits de cette ressource. Par ailleurs, la qualité de l'eau fait partie des conditions nécessaires pour assurer la pérennité des activités agricoles et aquacoles.

Ressource non renouvelable et limitée, les sols en santé sont à la base de la production agricole. Des actions sont menées pour contrer leur perte et leur dégradation, qui se manifestent par l'érosion, la compaction, la détérioration de la structure, la baisse de matière organique et la diminution de l'activité biologique. De bonnes pratiques de gestion des sols s'imposent sur le plan environnemental pour restreindre les pertes de nutriments vers les plans d'eau, mais aussi sur le plan économique, car la rentabilité et la qualité de la production agricole dépendent directement de la santé des sols. Par ailleurs, l'intégrité de plusieurs habitats naturels a été affectée par l'activité humaine. L'amélioration des pratiques fait partie des solutions à cette tendance, notamment par l'implantation et le maintien de haies, de boisés, de milieux humides et de bandes riveraines. De plus, certains aménagements favorisent la présence d'alliés naturels des cultures comme les pollinisateurs et les prédateurs des ravageurs.

En concertant leurs efforts, les différents acteurs accélèrent l'implantation de pratiques agroenvironnementales. Des projets collectifs régionaux les mobilisent autour d'enjeux agroenvironnementaux communs. Parmi les moyens d'action privilégiés pour réduire les sources de pollution diffuse d'origine agricole figure la mise en place de projets collectifs de gestion intégrée de l'eau, tels que les projets de bassins versants. Ceux-ci favorisent l'implication des intervenants locaux et des producteurs agricoles pour l'amélioration de la qualité de l'eau et la protection des habitats fauniques. Par exemple, plusieurs intervenants sont mobilisés pour aborder les enjeux particuliers du littoral du lac Saint-Pierre.

PRIME-VERT

Le programme Prime-Vert du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) vise à accroître l'adoption des pratiques agroenvironnementales par les entreprises agricoles afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé humaine. Il soutient les entreprises agricoles dans la réalisation d'interventions prioritaires en agroenvironnement tout en favorisant l'approche collective. Les axes d'intervention retenus sont les suivants : la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau, la santé et la conservation des sols, la réduction de l'utilisation des pesticides et des risques associés à leur usage pour la santé et l'environnement ainsi que la conservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

PLAN D'ACTION POUR LA CROISSANCE ET LES TECHNOLOGIES PROPRES

Sous la responsabilité du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), ce plan contribue à l'essor du secteur des technologies propres, renforce la compétitivité des entreprises québécoises et appuie la croissance propre de tous les secteurs d'activité. Il inclut des initiatives encourageant l'innovation, la commercialisation et l'adoption de technologies propres (y compris les services), l'implantation de modèles et de pratiques d'affaires écoresponsables, ainsi que l'adoption de pratiques appuyant la croissance propre (ex. : écoconception, analyse du cycle de vie, écologie industrielle).

PESTICIDES

ENCADREMENT DE L'UTILISATION DES PESTICIDES

La gestion des pesticides est sous la responsabilité des gouvernements québécois et fédéral :

- Les pesticides vendus au Canada doivent être homologués par Santé Canada en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.
- Au Québec, la *Loi sur les pesticides* encadre la vente et l'utilisation des pesticides.
- Au Québec, le *Code de gestion des pesticides*, qui découle de la *Loi sur les pesticides*, définit les normes d'entreposage, de vente et d'utilisation de pesticides.
- Le *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides*, qui découle de la *Loi sur les pesticides*, définit les classes de pesticides et met en place un régime de permis et de certificats.

Les risques que les pesticides représentent pour la santé et l'environnement sont au cœur des préoccupations sociétales. Les pesticides peuvent être toxiques pour les espèces aquatiques et les pollinisateurs. La mortalité accrue des colonies d'abeilles observée ces dernières années serait liée, entre autres, à l'utilisation systématique des pesticides de la famille des néonicotinoïdes³¹. Ceux-ci servent notamment à enrober les semences en vue de lutter contre les insectes ravageurs du sol.

Au cours des dernières années, les ventes de pesticides en milieu agricole ont augmenté. En effet, la quantité d'ingrédients actifs vendus à l'hectare a connu une croissance de l'ordre de 19 % en 2015 par rapport à la période 2006-2008³². Cette croissance est attribuable à la hausse des ventes de pesticides sans aucune variation importante des superficies en culture, sauf pour les foins. La réduction du recours aux pesticides les plus à risque, y compris les néonicotinoïdes, demeure un enjeu auquel le secteur agricole doit faire face, appuyé par l'ensemble de ses intervenants, notamment les agronomes. L'accès à des solutions de rechange aux pesticides et à des semences non enrobées d'insecticides contribue par ailleurs à réduire le recours aux pesticides les plus à risque pour la santé et l'environnement.

STRATÉGIE PHYTOSANITAIRE QUÉBÉCOISE EN AGRICULTURE 2011-2021

C'est en 1992 qu'en collaboration avec différents partenaires, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a élaboré sa première stratégie phytosanitaire. Lancée en 2011, la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture est le fruit d'un partenariat entre le MAPAQ, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Union des producteurs agricoles (UPA). Cette stratégie, d'une durée de dix ans, vise la réduction des risques liés aux pesticides et l'accroissement de l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures.

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE SUR LES PESTICIDES 2015-2018

En synergie et dans un souci de cohérence par rapport à la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture, le gouvernement du Québec a adopté, en février 2018, des modifications réglementaires qui permettent, entre autres :

- de considérer les semences enrobées de néonicotinoïdes comme des pesticides et ainsi d'encadrer leur vente et leur utilisation;
- de mettre en place un système de justification et de prescription agronomiques pour l'achat et l'utilisation de certains pesticides agricoles à risque élevé pour la santé et l'environnement.

31 MDDELCC (page consultée le 14 février 2017), *La protection des pollinisateurs*.

32 MDDELCC, *Bilan des ventes de pesticides au Québec*, 2015.

PRODUCTION BIOLOGIQUE

L'agriculture biologique repose sur une combinaison de pratiques compatibles avec la protection de l'environnement, la santé, le bien-être des animaux et l'acceptabilité sociale. Elle favorise l'utilisation de ressources renouvelables, vise la pérennité du potentiel agronomique des sols de même que la préservation des écosystèmes et de la biodiversité. Par ailleurs, l'agriculture biologique exclut notamment le recours aux pesticides et aux engrais de synthèse ainsi qu'aux organismes génétiquement modifiés.

En transformation alimentaire, les normes biologiques exigent, entre autres, l'utilisation de produits de nettoyage, d'assainissement et d'emballage ayant un faible impact environnemental, la réduction des matériaux d'emballage et la neutralisation des effluents de transformation. Les produits biologiques transformés, avec une liste restreinte d'additifs alimentaires pouvant être utilisés et l'interdiction de recourir aux agents de conservation synthétiques, contribuent au développement de méthodes plus naturelles de conservation et de stabilisation des aliments.

Bien que les entreprises du secteur biologique rencontrent toujours des défis sur le plan technique, elles innovent pour adapter et développer des pratiques et répondre aux normes de leur secteur. Leurs innovations peuvent être sources d'inspiration et donner lieu à des solutions tangibles aux enjeux qui se posent dans l'ensemble du secteur bioalimentaire.

STRATÉGIE DE CROISSANCE DU SECTEUR BIOLOGIQUE

En place depuis mai 2015, cette stratégie misant sur une approche intégrée s'articule autour de quatre axes principaux :

- Une source d'innovation pour les entreprises;
- Des occasions d'affaires à saisir;
- Un allié pour l'environnement;
- Un levier pour l'occupation dynamique du territoire.

La Stratégie est composée d'un ensemble de mesures d'aide qui visent les entreprises agricoles et le développement de l'ensemble du secteur biologique.

INITIATIVES EN MATIÈRE DE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le gaspillage alimentaire est un enjeu prioritaire de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Plusieurs initiatives en découlent, notamment les suivantes :

- RECYC-Québec, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), finance des projets de réduction à la source des matières résiduelles, par exemple le développement de jus pressés à froid à partir de fruits et de légumes déclassés.
- En 2017, un diagnostic personnalisé ([questionnaire en ligne](#)) a été rendu accessible aux citoyens par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Il permet d'établir un profil de consommateur et donne des conseils pour limiter le gaspillage alimentaire.
- Des modifications réglementaires ont permis la vente de fruits et de légumes déclassés.
- Dans le but de contrer le gaspillage alimentaire et l'insécurité alimentaire, le gouvernement du Québec a adopté, à partir de 2015, des mesures fiscales favorisant les dons aux banques alimentaires.

RÉDUCTION DU GASPILLAGE ET DES PERTES ALIMENTAIRES

Le gaspillage et les pertes alimentaires représenteraient annuellement 31 milliards de dollars au Canada³³. La part des consommateurs correspondrait à 47 %, soit un peu plus de 1 000 \$ d'aliments jetés par ménage pour une année. Le reste appartiendrait à l'ensemble de la chaîne alimentaire, soit la transformation (20 %), la vente de détail (10 %), la production agricole (10 %), la restauration (9 %) ainsi que le transport et la distribution (4 %). La performance du Québec à ce chapitre se compare à celle du Canada. Le gaspillage et les pertes alimentaires soulèvent des enjeux multiples associés à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, à la réduction des impacts environnementaux de la production bioalimentaire, à l'enfouissement de la matière putrescible et aux coûts économiques qu'il engendre.

VALORISATION DES COPRODUITS

La valorisation des coproduits représente des possibilités de réduction de pertes de ressources et peut être une source de valeur pour les entreprises lorsque les coproduits sont réutilisés comme intrants. Elle permet la création de nouveaux produits à haute valeur ajoutée, par exemple l'utilisation de la chitine des carapaces de crustacés par le domaine biomédical, la réutilisation de coproduits variés dans l'alimentation animale, la récupération de matières comme les rejets de lactosérum pour la production de compost et d'énergie (biométhanisation) ou encore l'utilisation de matières résiduelles fertilisantes (MRF) provenant d'industries ou de municipalités pour fertiliser les sols et les cultures.

Les objectifs gouvernementaux qui consistent à réduire l'enfouissement ou l'incinération des matières résiduelles, particulièrement par une plus grande valorisation de la matière organique, ou à encourager le développement de technologies propres, poussent le secteur bioalimentaire à innover en matière de réduction du gaspillage et des pertes alimentaires ainsi que de valorisation des coproduits.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Sous un angle plus général, le secteur bioalimentaire se prête bien au déploiement de stratégies en matière d'économie circulaire³⁴. Les différents maillons de la chaîne bioalimentaire et les entreprises de divers secteurs d'activité sur un territoire donné sont notamment appelés à forger des alliances afin que les rejets des uns deviennent les intrants des autres.

³³ Martin V. GOOCH et Abdel FELFEL (2014), *The Cost of Canadian Annual Food Waste*, Value Chain Management International.

³⁴ Selon Sauvé, Normandin et McDonald (2016), l'économie circulaire vise à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

PISTES DE TRAVAIL

OBJECTIF 3.4

Pour encourager les approches concertées visant à protéger la santé et l'environnement, et à la lumière des enjeux précédemment soulevés, la Politique bioalimentaire 2018-2025 engagera les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes :

- 3.4.1** Renforcer les initiatives permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur bioalimentaire et sa vulnérabilité aux changements climatiques;
- 3.4.2** Améliorer l'efficacité énergétique des entreprises bioalimentaires et leur accès aux sources d'énergie renouvelable;
- 3.4.3** Développer et appuyer des approches concertées pour améliorer la qualité de l'eau, la santé des sols et la protection de la biodiversité;
- 3.4.4** Poursuivre la croissance du secteur biologique;
- 3.4.5** Renforcer la réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides;
- 3.4.6** Réduire le gaspillage et les pertes alimentaires, et favoriser les dons alimentaires;
- 3.4.7** Encourager l'économie circulaire et valoriser les coproduits.





ORIENTATION

04

04 DES
TERRITOIRES
DYNAMIQUES
CONTRIBUANT À
LA PROSPÉRITÉ DU
BIOALIMENTAIRE
POUR ALIMENTER
NOTRE MONDE

La reconnaissance des multiples fonctions du secteur bioalimentaire et l'articulation entre les logiques sectorielle et territoriale du développement commandent des approches novatrices qui seront déterminantes pour pérenniser les terres agricoles et les mettre en valeur, développer l'attractivité des territoires, renforcer la synergie ainsi que développer les potentiels des régions.

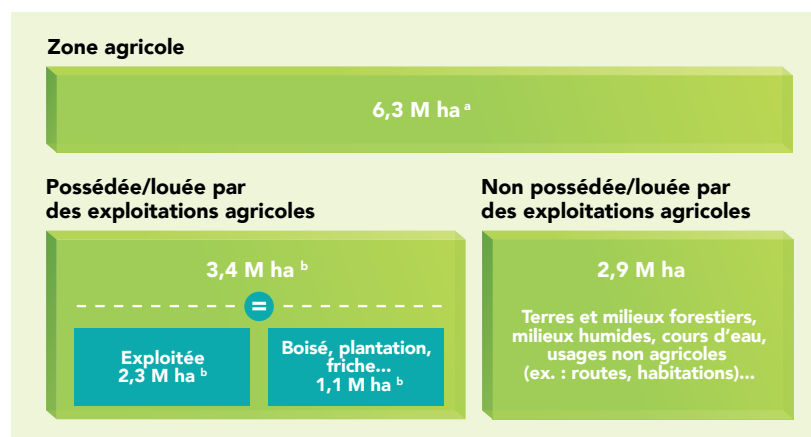
OBJECTIF 4.1 METTRE EN VALEUR ET PÉRENNISER LES TERRES AGRICOLES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

L'activité agricole se déploie partout sur le territoire, en particulier dans les basses terres du Saint-Laurent, où les conditions sont les plus propices. Pour la moitié des MRC, plus de 50 % du territoire est situé en zone agricole.

PROTECTION DES TERRES

Le territoire agricole fait partie du patrimoine du Québec et représente une ressource limitée, non renouvelable et stratégique pour l'économie et la sécurité alimentaire de la population. Ce caractère exceptionnel justifie le maintien du régime de protection des terres et des activités agricoles, un constat partagé par une majorité de Québécois. Pour assurer sa pérennité, ce régime doit continuer à s'adapter à l'évolution des attentes des milieux municipaux et agricoles.

Zone agricole (en hectares - ha)



Sources : a) Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), Rapport annuel de gestion 2016-2017. b) MAPAQ, Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2017.

LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Le territoire agricole du Québec est un patrimoine collectif protégé depuis 1978. Il est défini par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et a pour objectif d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans une perspective de développement durable.

La Commission de protection du territoire agricole du Québec est un organisme décisionnel. Elle administre la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et la *Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents*. La mission de la Commission est de garantir, pour les générations futures, un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. Pour exercer sa compétence, elle tient compte de l'intérêt général de la protection du territoire et des activités agricoles, en prenant en considération le contexte des particularités régionales.

Des modifications à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ont été adoptées en juin 2017. Elles permettent à la Commission de prendre en compte les plans de développement de la zone agricole (PDZA) des MRC et, par le fait même, de mieux apprécier leurs particularités. Ces modifications permettent aussi au gouvernement d'autoriser, par règlement, l'implantation de certaines utilisations présentant un faible impact sur le territoire et les activités agricoles. D'autres modifications législatives ont été déposées à l'Assemblée nationale au mois d'octobre suivant. Elles proposent notamment de renforcer la protection des terres agricoles sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

TERRES EN FRICHE ET POTENTIEL D'ACCROISSEMENT

La superficie de la zone agricole demeure plutôt stable depuis 1992. Néanmoins, la part relative des sols de bonne qualité tend à diminuer au profit des sols de moindre qualité. Des analyses récentes³⁵ montrent une perte de terres cultivées sur l'ensemble du territoire québécois entre 1990 et 2010, en raison de l'urbanisation (13 410 hectares) et de l'enfrichement (90 040 hectares). La seule protection des terres agricoles ne permet donc pas d'assurer leur pérennité. Il faut également les mettre en valeur, les utiliser selon leur plein potentiel et augmenter leur capacité de production, tout en tenant compte des considérations environnementales.

VALEUR, TRANSFERT ET PROPRIÉTÉ DES TERRES

La mise en valeur des terres agricoles passe également par leur transfert à la nouvelle génération. Ce transfert constitue un enjeu pour la relève agricole puisque les terres représentent plus de la moitié de l'actif des fermes du Québec et qu'entre 2005 et 2015, leur valeur a presque triplé dans la province. Cette croissance est attribuable à plusieurs facteurs, notamment la baisse des taux d'intérêt, qui ont connu un creux historique, ainsi que le relèvement des prix de certains produits, dont les grains et les oléagineux³⁶.

Près des deux tiers des Québécois considèrent que l'acquisition de terres agricoles par des non-agriculteurs est un enjeu pour le développement de l'agriculture³⁷. Certains associent la hausse de la valeur des terres à l'arrivée de nouveaux joueurs sur le marché, soit des sociétés dont les capitaux ne proviennent pas du milieu agricole. Des études récentes sur les transactions foncières agricoles permettent de nuancer ces préoccupations³⁸. En 2016, les producteurs agricoles étaient propriétaires de plus de 80 % des terres exploitées, tandis que ces sociétés en détenaient moins de 2 %. Les 10 entreprises les plus actives sur le marché entre 2006 et 2016 ont acquis un maximum de 3 % des terres agricoles ayant fait l'objet de transactions. En somme, dans l'ensemble du Québec, ce sont principalement les producteurs agricoles qui influencent le marché des terres agricoles. L'évolution de ce marché doit continuer d'être analysée.

35 Institut de la Statistique du Québec (2017), *Comptes des terres du Québec méridional*.

36 Financement agricole Canada.

37 Sondage Léger mené en mai 2017, en amont du Sommet sur l'alimentation.

38 Voir notamment sur ce sujet : MAPAQ (2017), *Rapport relatif au suivi des transactions foncières agricoles* (version mise à jour en novembre), rapport remis à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles; Jean-Philippe MELOCHE et Guy DEBAILLEUL (2013), *Acquisition des terres agricoles par des non-agriculteurs au Québec : ampleur, causes et portée du phénomène*; Catherine BRODEUR, Simon DOSTIE et Rosalie-Maude ST-ARNAUD (2012), *Valeur et propriété des terres agricoles : enjeux et perspectives*.

TAXATION FONCIÈRE AGRICOLE

En raison des investissements fonciers importants que nécessitent les activités agricoles par rapport aux autres secteurs de l'économie, le Québec dispose de mesures visant à alléger la taxation foncière des entreprises agricoles. Néanmoins, la croissance importante du prix des terres observée au cours des dernières années pourrait avoir une incidence sur la taxation foncière des entreprises agricoles et nuire à leur compétitivité. Par ailleurs, on constate que certaines mesures, particulièrement le Programme de crédit de taxes foncières agricoles, sont lourdes, que leur administration est coûteuse pour l'État et qu'elles sont complexes pour la clientèle.

PISTES DE TRAVAIL OBJECTIF 4.1

Pour mettre en valeur et pérenniser les terres agricoles pour les générations futures, et à la lumière des enjeux précédemment soulevés, la Politique bioalimentaire 2018-2025 engagera les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes :

- 4.1.1** Adapter les outils de protection des terres agricoles pour assurer leur pérennité et favoriser la diversité des activités agricoles;
- 4.1.2** Développer des avenues, dans le respect de l'environnement, pour mettre en valeur les terres en friche ainsi que pour augmenter les superficies en culture et la production aquacole;
- 4.1.3** Poursuivre le suivi et l'analyse de l'évolution de la propriété foncière agricole;
- 4.1.4** Explorer des pistes de solution à long terme relativement à la taxation foncière agricole.

LE POTENTIEL DES PRODUITS AQUATIQUES

Le Québec recèle un potentiel important en ce qui concerne le développement piscicole. Ce secteur souscrit à des normes élevées en matière d'environnement et développe des technologies de recirculation de l'eau pour répondre à la demande grandissante de truites ou d'autres produits. La mariculture (élevage de mollusques en mer) représente également un potentiel vu l'ampleur du littoral québécois (Saint-Laurent). De plus, depuis quelques années, on observe un retour de certaines espèces de poissons de fond, dont le sébaste et la morue, qui ont marqué l'histoire et l'économie des régions maritimes du Québec.

La nutrition humaine et les produits cosmétiques et pharmaceutiques constituent aussi des débouchés commerciaux intéressants pour les ingrédients actifs issus du secteur de la biotechnologie marine. Notons, entre autres, la valorisation des biomasses algales (macroalgues ou microalgues). L'industrie algale est présentement en émergence et présente des possibilités de diversification et un potentiel importants.

Rappelons par ailleurs que le développement des potentiels des ressources halieutiques est favorisé, depuis 1987, par un encadrement législatif qui vise le maintien des activités d'exploitation et de transformation de ces ressources du Québec. De nombreux emplois dans le secteur de la capture et de la transformation dépendent ainsi du modèle de développement régional mis en place par le Québec.

OBJECTIF 4.2

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Les territoires et le secteur bioalimentaire entretiennent une relation d'interdépendance. Le secteur bioalimentaire tire parti des ressources du milieu (naturelles, culturelles, humaines) pour assurer son développement et contribue, du même coup, à la mise en valeur des potentiels des territoires.

LEVIER ÉCONOMIQUE DU BIOALIMENTAIRE

Par sa présence dans l'ensemble des régions, le secteur bioalimentaire offre des occasions de développement et constitue un levier économique important pour plusieurs localités. Les entreprises du secteur participent à la création d'emplois et de valeur ajoutée, à la diversification des activités économiques, au maintien de services et à la valorisation des potentiels et des savoir-faire locaux. Outre sa contribution économique, le secteur participe à l'attractivité des territoires par la mise en valeur de ses ressources et de ses paysages. Les pratiques agroenvironnementales, dont la certification biologique, concourent, pour leur part, à la préservation des écosystèmes et à l'amélioration du cadre de vie.

DIVERSIFICATION ET NOUVEAUX MODÈLES D'AFFAIRES

Ainsi, le développement des territoires passe notamment par la diversification des entreprises et des productions, l'ancrage de celles-ci dans leur milieu et la valorisation des différentes fonctions de l'agriculture, dont son rôle sur les plans social et environnemental. La mise en place d'approches nouvelles et d'une diversité de modèles d'affaires prospères et durables est un atout pour les territoires. Il est donc important d'offrir les moyens nécessaires pour propulser ces modèles innovants d'entreprises et de développement. L'adaptation et la flexibilité des outils d'intervention sont également nécessaires pour prendre en compte cette diversité. Pour attirer une nouvelle génération d'entrepreneurs innovants et créatifs qui s'investiront dans de nouveaux marchés, les territoires doivent être habités, dynamiques et attractifs. Ils doivent offrir un accès aux infrastructures et aux services permettant un milieu de vie enrichissant et stimulant.

MARCHÉS DE PROXIMITÉ ET TOURISME GOURMAND

Le déploiement d'une mise en marché de proximité améliore l'accès à des aliments sains et frais dans les communautés et rapproche les citoyens des entreprises bioalimentaires. Environ une entreprise agricole sur cinq au Québec est active sur les marchés de proximité tels que la vente à la ferme, les marchés publics et l'agriculture soutenue par la communauté. En développant des modèles de production et de commercialisation innovants, les entreprises de ce type répondent aux demandes des consommateurs qui sont à la recherche de produits et d'expériences authentiques ainsi que d'une plus grande proximité. L'agrotourisme, le tourisme gourmand et la transformation artisanale mettent en valeur le patrimoine alimentaire et culinaire et amènent les Québécois à investir les espaces ruraux. Des défis demeurent toutefois pour ce qui est d'assurer le développement de ces marchés, notamment le renforcement des compétences des entrepreneurs, l'accès au financement pour les entreprises ainsi que l'adaptation à l'environnement réglementaire (ex. : salubrité, santé et bien-être des animaux).

PISTES DE TRAVAIL OBJECTIF 4.2

Pour développer l'attractivité des territoires, et à la lumière des enjeux précédemment soulevés, la Politique bioalimentaire 2018-2025 engagera les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes :

- 4.2.1** Appuyer le développement d'une diversité de modèles d'affaires et de projets de développement innovants contribuant à l'attractivité des territoires;
- 4.2.2** Créer des environnements favorables à l'établissement de nouvelles entreprises bioalimentaires sur l'ensemble du territoire du Québec;
- 4.2.3** Appuyer le développement d'initiatives liées à la mise en marché de proximité et au tourisme gourmand.

STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR DU TOURISME ÉVÉNEMENTIEL

La Stratégie de mise en valeur du tourisme événementiel, conformément aux objectifs du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020, vise particulièrement à développer et à renforcer les produits du Québec qui permettront de se mesurer à une concurrence sans cesse croissante. Par cette stratégie, le ministère du Tourisme (MTO) reconnaît l'agrotourisme et le tourisme gourmand comme des produits prioritaires et vise à adapter les programmes offerts afin de favoriser le développement d'une offre distinctive. À cet égard, le MTO entend :

- Appuyer des initiatives régionales permettant de structurer l'offre agrotouristique et de tourisme gourmand, assurant un maillage intersectoriel et montrant une capacité à générer des retombées en région;
- Accroître la mise en valeur de produits agrotouristiques en appuyant la croissance des entreprises en région. Pour ce faire, les entreprises du secteur de l'agrotourisme et du tourisme gourmand peuvent bénéficier d'une aide pour proposer une expérience qui mettra en valeur le fruit du travail des producteurs et des artisans transformateurs de plusieurs régions;
- Favoriser les déplacements entre les régions en offrant un soutien coordonné aux entreprises inscrites dans un regroupement de routes et de circuits qui mettent en valeur les produits prioritaires.

OBJECTIF 4.3

RENFORCER LA SYNERGIE ENTRE LES TERRITOIRES ET LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE

ZOOM BIOALIMENTAIRE SUR LA RÉGION DE MONTRÉAL

Avec près de la moitié de la population québécoise qui y réside et y travaille et la présence de terres agricoles reconnues pour être parmi les plus fertiles au Québec, la région métropolitaine de Montréal contribue à 45 % du PIB du secteur bioalimentaire au Québec³⁹. Son industrie de la transformation et de la distribution de même que l'importance de sa restauration, son achalandage touristique et sa renommée en matière de gastronomie contribuent aussi à l'essor de cette ville.

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a mis en lumière la contribution significative de l'agriculture au développement économique et à la qualité de vie de même que les enjeux de protection et de mise en valeur de la zone agricole, laquelle couvre 58 % du territoire. En outre, la CMM a établi l'objectif d'accroître de 6 % la superficie des terres en culture sur son territoire d'ici 2031. L'agriculture possède aussi un potentiel intéressant en pleine ville, comme en témoignent les nombreuses initiatives d'agriculture urbaine à Montréal. Dans son plan de développement de la zone agricole (PDZA), Montréal vise notamment à intégrer le développement des activités agricoles urbaines commerciales, en particulier dans les secteurs industriels et commerciaux à consolider ou à revitaliser.

Par ailleurs, le Plan de développement d'un système alimentaire équitable et durable de la collectivité montréalaise (SAM 2025) résulte d'une concertation et d'une mise en relation de l'ensemble des acteurs clés de la chaîne alimentaire et des milieux économique, environnemental et social. Son objectif est que tous les citoyens de l'île de Montréal aient accès à une saine alimentation diversifiée, de proximité et abordable dans une perspective de développement durable et de réduction du gaspillage alimentaire. Des actions concrètes découlent de ce plan, par exemple le projet *Les écoles prennent racine!*, faisant la promotion des aliments locaux auprès des jeunes et de leurs familles, ou l'implantation de trois marchés solidaires aux abords de stations de métro.

La création de synergie entre les acteurs du milieu municipal et ceux du secteur bioalimentaire facilite l'établissement d'une vision commune et la conciliation à l'égard du développement de ce secteur. Elle permet d'acquérir une connaissance plus fine des territoires, des activités et des défis du secteur bioalimentaire et, surtout, de déterminer et de mettre en œuvre conjointement des actions concrètes pour mettre en valeur les potentiels.

PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE

Divers exercices de planification et de concertation sont effectués en ce sens, comme les plans de développement de la zone agricole (PDZA). À l'heure actuelle, 62 MRC ont réalisé un PDZA et 20 sont toujours en cours d'élaboration. De plus, près de 300 actions issues des PDZA ont été mises en œuvre (ex. : inventaire et mise en valeur des terres en friche et des paysages, développement d'une filière de spécialité). Certaines visent à répondre à des enjeux spécifiques d'un territoire, alors que d'autres concernent des enjeux partagés par plusieurs. En outre, devant l'intérêt des municipalités pour l'agriculture urbaine, des projets pilotes de plans d'agriculture urbaine (PAU) ont été instaurés à partir de 2018. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée à la planification du bioalimentaire dans la région de Montréal, puisque cette dernière représente une grande part à la fois des consommateurs et de l'activité bioalimentaire au Québec.

³⁹ MAPAQ, *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec – Estimations pour 2015*.

GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ ET PRIORITÉS RÉGIONALES

Certaines régions mettent en commun des ressources, tant humaines que financières, pour optimiser leurs actions et renforcer la cohérence des interventions des MRC. Par exemple, plusieurs MRC ont conclu des ententes sectorielles de développement du secteur bioalimentaire qui permettent de mettre en œuvre des projets concertés avec la filière bioalimentaire régionale. Ces démarches sont cohérentes par rapport à la nouvelle gouvernance municipale et respectent plusieurs principes de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, tels que l'engagement des élus, la concertation, la complémentarité territoriale et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires. Dans le cadre de cette nouvelle gouvernance de proximité, qui confère plus de responsabilités aux acteurs municipaux, ceux-ci sont appelés à jouer un rôle central dans le développement du secteur.

STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

Mise en œuvre en vertu de la loi du même nom, cette stratégie, sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), vise à ce que les interventions gouvernementales soient au service des régions et adaptées à leurs différentes réalités. Chaque région a établi des priorités de développement auxquelles les ministères et organismes concernés sont appelés à contribuer. Dans la majorité des régions, des priorités concernent des enjeux bioalimentaires comme la remise en production des terres agricoles inexploitées, la mise en œuvre des PDZA ou la mise en place de pratiques environnementales et biologiques. Plusieurs régions misent également sur le renforcement de l'attractivité de leur territoire et du milieu de vie qu'elles offrent.

LA DÉMARCHE ACCORD ET LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE

La démarche ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) est une priorité de l'action gouvernementale qui vise à dynamiser l'économie des régions du Québec. Cette démarche s'appuie sur les forces régionales, sur la mobilisation et le dynamisme des gens d'affaires en région, ainsi que sur la recherche de l'excellence dans les secteurs clés du Québec. Quatre créneaux d'excellence s'inscrivent au sein du secteur bioalimentaire et contribuent à faire progresser le secteur par la réalisation de projets collaboratifs structurants touchant le développement de marchés, l'innovation et le développement d'une image de marque forte sur le territoire visé :

- Aliments santé (Capitale-Nationale);
- AgroBoréal (Saguenay-Lac-Saint-Jean);
- TransformAction (Montérégie);
- Ressources, Sciences et technologies marines (Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine).

STRATÉGIE DE SOUTIEN DE L'AGRICULTURE URBAINE

La Stratégie de soutien de l'agriculture urbaine (2016-2019), sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), a pour objectif de favoriser le développement de l'agriculture urbaine en réponse à l'intérêt grandissant des citoyens et de l'industrie pour cette pratique. Elle vise notamment un rapprochement relationnel et géographique entre les consommateurs urbains et les acteurs bioalimentaires. Les actions qui en découlent concernent particulièrement trois clientèles : les citoyens, les entreprises agricoles urbaines et le monde municipal.

AGRICULTURE URBAINE

Les potagers domestiques, collectifs ou communautaires sont des formes d'agriculture urbaine déjà bien implantées au Québec. Par ailleurs, un nombre croissant de localités ainsi que le milieu de l'éducation s'intéressent à l'implantation d'aménagements comestibles. Mentionnons à cet égard les jardins qui se trouvent devant la façade de l'hôtel du Parlement. L'aménagement récent de serres et de potagers commerciaux sur les toits ainsi que le développement de fermes intérieures témoignent d'une nouvelle tendance vers une agriculture commerciale en milieu urbain. La popularité grandissante de ces différents types d'agriculture urbaine contribue à sensibiliser les populations des villes aux réalités des activités agricoles et de la production d'aliments. Ils contribuent à l'amélioration des milieux de vie, notamment en créant des espaces verts et horticoles, en réduisant les îlots de chaleur et en absorbant les eaux pluviales. Toutefois, pour assurer le développement d'une agriculture en ville, des défis restent à relever sur le plan du développement des connaissances ainsi que de l'encadrement. Pour ce qui est de l'élevage d'animaux en ville, il importe d'informer et d'orienter les citoyens quant aux bonnes pratiques à adopter afin de minimiser les risques pour la santé publique.

PISTES DE TRAVAIL OBJECTIF 4.3

Pour renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire, et à la lumière des enjeux précédemment soulevés, la Politique bioalimentaire 2018-2025 engagera les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes :

- 4.3.1** Réaliser, actualiser et mettre en œuvre des outils de planification du développement bioalimentaire dans les territoires, notamment les plans de développement de la zone agricole (PDZA);
- 4.3.2** Tenir compte de la nouvelle gouvernance de proximité en appuyant des exercices de concertation des acteurs bioalimentaires et de planification dans les territoires ainsi que la mise en œuvre de projets en découlant;
- 4.3.3** Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour le territoire de la région de Montréal;
- 4.3.4** Développer l'agriculture urbaine.

OBJECTIF 4.4

MISER SUR LES POTENTIELS DES TERRITOIRES PAR UNE INTERVENTION ADAPTÉE À LEURS SPÉCIFICITÉS

L'exploitation et la mise en valeur des potentiels de chacun des territoires par les entreprises bioalimentaires contribuent à soutenir le développement et la diversification du secteur, amorcée depuis plusieurs années au Québec.

MISE EN VALEUR DE SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES

Les spécificités des territoires sont sources de potentiel de développement. Pensons, par exemple, au développement de la culture des petits fruits nordiques, aux différents produits aquatiques, aux fromages fins, aux élevages bovins, ovins et caprins et à d'autres ruminants favorisant l'utilisation des pâturages, aux cultures fourragères, aux grains, aux céréales et aux légumes de spécialité, aux produits forestiers non ligneux ou encore aux boissons alcooliques artisanales. L'instauration d'appellations réservées et de termes valorisants, la mise en valeur des semences et des races patrimoniales ou encore la création de marques territoriales sont des exemples de projets qui valorisent les traits distinctifs des produits d'ici et ancrés dans le territoire.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUITS 2017-2022

Intitulé *Faire plus, faire mieux*, ce plan adopté en 2017 constitue un engagement concret du gouvernement du Québec pour ce qui est de donner aux autochtones les outils nécessaires pour qu'ils continuent d'être des communautés dynamiques, engagées, créatives et innovantes.

La présente politique bioalimentaire prévoit adapter des outils et des interventions à la culture, au potentiel et aux enjeux liés aux réalités autochtones en matière d'accès aux produits frais, de modèles de développement collectif différents, d'accès au financement et d'accompagnement technique, pour favoriser l'essor du bioalimentaire sur les territoires autochtones. Un accent particulier est mis sur le soutien aux communautés des régions éloignées et isolées, notamment celles du Nord, qui tentent de développer la production et la transformation d'aliments pour lutter contre l'insécurité alimentaire.

MODULATION DES INTERVENTIONS ET ACCÈS AUX SERVICES

Le secteur bioalimentaire évolue sur différents territoires qui présentent des défis et des particularités propres. Chaque territoire dispose effectivement de ressources stratégiques et présente des avantages compétitifs dont les entreprises bioalimentaires peuvent tirer profit afin de propulser des modèles d'affaires diversifiés et innovants. Certains sont caractérisés par une intensification agricole et d'autres, par de fortes influences urbaines ou la présence accrue de l'industrie de la transformation alimentaire. D'autres encore sont aux prises avec des risques de dévitalisation à la suite d'un déclin de l'activité agricole ou de la pêche. Pour réaliser leur plein potentiel bioalimentaire, plusieurs territoires ont déjà déterminé des défis auxquels ils doivent faire face, tels que des caractéristiques biophysiques limitatives, l'éloignement des marchés, les besoins d'infrastructures de transformation alimentaire (ex. : installations de congélation et d'abattage) et l'accès à des services professionnels comme les services vétérinaires et agronomiques ainsi que l'expertise en production.

Les communautés autochtones ont également leurs réalités propres et des besoins d'appui spécifiques en matière de développement bioalimentaire. Les stratégies à mettre en avant par les intervenants du milieu et les entreprises du secteur doivent donc refléter ces réalités contrastées.

ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

Les accès au réseau électrique triphasé, au réseau de gaz naturel ainsi qu'au réseau Internet haute vitesse correspondent également à des besoins qui ont été relevés par plusieurs régions et sont considérés comme des moyens d'accroître la compétitivité des entreprises sur leur territoire.

Compte tenu des différences territoriales, il est nécessaire que les interventions soient modulées selon les échelles de planification pertinentes pour assurer un arrimage entre le développement sectoriel et le développement territorial, et mettre en œuvre des solutions adaptées.

PISTES DE TRAVAIL

OBJECTIF 4.4

Pour miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités, et à la lumière des enjeux précédemment soulevés, la Politique bioalimentaire 2018-2025 engagera les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes :

- 4.4.1** Favoriser la réalisation de projets innovants mobilisant l'ensemble des acteurs concernés d'un territoire et misant sur les spécificités et les ressources propres à celui-ci;
- 4.4.2** Moduler les interventions et les services afin de considérer les spécificités régionales selon une cohérence d'ensemble;
- 4.4.3** Adapter les interventions dans le secteur bioalimentaire aux besoins spécifiques des communautés autochtones;
- 4.4.4** Améliorer l'accès au réseau électrique triphasé, au réseau de gaz naturel et au réseau Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire et pour les entreprises bioalimentaires.

LA MISE EN ŒUVRE

La Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* est le résultat d'une coconstruction avec des partenaires invités au Sommet sur l'alimentation de novembre 2017, conjuguée à la volonté d'engagement des acteurs concernés par le secteur bioalimentaire. Ces partenaires de premier plan représentent les consommateurs, l'ensemble de la chaîne bioalimentaire (agriculture, pêches, transformation, distribution de gros, vente de détail, services alimentaires et restauration) ainsi que les représentants des municipalités et des milieux de la santé, de l'environnement, de l'économie, de l'enseignement, de la recherche et autres. La mise en œuvre de la Politique, qui est de portée gouvernementale, repose ainsi sur une responsabilité partagée entre ces partenaires et implique leur participation.

FEUILLE DE ROUTE

Une feuille de route pluriannuelle précisera les modalités de mise en œuvre de la Politique. Elle engagera l'ensemble des partenaires de celle-ci et indiquera, pour chacune des pistes de travail, les mesures (budgétaires, législatives, interministérielles) prévues, les chantiers de travail nécessitant la poursuite des réflexions, les actions prioritaires à entreprendre, les responsables et les collaborateurs et les échéances. Cette feuille de route abordera également les suivis des indicateurs portant sur la confiance des consommateurs, la prospérité et la durabilité du secteur ainsi que sur les cibles de la Politique.

Ainsi, les partenaires de la Politique sont invités à inscrire leur collaboration et leur contribution dans cette feuille de route en vue de l'atteinte des cibles de 2025. Les partenaires des différentes filières sont également invités à se doter de plans stratégiques ou de plans d'action pour mobiliser leur secteur en vue de l'atteinte de ces cibles.

RENCONTRE ANNUELLE DES PARTENAIRES

Une rencontre annuelle des partenaires de la Politique permettra de développer une compréhension commune des défis et de l'évolution du secteur bioalimentaire, de produire un rapport sur les avancées des actions prévues par la Politique et de réajuster la feuille de route au besoin. Les participants à cette rencontre y auront été invités par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui la coprésidera avec la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie.

PÉRENNITÉ ET ACTUALISATION DE LA POLITIQUE

Dans un objectif de pérennité, des dispositions législatives permettront d'instaurer la Politique. En vertu de ces dispositions, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation aura la responsabilité de coordonner la mise en œuvre de la Politique, en collaboration avec les ministères et organismes concernés. Elles permettront également au ministre de modifier la Politique avec l'approbation du gouvernement et selon l'objectif d'une révision de celle-ci tous les cinq ans. Si la situation ne permet pas cette révision, le ministre aura la possibilité de reporter l'exercice pour une période d'au plus deux ans, avec l'approbation du gouvernement.

COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

Tous les ministères et organismes concernés par le secteur bioalimentaire sont associés à la Politique. Tout d'abord, cette politique s'inscrit dans la complémentarité et la cohérence par rapport aux politiques, aux stratégies et aux plans d'action mis en place par ces ministères et organismes. De plus, des mécanismes de coordination ont été mis en place par le MAPAQ afin d'informer les responsables de ces ministères et organismes, d'échanger avec eux et de les associer efficacement à la mise en œuvre de la Politique, notamment en convenant de la collaboration à apporter ainsi que du bilan des actions réalisées qui sera soumis lors de la rencontre annuelle des partenaires.

EXAMEN DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS

Dans le cadre de la démarche du Sommet sur l'alimentation, les participants ont souligné l'importance d'un cadre législatif et réglementaire qui, d'une part, soit souple, rigoureux et concurrentiel et qui, d'autre part, soit le gage d'un haut degré de transparence au regard des préoccupations des consommateurs.

Pour ce faire, il est souhaité, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée nationale, qu'une disposition législative vise à demander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de procéder, avant 2025 et tous les dix ans par la suite, à l'analyse des lois qui relèvent de sa responsabilité dans le but d'évaluer les besoins de révision et de tenir compte des cibles, des orientations et des objectifs de la Politique.

Par ailleurs, les mécanismes de collaboration interministériels permettront d'échanger sur les projets de loi et de règlement sous la responsabilité d'autres ministères et ayant des répercussions sur le secteur bioalimentaire. Ces démarches s'ajoutent à l'exercice d'allégement réglementaire et administratif en cours au MAPAQ et dans l'ensemble de l'administration publique depuis 2004.

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL DE LA POLITIQUE

Le cadre financier de la Politique est établi dans le cadre de la planification budgétaire du gouvernement du Québec, notamment au moment du discours sur le budget du ministre des Finances. À cet effet, le Discours sur le budget 2018-2019 a permis l'annonce de mesures budgétaires sur un horizon de cinq ans pour la mise en œuvre de la Politique. S'ajoutent les mesures des budgets 2015-2016 et 2016-2017 en lien avec le secteur bioalimentaire. De même, des ressources budgétaires peuvent provenir de politiques, de stratégies ou de plans d'action gouvernementaux qui touchent le secteur bioalimentaire et impliquent la collaboration du MAPAQ.

À cette implication financière du gouvernement du Québec dans la mise en œuvre de la Politique s'ajouteront des arrimages et des synergies avec les ressources budgétaires du gouvernement fédéral prévues pour le Québec, dans le cadre notamment des ententes fédérales, provinciales et territoriales concernant le Partenariat canadien pour l'agriculture 2018-2023.

PLANS STRATÉGIQUES DU MAPAQ ET DES ORGANISMES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

Les plans stratégiques du MAPAQ et des organismes sous la responsabilité du ministre, La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) et le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV), seront révisés pour que la mise en œuvre de la Politique soit au cœur de leurs priorités organisationnelles. La mission du Ministère sera actualisée pour s'inscrire dans le prolongement des fondements de la Politique. Par ailleurs, un secrétariat destiné à la coordination et au suivi de la mise en œuvre de la Politique sera mis en place au sein du MAPAQ.

COLLABORATION AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

La réalisation des ambitions de la Politique implique une collaboration entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral de façon qu'ils agissent de manière complémentaire et dans le respect de leurs compétences législatives respectives. Mentionnons que le gouvernement fédéral prévoit annoncer, au printemps 2018, une politique alimentaire pour le Canada, laquelle devrait porter sur plusieurs enjeux également couverts par la Politique bioalimentaire québécoise, soit la sécurité alimentaire, la salubrité des aliments, la production durable et la croissance économique.

Afin d'assurer la complémentarité des actions et des interventions respectives des deux gouvernements concernant le secteur bioalimentaire, le Québec souhaite établir avec le gouvernement fédéral un mécanisme d'échanges bilatéraux en lien avec la mise en œuvre de la présente politique québécoise. En outre, le Québec entend poursuivre le dialogue avec le gouvernement fédéral et les autres gouvernements provinciaux et territoriaux sur les questions touchant le secteur bioalimentaire, notamment dans le cadre des forums intergouvernementaux ministériels et sous-ministériels concernés.

Soulignons aussi que le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ont conclu l'Accord Canada-Québec relatif à la mise en œuvre du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) 2018-2023. Le PCA est le nom du nouvel Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels, lequel doit permettre au secteur agricole et agroalimentaire du Québec de bénéficier des programmes de financement pour des initiatives stratégiques ainsi que des programmes de gestion des risques de l'entreprise pour les cinq prochaines années. Le financement des interventions issues du PCA est partagé entre les provinces et les territoires (40 %) et le gouvernement fédéral (60 %).

Par ailleurs, précisons que le gouvernement fédéral offre des moyens d'intervention dans les domaines de l'innovation et de l'exportation qui peuvent être mis à profit par les entreprises bioalimentaires québécoises. À ce titre, mentionnons :

- Le gouvernement fédéral produit et transfère des connaissances par ses centres de recherche présents au Québec, qui sont spécialisés dans les domaines de la transformation alimentaire, de la production laitière ou porcine, des grandes cultures, de l'horticulture ainsi que des pêcheries et de la conservation des ressources halieutiques.
- Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture 2018-2023, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) accorde, par son programme Agri-science, un soutien à des grappes⁴⁰ agroscientifiques dirigées par l'industrie ainsi qu'à des projets à portée plus restreinte. Pour sa part, le programme Agri-innovation facilite la commercialisation ou l'adoption de produits, de technologies, de procédés ou de services innovateurs par le secteur agroalimentaire.
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada appuie aussi des supergrappes⁴¹ d'innovation dirigées par des entreprises, qui pourraient bénéficier au secteur bioalimentaire bien que cette initiative ne lui est pas spécifiquement dédiée.
- Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada appuie, pour sa part, la recherche et la formation avancée en milieu universitaire ou collégial, incluant le domaine bioalimentaire.
- Des crédits d'impôt fédéraux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS-DE) sont également offerts aux entreprises bioalimentaires.
- AAC met à la disposition des entreprises des informations stratégiques sur les contextes économique et réglementaire de plusieurs pays et régions pour appuyer le développement des exportations.
- Le service des délégués commerciaux d'Affaires mondiales Canada offre aux entreprises des séances d'information ainsi que de l'aide financière aux entreprises exportatrices. Développement économique Canada offre des prêts sans intérêts avec congé de remboursement aux entreprises ayant des projets d'investissement dont une partie des ventes est destinée à l'extérieur du Canada. Certains organismes, comme Exportation et développement Canada, offrent différents services financiers pour gérer les risques liés à l'exportation.

40 Une **grappe** est une zone à haute densité d'activités commerciales qui comportent une masse critique de grandes et petites entreprises, d'établissements postsecondaires, d'instituts de recherche et d'autres acteurs de l'innovation.

41 Une **supergrappe** est un foyer de l'innovation qui accueille une ou des grappes industrielles dynamiques, reliées par leur dépendance commune à l'égard d'intrants spécialisés, notamment des technologies, des talents et d'infrastructures.

DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent au texte de cette politique. En cas de divergence, les définitions des textes officiels priment.

Agriculture

Activités développées par l'humain afin de produire les végétaux ou les animaux qui lui sont utiles.

Agroalimentaire

Regroupe l'agriculture, la transformation, les commerces de gros et de détail ainsi que les services alimentaires.

Aliment (alimentaire)

Ce qui peut servir à la nourriture de l'humain ou des animaux, y compris les boissons.

Aliment transformé (transformation alimentaire)

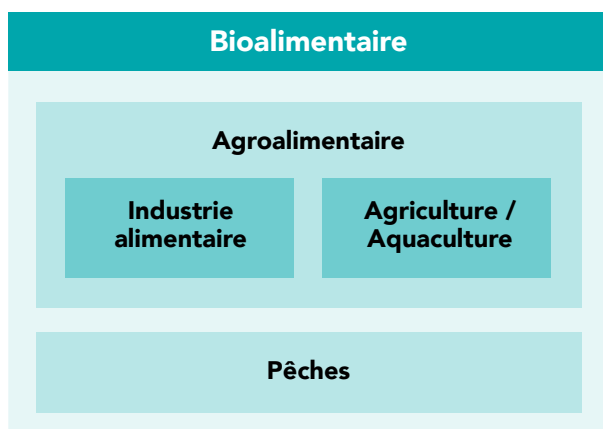
Aliment issu de l'application d'un procédé qui induit une modification de la nature d'un produit bioalimentaire et qui le rapproche de l'état dans lequel il sera ultérieurement consommé par l'humain ou l'animal.

Aquaculture

Regroupe la pisciculture (élevage des poissons en vue de la consommation ou de l'ensemencement de lacs et de cours d'eau) et la mariculture (culture de plantes et d'espèces marines, essentiellement des algues et des mollusques).

Bioalimentaire

Regroupe l'agriculture, l'aquaculture, les pêches, la transformation, les commerces de gros et de détail ainsi que les services alimentaires.



Commerce de détail

Établissements qui vendent au détail des marchandises en petites quantités, essentiellement destinées à des particuliers ou à des ménages. Cette activité peut être exercée en magasin ou hors magasin (ex. : Internet).

Commerce de gros

Intermédiaires qui approvisionnent les commerces de détail et les services alimentaires et qui assurent certaines fonctions, comme le stockage, le transport, le regroupement de produits et le transfert d'information.

Consommation (consommateur)

Acte de consommer des produits bioalimentaires avec ou sans transaction marchande.

Industrie alimentaire

Industrie qui regroupe la transformation, les commerces de gros et de détail ainsi que les services alimentaires.

Mise en marché de proximité

Systèmes de commercialisation favorisant la proximité relationnelle ou géographique entre des entreprises bioalimentaires et des consommateurs.

Pêches commerciales

Activités de récolte et de capture de produits marins à des fins commerciales, pratiquées dans les eaux intérieures du Québec, dans le golfe du Saint-Laurent ou en haute mer. (À des fins de simplification, le terme « pêches » est souvent utilisé seul dans la présente politique.)

Services alimentaires

Souvent désignés par le sigle « HRI », services qui regroupent l'alimentation dans l'hôtellerie, la restauration et les établissements institutionnels privés et publics.

Services au secteur primaire

Services et accompagnement auxquels les producteurs et les pêcheurs peuvent recourir sur les plans professionnel et financier ou pour la fourniture d'intrants, d'équipements et de machineries.

Territoire

Espace incluant des ressources et des activités et caractérisé par des réalités démographiques, sociales, économiques et environnementales qui lui sont propres.

SIGLES ET ACRONYMES

- AAC** Agriculture et Agroalimentaire Canada
- ACIA** Agence canadienne d'inspection des aliments
- AEC** Attestation d'études collégiales
- AECG** Accord économique et commercial global avec l'Union européenne
- APTGP** Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste
- ASPC** Agence de la santé publique du Canada
- ASRA** Assurance stabilisation des revenus agricoles
- BNQ** Bureau de normalisation du Québec
- CARTV** Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
- CCTT** Centres collégiaux de transfert de technologie
- CDPQ** Caisse de dépôt et placement du Québec
- CIRANO** Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations
- CMM** Communauté métropolitaine de Montréal
- CO₂** Dioxyde de carbone
- CPTAQ** Commission de protection du territoire agricole
- CSMO** Comité sectoriel de main-d'œuvre
- DEC** Diplôme d'études collégiales
- DEP** Diplôme d'études professionnelles
- FADQ** La Financière agricole du Québec
- FAO** Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (acronyme anglais)
- FIRA** Fonds d'investissement pour la relève agricole
- FRQ** Fonds de recherche du Québec
- GES** Gaz à effet de serre
- GFSI** *Global Food Safety Initiative*
- HACCP** *Hazard Analysis Critical Control Point*

ITA Institut de technologie agroalimentaire

ITHQ Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

ISQ Institut de la statistique du Québec

MAMOT Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

MAPAQ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MDDELCC Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MEES Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

MERN Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

MESI Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

MFQ Ministère des Finances du Québec

MRC Municipalité régionale de comté

MRF Matières résiduelles fertilisantes

MSC *Marine Stewardship Council*

MSSS Ministère de la Santé et des Services sociaux

MTESS Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MTO Ministère du Tourisme

OGM Organisme génétiquement modifié

PAMT Programme d'apprentissage en milieu de travail

PAU Plan d'agriculture urbaine

PCA Partenariat canadien pour l'agriculture

PIB Produit intérieur brut

PDZA Plan de développement de la zone agricole

PME Petite et moyenne entreprise

PTET Programme des travailleurs étrangers temporaires

R-D Recherche-développement

RECYC-Québec Société québécoise de récupération et de recyclage

RMAAQ Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

RS-DE Recherche scientifique et développement expérimental

UPA Union des producteurs agricoles

ALIMENTER NOTRE MONDE LA POLITIQUE EN UN COUP D'OEIL

FONDEMENTS

VISION 2025

Un secteur bioalimentaire prospère, durable, ancré sur le territoire et engagé dans l'amélioration de la santé des Québécoises et des Québécois.

PRINCIPES

Inclusive | Dialogue permanent | Responsabilité partagée
Plurielle | Innovante | Entrepreneuriale | Renouvelable | Mesurable

VERS OÙ ON VEUT ALLER

AMBITIONS

Maintenir un haut niveau de **confiance des consommateurs**

Développer un secteur bioalimentaire **prospère et durable**

DÉFIS

- Répondre aux attentes des consommateurs à l'égard de la santé et de l'environnement
- Accroître les activités des secteurs de production, des pêches et de transformation alimentaire au Québec
- Accroître la présence des produits bioalimentaires d'ici sur les marchés du Québec, du Canada et de l'étranger

CIBLES

- Investir 15 G \$
- Accroître de 6 G \$ les exportations
- Ajouter 10 G \$ de contenu québécois
- Doubler la superficie en production biologique
- Augmenter l'implantation de pratiques responsables
- Augmenter de 52 % à 70 % les volumes de produits aquatiques écocertifiés
- Améliorer la valeur nutritive des aliments transformés

VECTEURS DE CROISSANCE

- Aliments biologiques
- Marchés extérieurs
- Produits « ambassadeurs »
- Restauration et services alimentaires
- Alimentation santé
- Produits émergents
- Pratiques écoresponsables
- Achats de proximité

DESTINATION 2025

COMMENT Y ARRIVER

1. Offre bioalimentaire et consommateurs

- Connaissances alimentaires
- Produits québécois
- Marchés extérieurs
- Aliments favorables à la santé

2. Entreprises prospères, durables et innovantes

- Investissement
- Gestion des risques et chaînes de valeur
- Innovation et synergie
- Compétences et formation

3. Entreprises attractives et responsables

- Main-d'œuvre et relève
- Pratiques d'affaires responsables
- Santé et bien-être des animaux
- Santé et environnement

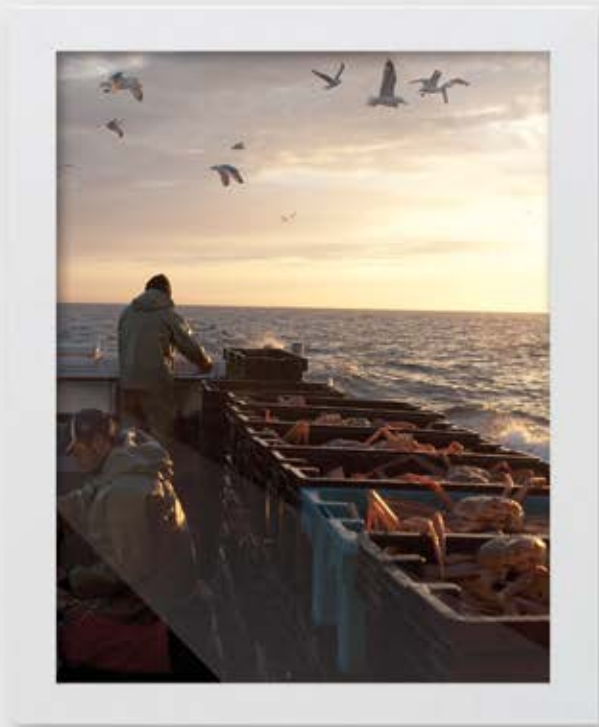
4. Territoires dynamiques

- Mise en valeur des terres agricoles
- Attractivité
- Synergie
- Potentiels

ORIENTATIONS

MISE EN OEUVRE

- Feuille de route
- Rencontres annuelles des partenaires
- Pérennité et actualisation de la politique
- Coordination interministérielle
- Examen des lois et règlements
- Cadre financier pluriannuel de la politique
- Plans stratégiques du MAPAQ et de ses organismes
- Collaboration avec le gouvernement fédéral





SYNTHÈSE DES PISTES DE TRAVAIL



ORIENTATION 1

UNE OFFRE DE PRODUITS RÉPONDANT AUX BESOINS DES CONSOMMATEURS POUR ALIMENTER NOTRE MONDE

OBJECTIFS ET ENJEUX	PISTES DE TRAVAIL
<p>1.1 Accroître les connaissances alimentaires et le dialogue avec les consommateurs</p> <ul style="list-style-type: none">• Plateformes d'information, étiquetage, certifications• Fraude alimentaire• Connaissances alimentaires	<p>1.1.1 Améliorer l'information sur l'alimentation, la santé et le secteur bioalimentaire ainsi que les outils de dialogue avec les consommateurs (ex. : plateformes d'information, étiquetage, certification)</p> <p>1.1.2 Développer, avec les partenaires de la chaîne bioalimentaire, les meilleures pratiques permettant de contrer la fraude alimentaire (responsabilité partagée entre l'industrie, les consommateurs et les gouvernements)</p> <p>1.1.3 Soutenir le développement des connaissances et des compétences alimentaires et culinaires et des Québécois, notamment en milieu scolaire</p>
<p>1.2 Promouvoir et valoriser les produits bioalimentaires d'ici</p> <ul style="list-style-type: none">• Identification, promotion et distinction des produits du Québec• Commerces de détail et restauration• Institutions publiques• Commerce électronique	<p>1.2.1 Renforcer l'identification, la différenciation et la promotion des aliments d'ici (ex. : Aliments du Québec, appellations réservées, termes valorisants, marques territoriales, images de marque)</p> <p>1.2.2 Renforcer l'accès aux données stratégiques et l'accompagnement des entreprises pour augmenter la présence des produits québécois dans les marchés de détail et les services alimentaires</p> <p>1.2.3 Accroître la présence et favoriser l'achat d'aliments sains, locaux et écoresponsables dans les institutions publiques</p> <p>1.2.4 Accompagner les entreprises dans l'utilisation des technologies de l'information pour la commercialisation de leurs produits (ex. : commerce électronique)</p>
<p>1.3 Favoriser la croissance sur les marchés extérieurs et le respect des normes relatives aux produits importés</p> <ul style="list-style-type: none">• Marchés hors Québec - canadiens, américains, européens, asiatiques et autres• Installations pour faciliter l'exportation• Normes relatives aux produits importés• Relations commerciales	<p>1.3.1 Soutenir le développement des marchés extérieurs et renforcer la synergie des services d'accompagnement aux entreprises bioalimentaires exportatrices</p> <p>1.3.2 Aider les entreprises bioalimentaires à bénéficier des zones industrialo-portuaires pour développer leurs exportations</p> <p>1.3.3 Documenter les plaintes au regard du non-respect des normes relatives aux produits bioalimentaires importés et réaffirmer, en continu, auprès du gouvernement fédéral l'importance de maintenir un contrôle des aliments importés et de s'assurer du respect des normes en vigueur au Canada.</p> <p>1.3.4 Promouvoir les intérêts du Québec et du secteur bioalimentaire lors de la négociation de tout accord national ou international relatif au commerce</p>
<p>1.4 Soutenir l'accès et l'offre d'aliments de qualité favorables à la santé</p> <ul style="list-style-type: none">• Salubrité des aliments• Réglementation actualisée• Valeur nutritive des aliments• Aliments nutritifs accessibles	<p>1.4.1 Appuyer le développement de systèmes de contrôle et de gestion de la qualité dans les entreprises de transformation alimentaire</p> <p>1.4.2 Actualiser la réglementation québécoise sur les aliments en matière de salubrité</p> <p>1.4.3 Accompagner et soutenir les entreprises pour améliorer la valeur nutritive des aliments transformés</p> <p>1.4.4 Développer, avec les partenaires concernés, des moyens innovants pour améliorer l'offre d'aliments québécois de bonne qualité nutritive</p> <p>1.4.5 Améliorer l'accès et l'identification des aliments favorables à la santé (ex. : dans les déserts alimentaires, les commerces et les services alimentaires, le commerce en ligne)</p>

ORIENTATION 2

DES ENTREPRISES PROSPÈRES, DURABLES ET INNOVANTES POUR ALIMENTER NOTRE MONDE

OBJECTIFS ET ENJEUX	PISTES DE TRAVAIL
2.1 Appuyer l'investissement dans les entreprises <ul style="list-style-type: none">• Agriculture• Pêches et aquaculture• Transformation• Investissements étrangers	<p>2.1.1 Appuyer l'investissement agricole et l'offre de financement</p> <p>2.1.2 Appuyer l'investissement dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales</p> <p>2.1.3 Accompagner les entreprises de transformation alimentaire dans leurs projets d'investissement et de manufacturier innovant par une démarche gouvernementale unifiée</p> <p>2.1.4 Explorer le potentiel des investissements étrangers complémentaires aux entreprises d'ici, lesquels peuvent procurer des gains pour le Québec en matière de croissance des activités bioalimentaires et de présence accrue sur les marchés</p>
2.2 Soutenir la gestion des risques et les chaînes de valeur <ul style="list-style-type: none">• Gestion des entreprises• Outils financiers de gestion des risques agricoles• Mise en marché collective et gestion de l'offre• Approche filière et chaînes de valeur• Marchés de produits sans OGM	<p>2.2.1 Accompagner les entreprises en matière de gestion, de planification stratégique, d'information sur les coûts de production, de formation entrepreneuriale et d'outils privés de gestion des risques</p> <p>2.2.2 Maintenir et adapter les outils financiers de gestion des risques agricoles pour faire face aux aléas climatiques et à la conjoncture des marchés ainsi que pour répondre aux attentes de la société</p> <p>2.2.3 Continuer, avec les partenaires concernés, à faire évoluer la mise en marché collective et la gestion de l'offre pour en assurer la pérennité et pour mieux répondre aux attentes des consommateurs et de la société</p> <p>2.2.4 Soutenir l'approche filière et favoriser la création de chaînes de valeur afin de répondre aux besoins variés des marchés et des consommateurs d'ici et d'ailleurs</p> <p>2.2.5 Évaluer la faisabilité de la mise en place d'un terme valorisant « sans OGM » pour favoriser la distinction des produits du Québec</p>
2.3 Investir dans l'innovation et renforcer les synergies <ul style="list-style-type: none">• Activités de recherche, d'innovation et de transfert• Infrastructures de recherche• Synergie entre les acteurs	<p>2.3.1 Accroître les efforts de recherche et d'innovation dans le secteur bioalimentaire avec un effet de levier des partenaires</p> <p>2.3.2 Améliorer les infrastructures des centres de recherche et de transfert dédiés au secteur bioalimentaire dans le but de les rendre à la fine pointe de la technologie et de répondre aux nouveaux standards du secteur</p> <p>2.3.3 Accompagner et soutenir l'innovation au sein des entreprises bioalimentaires comme catalyseur de l'implantation de technologies innovantes et du développement de produits</p> <p>2.3.4 Renforcer les approches concertées entre les acteurs de la recherche, de l'innovation et de la formation pour la réalisation de projets structurants</p>
2.4 Améliorer les compétences et l'offre de formation <ul style="list-style-type: none">• Formation initiale• Formation continue• Institut de technologie agroalimentaire (ITA)	<p>2.4.1 Améliorer l'adéquation entre la formation bioalimentaire et le marché du travail</p> <p>2.4.2 Soutenir, bonifier et promouvoir l'offre de formation dans le secteur bioalimentaire</p> <p>2.4.3 Développer des approches de formation continue permettant de rejoindre les clientèles partout au Québec</p> <p>2.4.4 Créer des occasions d'échange entre les établissements de formation bioalimentaire, dont l'ITA et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), en plus des établissements de recherche et de transfert</p> <p>2.4.5 Affirmer le leadership de l'ITA en matière de formation bioalimentaire technique par la qualité de son enseignement et des infrastructures de ses deux campus (plan de développement)</p>

ORIENTATION 3

DES ENTREPRISES ATTRACTIVES ET RESPONSABLES POUR ALIMENTER NOTRE MONDE

OBJECTIFS ET ENJEUX	PISTES DE TRAVAIL
<p>3.1 Attirer et retenir la main-d'œuvre et la relève</p> <ul style="list-style-type: none">• Rareté de la main-d'œuvre• Relève entrepreneuriale• Carrières dans le secteur bioalimentaire• Santé et environnement de travail attractif	<p>3.1.1 Mieux connaître les besoins actuels et futurs du secteur bioalimentaire en main-d'œuvre et relève</p> <p>3.1.2 Appuyer l'embauche et le recrutement dans les entreprises bioalimentaires</p> <p>3.1.3 Appuyer les transferts et les démarrages d'entreprises par la formation, le soutien et l'accompagnement des jeunes entrepreneurs (Stratégie pour la relève entrepreneuriale bioalimentaire)</p> <p>3.1.4 Promouvoir les carrières du secteur bioalimentaire</p> <p>3.1.5 Appuyer les initiatives en matière de santé et d'attractivité des milieux de travail au sein des entreprises bioalimentaires</p>
<p>3.2 Renforcer l'implantation de pratiques d'affaires responsables</p> <ul style="list-style-type: none">• Accompagnement et formation des entreprises• Expertise des conseillers• Développement durable et stratégique	<p>3.2.1 Renforcer l'offre d'accompagnement, de formation et de services-conseils de même que le transfert d'expertise aux entreprises bioalimentaires</p> <p>3.2.2 Appuyer le développement de l'expertise et la collaboration interprofessionnelle entre les conseillers aux entreprises bioalimentaires</p> <p>3.2.3 Soutenir les initiatives en matière de développement durable et stratégique de l'industrie bioalimentaire</p>
<p>3.3 Promouvoir la santé et le bien-être des animaux</p> <ul style="list-style-type: none">• Prévention, biosécurité et traçabilité• Antibio-gouvernance• Bien-être des animaux	<p>3.3.1 Poursuivre les approches concertées en matière de prévention des maladies animales et de celles transmissibles aux humains par les animaux</p> <p>3.3.2 Renforcer les initiatives visant la prévention de l'antibiorésistance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques</p> <p>3.3.3 Assurer l'accès et soutenir le développement de la profession vétérinaire</p> <p>3.3.4 Soutenir la mise en œuvre des pratiques recommandées pour la santé et le bien-être des animaux</p> <p>3.3.5 Augmenter la responsabilisation de toutes les personnes (citoyens, acteurs du secteur bioalimentaire) envers les animaux</p>
<p>3.4 Encourager les approches concertées pour protéger la santé et l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none">• Changements climatiques et énergie• Qualité de l'eau, santé des sols et biodiversité• Pesticides• Production biologique• Gaspillage et pertes alimentaires, valorisation des coproduits et économie circulaire	<p>3.4.1 Renforcer les initiatives permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur bioalimentaire et sa vulnérabilité aux changements climatiques</p> <p>3.4.2 Améliorer l'efficacité énergétique des entreprises bioalimentaires et leur accès aux sources d'énergie renouvelable</p> <p>3.4.3 Développer et appuyer les approches concertées pour améliorer la qualité de l'eau, la santé des sols et la protection de la biodiversité</p> <p>3.4.4 Poursuivre la croissance du secteur biologique</p> <p>3.4.5 Renforcer la réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides</p> <p>3.4.6 Réduire le gaspillage et les pertes alimentaires, et favoriser les dons alimentaires</p> <p>3.4.7 Encourager l'économie circulaire et valoriser les coproduits</p>

ORIENTATION 4

DES TERRITOIRES DYNAMIQUES CONTRIBUANT À LA PROSPÉRITÉ DU BIOALIMENTAIRE POUR ALIMENTER NOTRE MONDE

OBJECTIFS ET ENJEUX	PISTES DE TRAVAIL
4.1 Mettre en valeur et pérenniser les terres agricoles pour les générations futures <ul style="list-style-type: none">• Protection des terres• Terres en friche et potentiel d'accroissement• Valeur, transfert et propriété des terres• Taxation foncière agricole	<p>4.1.1 Adapter les outils de protection des terres agricoles pour assurer leur pérennité et favoriser la diversité des activités agricoles</p> <p>4.1.2 Développer des avenues, dans le respect de l'environnement, pour mettre en valeur les terres en friche ainsi que pour augmenter les superficies en culture et la production aquacole</p> <p>4.1.3 Poursuivre le suivi et l'analyse de l'évolution de la propriété foncière agricole</p> <p>4.1.4 Explorer des pistes de solution à long terme relativement à la taxation foncière agricole</p>
4.2 Développer l'attractivité des territoires <ul style="list-style-type: none">• Levier économique du bioalimentaire• Diversification et nouveaux modèles d'affaires• Marchés de proximité et tourisme gourmand	<p>4.2.1 Appuyer le développement d'une diversité de modèles d'affaires et de projets de développement innovants contribuant à l'attractivité des territoires</p> <p>4.2.2 Créer des environnements favorables à l'établissement de nouvelles entreprises bioalimentaires sur l'ensemble du territoire du Québec</p> <p>4.2.3 Appuyer le développement d'initiatives liées à la mise en marché de proximité et au tourisme gourmand</p>
4.3 Renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire <ul style="list-style-type: none">• Planification du développement bioalimentaire• Gouvernance de proximité et priorités régionales• Agriculture urbaine	<p>4.3.1 Réaliser, actualiser et mettre en œuvre des outils de planification du développement bioalimentaire dans les territoires, notamment les plans de développement de la zone agricole (PDZA)</p> <p>4.3.2 Tenir compte de la nouvelle gouvernance de proximité en appuyant des exercices de concertation des acteurs bioalimentaires et de planification dans les territoires ainsi que la mise en œuvre de projets en découlant</p> <p>4.3.3 Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour le territoire de la région de Montréal</p> <p>4.3.4 Développer l'agriculture urbaine</p>
4.4 Miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités <ul style="list-style-type: none">• Mise en valeur des spécificités des territoires• Modulation des interventions et accès aux services• Besoins spécifiques des communautés autochtones• Accès aux infrastructures publiques	<p>4.4.1 Favoriser la réalisation de projets innovants mobilisant l'ensemble des acteurs concernés d'un territoire et misant sur les spécificités et les ressources propres à celui-ci</p> <p>4.4.2 Moduler les interventions et les services afin de considérer les spécificités régionales selon une cohérence d'ensemble</p> <p>4.4.3 Adapter les interventions dans le secteur bioalimentaire aux besoins spécifiques des communautés autochtones</p> <p>4.4.4 Améliorer l'accès au réseau électrique triphasé, au réseau de gaz naturel et au réseau Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire et pour les entreprises bioalimentaires</p>

La présente publication a été rédigée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le genre masculin utilisé dans le document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Le présent document a été publié en version papier en quantité limitée. Seule la version électronique, qui se trouve dans le site Web du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, est maintenant accessible : www.mapaq.gouv.qc.ca

Dépôt légal 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-80803-9 (imprimé)
ISBN 978-2-550-80804-6 (PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2018**



www.mapaq.gouv.qc.ca